



Bulletin Officiel

N° 4626 Mardi 17 Juin 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

VISA DE PROSPECTUS PHENICIA FUND 2

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE «MIP» 3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

AMEN BANK - AGO - 4

SIOS-ZITEX - AGO EXCEPTIONNELLE - 5

SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL - AMS SA - AGO - 6

SOBOCO - AGO - 7

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - AGO - 8

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - AGO - 9

SONEDE INTERNATIONAL - AGO - 10

SONEDE INTERNATIONAL - AGE - 10

TAWASOL GROUP HOLDING - AGO - 11

TAWASOL GROUP HOLDING - AGO - 12

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TAWASOL GROUP HOLDING - AGO - 13

TAWASOL GROUP HOLDING - AGO - 14

SONEDE INTERNATIONAL - AGO - 15

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - AGO - 16-18

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - AGO - 19-20

INFORMATIONS POST AGO

SITS - AGO - 21-25

AeTECH - AGO - 26-30

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES - 31-37

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 » 38-41

COURBE DES TAUX

42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- TUNISIAN PRUDENCE FUND
- TUNISIAN EQUITY FUND
- AL AMANAH PRUDENCE FCP
- SODINO SICAR
- SONEDE INTERNATIONAL
- LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL - AMS -
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- SODINO SICAR
- GIF FILTER
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE -
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK -

COMMUNIQUE DU CMF

Visa de prospectus

PHENICIA FUND

Fonds Commun de Placement à Risque

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué

par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N°22-2014 DU 29 mai 2014

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 13 juin 2014 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement à risque **PHENICIA FUND**

«**PHENICIA FUND**» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: PHENICIA FUND
Siège social	: Immeuble Yosr – Appartements 9&10 rue du lac Victoria – 1053 Les Berges du Lac - Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 4 379 400 TND répartis en 4375 parts A d'un montant nominal de 1 000 TND chacune et en 44 parts B d'un montant nominal de 100 TND chacune.
Date d'agrément	: Agrément du CMF n° 22-2014 du 29 mai 2014
Promoteur	: ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS et ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire	: ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK
Distributeur	: ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
Maghreb International Publicité «MIP»**

1-A partir du lundi 16 juin 2014, les **3 250 000 actions anciennes** qui composent le capital social actuel de la société MIP, ainsi que les **1 148 937 actions nouvelles** émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **4 398 937 actions** de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, avec un cours de **4,700 dinars** par action. Le titre MIP sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007660012
- Mnémonique : MIP
- Libellé : Maghreb Intern Pub
- Groupe de cotation : 52 (fixing)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société MIP sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie		Total* Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	1	1 330	1 299		1 299
AMEN INVEST	12	107 332	103 940	950	104 890
ATTIJARI INTERM	4	10 679	10 432		10 432
AXIS BOURSE	25	7 852	2 931	4 852	7 783
BIAT CAPITAL	3	8 033	2 598	2 345	4 943
CGF	117	24 148	6 840	16 740	23 580
CGI	19	6 064	1 028	5 011	6 039
COFIB CAPITAL	19	1 007		1 007	1 007
MAC SA	56	18 900	4 689	14 100	18 789
MAXULA BOURSE	63	7 212		7 212	7 212
MCP	98	144 113	103 942	37 220	141 162
SIFIB BH	2	1 600	1 562		1 562
STB FINANCE	3	159		159	159
TSI	2	106		106	106
TUNISIE VALEURS	48	33 852	28 824	4 352	33 176
UBCI FINANCE	9	49 482		20 628	20 628
UIB FINANCE	2	212		212	212
Total général	483	422 081	268 085	114 894	382 979

*chaque quotité est composée de trois (03) actions nouvelles et d'une (01) action ancienne.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de l'Amen Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 19 juin 2014 à 16h au siège social de la banque sis à avenue Mohamed V –Tunis-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2013.
 - 2- Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
 - 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2013.
 - 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
 - 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
 - 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2013.
 - 7- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2014.
 - 8- Ratification de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance.
 - 9- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
 - 10- Questions diverses.
-

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء لحضور الجلسة العامة العادية الاستثنائية

شركة سيوس زيتاكس

المقر الاجتماعي : طريق قابس كم 2 صفاقس

إن مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس سيوس زيتاكس مدعوون للحضور يوم الأربعاء 25 جوان 2014 على الساعة الثالثة بعد الزوال بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بطريق قابس كلم 2 صفاقس، بالجلسة العامة العادية الاستثنائية وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي:

1. النظر في وضعية القطاع بعد إصدار طلب العروض الوطني المتعلق بتكرير الزيوت المدعمة.
2. الإعلام والمصادقة على اتفاقيات منظمة.
3. مسائل شتى.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

La société **LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL, AMS SA** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi **30 JUIN 2014** à **13h** à **Tunis**, à l'**hôtel GOLDEN TULIP GMMARTH** sis à la rue de la république la Marsa 2078, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.
- Lecture du rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Approbation des Conventions et des opérations conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Jetons de présence.
- Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice clos 2013, du rapport du Conseil d'Administration, des rapports du commissaire aux comptes, liste des souscripteurs et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du **15 Juin 2014** au siège social de la société sis à Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse.

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة حلويات الأغلبية
"سوبوكو"

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة أريانة-تونس-

إن السادة المساهمين في شركة حلويات الأغلبية "سوبوكو" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية
الذي ستعقد يوم الاربعاء 25 جوان 2014 على الساعة العاشرة صباحا بنول الكنتيننتال
« Continental » القيروان و ذلك للتداول حول جدول الأعمال التّالي:

الجلسة العامة العادية:

- دراسة تقرير مجلس الإدارة عن تصرّف سنة 2013.
- تلاوة التّقرير العام و التّقرير الخاصّ لمراقب الحسابات عن تصرّف سنة 2013.
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و حسابات النتائج لسنة 2013 و تخصيص النتائج.
- إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرّف سنة 2013.
- المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بمجلة الشركات التجارية.
- ضبط مكافئات الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- المصادقة على إختيار عضو جديد بمجلس الإدارة.
- مسائل مختلفة.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Messieurs les actionnaires ordinaires de la Banque de Tunisie et des Emirats, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mercredi 18 Juin 2014 à 10h, au siège de la banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de la banque arrêtés au 31.12.2013;
- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013;
- Examen des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêté au 31.12.2013;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013;
- Approbation des rapports du conseil d'administration sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2013;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013;
- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2013;
- Distribution des dividendes aux porteurs des Actions à Dividende Prioritaire;
- Fixation des jetons de présence;
- nomination d'administrateurs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Juin 2014 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité social de la BTK au 31 décembre 2013 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
- Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2013 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Quitus de gestion aux administrateurs ;
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
- Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
- Emission d'emprunts obligataires ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRA ORDINAIRE

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II

Messieurs les actionnaires de SONEDE International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui auront lieu le Mardi 17 juin 2014 respectivement à 09h et à 11h du matin, au 5^{ème} étage de la SONEDE sis à l'avenue Slimane Ben Slimane, El Manar II- Tunis 2092.

Ordre de jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2013
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes (rapport général et rapport spécial).
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013
- Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales
- Affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013 .
- Questions divers.

Ordre de jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Projet de modification de l'article 10 de statut de la société

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Vendredi le 27 Juin 2014, à 10h00, au Golf de Soukra sis à Chotrana La Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING pour l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2013.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2013.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
6. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2013.
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Vendredi le 27 Juin 2014, à 11h30, au Golf de Soukra sis à Chotrana La Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2013.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2013.
3. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013.
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Projet de résolutions de la société TAWASOL GROUP HOLDING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2014 à 10h00.

Première résolution : Approbation du rapport du conseil d'administration

Après la lecture du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires approuve, d'une manière définitive, le dit rapport dans son intégralité et dans tous les détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Deuxième résolution : Lecture des rapports du commissaire aux comptes

Après lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale des actionnaires tient compte des dits rapports dans leur intégralité et dans tous les détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Troisième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2013:

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière définitive les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers). Les états financiers individuels présentent un total bilan de 90 015 646 dinars et un résultat net de -232 472 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Quatrième résolution : Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales :

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2013 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe « TAWASOL GROUP HOLDING ».

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Cinquième résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 dans les résultats reportés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2013.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Septième résolution : Pouvoirs en vue de formalités.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Projet de résolutions de la société TAWASOL GROUP HOLDING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2014 à 11h30.

Première résolution : Approbation du rapport du conseil d'administration

Après la lecture du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires approuve, d'une manière définitive, le dit rapport dans son intégralité et dans tous les détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Deuxième résolution : Lecture des rapports du commissaire aux comptes

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, l'assemblée générale des actionnaires tient compte du dit rapport dans son intégralité et dans tous les détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Troisième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013:

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière définitive les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers). Les états financiers consolidés présentent un total bilan de 87403 878 dinars et un résultat net de 8 239 541 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Quatrième résolution : Pouvoirs en vue de formalités.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**SONEDE International**Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II

Projet de résolutions de la Société SONEDE International à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire.

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2013 et présentation du rapport général du commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2013 et présentation par le Commissaire aux Comptes de son rapport général relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, approuve le rapport d'activités établi par le Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Cette résolution est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION : *Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales*

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établit en exécution de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve toutes les conventions et opérations y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 de 204 421DT en résultat reporté.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION: *Jetons de présence*

Suite à la décision du Conseil d'administration N°16 du 30/04/2014 qui a décidé de ne pas octroyer des jetons de présence pour ses membres au titre de l'exercice 2013 l'Assemblée Générale Ordinaire approuve cette décision et décide de ne pas octroyer de jetons de présence à ses membres pour l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée

CINQUEME RESOLUTION: *Quitus Aux Administrateurs*

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : *Pouvoirs*

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou a son mandataire d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal dument signé tout pouvoir pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Banque Tuniso-Koweitienne**

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 juin 2014.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité social de la Banque pour l'exercice 2013 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 10 090 mDT.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations régies par l'article 29 de la loi 200 1-65 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- d'affecter l'impact de la provision additionnelle sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans, au 31 décembre 2012, s'élevant à 25 367 KDT, conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2013-21, sur le Fonds des Risques Bancaires Généraux, dont le solde sera le suivant : (en mDT)

	2013
FRBG au 31/12/2012	31 300
Provision Additionnelle au 31/12/2012	25 367
Solde FRBG au 31/12/2013	5 933

- de répartir le bénéfice de l'exercice 2013 comme suit: (en mDT)

	2013
Bénéfice net de l'exercice 2013	10 090
Report à nouveau 2012	859
Effet de modification comptable	408
Bénéfice distribuable	11 357
Réserve légale (5%)	568
Réserve facultative	9 000
Fonds social	750
Report à nouveau	1039

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité consolidé de la Banque pour l'exercice 2013 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les cooptations effectuées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 Avril 2014, de Monsieur Mohamed CHOUIKHA et de Monsieur Alain MERLOT en qualité d'administrateur, en remplacement respectivement de Messieurs Mohamed Ali AYED et Dany MAKLOUF, et ce, pour la durée du mandat de leur prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, à l'instar de l'exercice 2013, aux Administrateurs à titre d'indemnités de fonctions une somme globale annuelle brute de 300 mDT au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire laisse au Conseil d'Administration le soin de répartir cette somme entre les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'émettre au cours de l'exercice 2014 et 2015, un ou plusieurs emprunts obligataires simples ou subordonnés pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la Banque.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Compte tenu de l'arrivée du terme de la totalité des mandats des administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sauf en cas de modification de la date de clôture de l'exercice social :

- BPCE International et Outre-Mer (BPCE IOM), société anonyme de droit français, au capital de 398.331.819,50 €, dont le siège social est sis 88 Avenue de France, 75641 Paris cedex 13 (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 420698979, représentée par Monsieur Frédéric GOUPY .
- Monsieur Philippe Garsuault, né le 15 juillet 1960 à Nantes (France), demeurant 42 Allée de la Blancharde – 91190 Gif sur Yvette (France) ;
- Monsieur Gonzague de Villèle, né le 23 janvier 1953 à La Villotte (France), demeurant 9 Avenue Newton – 78183 Saint Quentin-en-Yvelines cedex (France) ;
- Monsieur Radhi Meddeb, né le 29 Mai 1954 à Dar Chaabene (Tunisie), demeurant 11 Rue du Docteur Burnet, 1082 Tunis.
- L'Etat tunisien représenté par Monsieur Ali Ouerghi, né le 23 juin 1957 à Jendouba (Tunisie), demeurant à la Résidence Les Jardins – Jardins d'El Menzah II – 2094 Ariana.

- Suite -

- Le KIA (Kuwait Investment Authority) représenté par Monsieur Mohammad Hilal Al Mutairi, né le 10 décembre 1956 au Koweït, demeurant Ministries Complex, P.O. Box 64, Safat -13001 Koweït.
- Monsieur Nabil Al Abduljalil, né le 19 Mai 1961 au Koweït, demeurant Ministries Complex, P.O. Box 9, Safat - 13001 Koweït.
- Monsieur Chekib Nouira, né le 20 Mai 1950 à Tunis (Tunisie), demeurant 12 Route de la Marsa - 2046 La Marsa Tunis.
- Monsieur Yvan de la Porte du Theil, né le 21 mai 1949 à Tours (France), demeurant 16 rue Escudier – 92100 Boulogne Billancourt (France).
- Monsieur Mohsen Ghandri, né le 30 juin 1945 à Sfax, demeurant à l'avenue des fruits impasse N° 1, la Soukra Tunis (Tunisie).
- Monsieur Mohamed CHOUKHA né le 27 mai 1966 à Tunis, demeurant 61 Rue des Fleurs d'orangers, La Manouba Tunis (Tunisie).
- Monsieur Alain Merlot né le 19 Octobre 1960 à Douala (Cameroun), demeurant 10 Rue Saint-Nicolas - 75012 Paris (France).

BPCE IOM, représentée par Monsieur Frédéric GOUPY, ainsi que M. Philippe Garsuault, M. Gonzague de Villèle, M. Radhi Meddeb, l'Etat Tunisien représenté par Ali Ouerghi, le KIA représenté par Mohammad Hilal Al Mutairi, M. Nabil Al Abduljalil, M. Chekib Nouira, M. Yvan de la Porte du Theil, M. Mohsen Ghandri, M. Mohamed Chouika et M. Alain Merlot ont indiqué, par avance, qu'ils acceptaient ces fonctions, ayant déclaré qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de leurs mandats en qualité d'administrateurs.

Ces nominations seront soumises aux formalités requises par la réglementation bancaire auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

بنك تونس والإمارات

المقر الإجماعي : 5، مكرر فحج محمد بدره - 1002 تونس-

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 18 جوان 2014.

القرار الأول

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :

تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المالية 2013 (القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة) .
تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المالية 2013.

تصادق بدون أي تحفظ على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للسنة المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة المنتهية في
31 ديسمبر 2013.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة التقرير الخاص بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 29 من القانون عدد 65 لسنة 2001 المؤرخ في 10 جويلية 2001 والمتعلق بمؤسسات القرض وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث

إن الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المالية 2013 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2013.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع

تقرر الجلسة العامة العادية استعمال احتياطي المخاطر البنكي بقدر 6.736.757,831 دينار لتغطية التغييرات المحاسبية

القرار الخامس

إن الجلسة العامة العادية تقرر توزيع الأرباح المالية كما يلي :

(بالدينارات)

-6.561.557,730
2.270.239,962
9.136.757,831

(+) ما تبقى من مربيح 2012 :
(+) النتيجة الصافية لسنة 2013 :
(+) استعمال احتياطي :
نطرح منها

- Suite -

122.272,003	(-) الإحتياطي القانوني :
1.800.000,000	(-) التوزيع لفائدة حاملي الأسهم ذات الأولوية في الربح :
400.000,000	(-) الصندوق الإجتماعي :
2.400.000,000	(-) إحتياطي للإستثمار :
123.168,060	(=) ما تبقى للترحيل :

وسيمّم توزيع الأرباح لفائدة حاملي الأسهم ذات الأولوية في الربح بداية من 4 سبتمبر 2014.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد منح الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع

صادقت الجلسة العامة العادية على تسمية السيد خالد بن ميلاد متصرفاً ممثلاً عن الدولة التونسية عوضاً عن السيدة قلسم الجزيري وعلى تسمية السيد سمير الأزعر متصرفاً ممثلاً عن الدولة التونسية عوضاً عن السيد محمد الأمين الكحلوي للفترة المتبقية من نيابتهما .

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

الشركة العقارية التونسية الموحدة

المقر الاجتماعي: المركز العمراني الشمالي - مركز المدينة الدولي- تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 13 جوان 2014 تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى

بعد إطلاعها على التقرير السنوي والتقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات والقوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2013, تصادق الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة للسنة المالية 2013 وكل ما جاء فيهم كما تصادق على القوائم المالية كما وقع تقديمها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية

اللائحة الثانية

بعد إطلاعها على التقرير السنوي لمراقب الحسابات عن الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2013, تصادق الجلسة العامة على الحسابات المجمعة كما وقع تقديمها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية

اللائحة الثالثة

بعد إطلاعها على التقرير الخاص لمراقب الحسابات وطبقاً للمادة 200 و ما يليها من مجلة الشركات التجارية تصادق الجمعية العامة على جميع الاتفاقيات الواردة بهذا التقرير.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية

- Suite -

اللائحة الرابعة

تبرئ الجلسة العامة للمساهمين ذمة أعضاء مجلس الإدارة براءة تامة ونهائية وبدون تحفظ بالنسبة لتصرفات وحسابات الشركة عن السنة المالية 2013 وتشكرهم على حسن التصرف و المجهودات المبذولة من أجل إنجاح الشركة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية

اللائحة الخامسة (تخصيص النتيجة)

تقرر الجلسة العامة للمساهمين تخصيص النتائج على النحو التالي:

* أرباح السنة المالية 2013	د 802 343
* نتائج مؤجلة	د 120 437
* الاحتياطي القانوني	د 45 060
* احتياطي إعادة استثمار معفاة	د 600 000
-المجموع	د 277 720
يضاف اليه قسط من الاحتياطات الخاضعة لنظام جبائي خاص	د 502 280
-المجموع	د 780 000

تقرر الجمعية العامة توزيع 780 000 دينار للمساهمين على ان يتم توزيع الارباح بداية من تاريخ 14 اوت 2014 .

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية

اللائحة السادسة:

تقرر الجمعية العامة إسناد بدل حضور لكل عضو من أعضاء مجلس الإدارة الحاضرين قدرها 2000 دينار صافي عن كل اجتماع.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية

- Suite -

2- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية:

الموازنة بعد تخصيص الناتج

(مختص بالدينار التونسي)

31 ديسمبر

المذكرات

التفسيرية

الأصولالأصول غير الجارية

الأصول الثابتة

الأصول الثابتة غير المادية

الإستهلاكات

20122013

30 055

19 997

(30 055)

(19 997)

-

-

4

1 279 673

1 175 408

(661 631)

(642 931)

الأصول الثابتة المادية

الإستهلاكات

618 042532 477

4

8 843 204

9 837 240

الأصول المالية

8 843 2049 837 240

5

9 461 24610 369 717مجموع الأصول الثابتة9 461 24610 369 717مجموع الأصول غير الجاريةالأصول الجارية

45 444 704

35 571 060

6

المخزونات

9 599 901

2 928 597

الحرفاء والحسابات المتصلة بهم

2 412 958

2 670 360

أصول جارية أخرى

7 845 152

1 873 953

9

السيولة وما يعادل السيولة

65 302 71543 043 970مجموع الأصول الجارية74 763 96153 413 687مجموع الأصول

- Suite -

الموازنة

(محتسب بالدينار التونسي)

31 ديسمبر		المذكرات	
2012	2013	التفسيرية	
		<u>الأموال الذاتية والخصوم</u>	
		<u>الأموال الذاتية</u>	
15 600 000	15 600 000		- رأس المال الإجتماعي
1 514 940	1 560 000		- احتياطات قانونية
11 500 000	11 500 000		- منح إصدار
5 868 097	5 966 448		- احتياطات أخرى
120 437	-		- النتائج المؤجلة
34 603 474	34 626 448		<u>مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة</u>
-	-		<u>نتيجة السنة</u>
34 603 474	34 626 448	10	<u>مجموع الأموال الذاتية قبل التخصيص</u>
		<u>الخصوم الغير الجارية</u>	
1 902 648	1 284 207	11	- الفروض
-	200 000		- مدخرات
1 902 648	1 484 207		<u>مجموع الخصوم الغير الجارية</u>
		<u>الخصوم الجارية</u>	
1 743 775	2 259 998	12	- المزودون والحسابات المتصلة بهم
11 160 008	5 953 693	13	- الخصوم الجارية الاخرى
22 546 056	9 089 341	14	- المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
35 449 839	17 303 032		<u>مجموع الخصوم الجارية</u>
37 352 487	18 787 239		<u>مجموع الخصوم</u>
71 955 961	53 413 687		<u>مجموع الأموال الذاتية والخصوم</u>

- Suite -

3- قائمة تطور الأموال الذاتية باختيار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

جدول العمليات المسجلة على الاموال الذاتية بعد

الشركة العقارية التونسية السعودية

تخصيص النتائج

المجموع	توزيع الأرباح	نتيجة السنة	النتائج المؤجلة	أرباح مرصودة	حصص تكميلية أخرى	إحياطي إعادة استثمار معفاة	احياطات خاصة إلى نظام جباي خاض	احياطات الصندوق الإجتماعي	منح إصدار	الإحياطي القانوني	رأس المال الإجتماعي	
37 411 474	1 300 000	3 103 924	430 844	1 146 641	190 143	2 318 019	1 802 438	38 595	11 500 000	1 280 870	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2012
(2 808 000)	2 808 000	(3 103 924)	(310 407)	(1 146 641)		1 518 902				234 070		التخصيصات المضاد عليها من طرف الجلسة العامة العادية للتعقّد في 14 حوان 2013
631								631				قوائد على الصندوق الإجتماعي
802 343		802 343										نتيجة السنة
35 406 448	2 808 000	802 343	120 437	.	190 143	3 836 921	1 802 438	39 226	11 500 000	1 514 940	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2013
(780 000)	780 000	(802 343)	(120 437)				97 720			45 060		التخصيصات المضاد عليها من طرف الجلسة العامة العادية للتعقّد في 13 حوان 2014
34 626 448	780 000	.	.	.	190 143	3 836 921	1 900 158	39 226	11 500 000	1 560 000	15 600 000	الرصيد بعد تخصيص نتائج 2013

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Adv e-Technologies « AeTECH »

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juin 2014, la Société AeTECH publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution

L'assemblée générale approuve les modalités et les délais de sa convocation qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, une perte nette comptable de 984 182 Dinars Tunisiens.

- Suite -

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2013 s'élevant à 984 182 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 475 et suivants du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées, les actionnaires concernés ne participant pas au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise l'allocation d'une somme annuelle de mille cinq cent (1 500) Dinars Tunisiens net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**2- bilan après affectation du résultat :**

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2013
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs		
Actifs non courants		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	376 865	359 261
Amortissements des immobilisations incorporelles	-202 107	-163 111
	174 758	196 150
Immobilisations corporelles	1 925 928	1 531 214
Amortissements des immobilisations corporelles	-1 221 882	-1 052 616
	704 046	478 598
Immobilisations financières	247 276	265 276
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-200 000	-200 000
	47 276	65 276
Total des actifs immobilisés	926 080	740 024
Autres actifs non courants	209 815	0
Total des actifs non courants	1 135 895	740 024
Actifs courants		
Stocks	1 736 084	1 363 262
Provisions sur stocks	-407 634	-390 293
	1 328 450	972 969
Clients et comptes rattachés	6 553 585	4 860 922
Provisions sur comptes clients	-1 339 620	-1 296 594
	5 213 965	3 564 328
Comptes de régularisations et autres actifs courants	3 829 461	2 575 548
Provisions sur autres actifs courants	-304 919	-15 972
	3 524 542	2 559 577
Placements et autres actifs financiers	1 014 804	0
Liquidités et équivalents de liquidités	247 152	110 634
Total des actifs courants	11 328 913	7 207 508
Total des actifs	12 464 808	7 947 532

- Suite -

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2013
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital social	2 223 334	1 640 000
Réserves	164 000	164 000
Résultats reportés	-861 074	123 108
Autres capitaux propres	2 916 670	0
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	4 442 930	1 927 108
Total des capitaux propres après affectation des résultats	4 442 930	1 927 108
Passifs		
Passifs non courants		
Provisions pour risque et charges	0	50 000
Emprunts	543 295	570 451
Total des passifs non courants	543 295	620 451
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 150 808	743 890
Autres passifs courants	2 983 503	2 085 577
Concours bancaires et autres passifs financiers	3 344 271	2 570 505
Total des passifs courants	7 478 582	5 399 972
Total des passifs	8 021 877	6 020 424
Total des capitaux propres et des passifs	12 464 808	7 947 532

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

	Capital Social	Réserves légalés	Résultat reporté	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Total des capitaux propres au 31/12/2013	2 223 334	164 000	123 108	2 916 670	- 984 182	4 442 930
Affectation Résultat AGO du 12/06/2014			- 984 182		984 182	-
Total des capitaux propres au 31/12/2013 après affectation des résultats	2 223 334	164 000	- 861 074	2 916 670	-	4 442 930

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

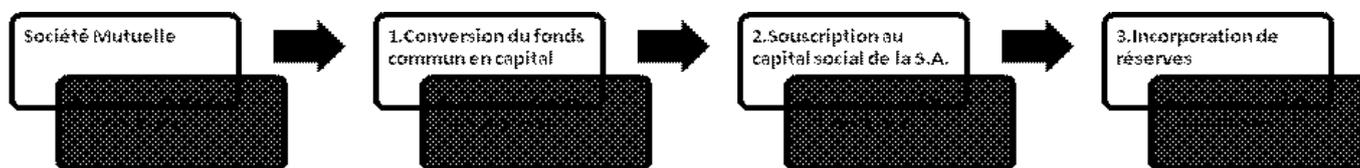
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT		Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.
- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.
- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.
- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

• Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscritra de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,773%	1 001,936
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,784%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,795%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,806%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,819%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,830%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,839%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,852%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,857%	1 014,179
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,863%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,874%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,885%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,034%	999,309
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,164%	1 001,844
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,348%	886,125
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,401%	996,213
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,583%	1 032,056
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,616
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,338
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	772,793
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,942
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,616
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,852
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,362
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,894

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,315	150,329		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,253	13,255		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,364	1,365		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,834	36,837		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,058	50,062		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	154,476	154,385		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,123	550,630		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	111,220	110,755		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,326	122,084		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,961	117,909		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,975	111,753		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,341	86,258		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,626	127,716		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	93,225	92,679		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,148	106,431		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 370,601	1 373,503		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 249,549	2 262,804		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,637	101,534		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,112	101,923		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,412	125,848		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,796	1 204,117		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	119,862	120,808		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,315	15,327		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 188,681	5 198,703		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 057,998	5 075,528		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,152	2,182		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,892	1,909		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,050	1,058		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,129	106,142
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,014	102,023
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,823	103,839
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,474	100,507
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,482	101,493
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,935	104,944
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,952	101,964
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,990	101,002
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,499	101,510
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,121	103,132
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,200	100,212
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,193	102,204
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,113	102,123
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,562	104,573
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,443	103,455
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,543	101,552
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,572	100,583
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,579	102,593
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,479	100,493
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,688	101,700
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	102,976	102,986
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,334	100,346
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,428	101,438
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,042	103,052
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,372	100,382

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,327	10,329
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,842	100,852
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,770	101,782
FCP OBLIGAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,283	99,358
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,025	66,063
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,153	140,033
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 396,723	1 394,950
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,020	107,867
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,461	106,247
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,938	79,906
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,502	16,513
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	256,840	256,781
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,561	31,405
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 295,094	2 293,353
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,852	74,728
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,196	56,156
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,333	99,255
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,349	109,242
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	96,790	96,537
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,298	11,290
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,106	12,111
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,387	15,372
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,296	14,266
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,969	11,960
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,627	10,618
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,400	10,392
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,547	10,547
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,496	119,569
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,153	121,279
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,559	10,542
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,504	102,255
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,494	19,511
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	74,361	74,301
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,072	77,026
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,520	95,567
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	88,070	87,583
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,818	95,652
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,084	101,103
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,597	9,575
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,504	8,454
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	93,251	94,125
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	91,756	93,611
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,799	128,397
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,246	10,445
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,086	117,830
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,956	116,885
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,614	99,930
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,330	98,745
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,118	175,662
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,624	160,986
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,222	140,230
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 451,370	9 361,487
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,346	18,347
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,378	130,155
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 473,216	1 481,206
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,476	103,856
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,714	85,291
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	110,930	112,662
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 545,046	8 549,831
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,659	8,819
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,551	8,730

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DCEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP -Tunisian Prudence Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP -TPF arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TPF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP -TPF et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé des défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception des points suivants :

2.1 Au cours de la période audité, l'actif net de FCP TPF a été employé dans actions de sociétés cotées à un niveau qui ne respecte pas les taux d'emploi exigés de 15% à 20% d'emploi de l'actif net prévu par l'article 2 du règlement intérieur. Au 31 Décembre 2013, ce taux d'emploi est de 20,83%.

2.2 Au cours de la période auditée, l'actif net de FCP TPF a été employé en liquidités et quasi liquidités dans une proportion supérieure à la proportion prévue par le règlement intérieur du fonds, (taux prévu par le règlement est de 20% par contre taux employé est de 24,70%).

2.3 L'actif du FCP TEF a été employé en titres émis ou garantis par un même émetteur à un niveau légèrement supérieur au taux de 10% prévu par l'article 2 du règlement intérieur du fonds . En effet, au 31 Décembre 2013, ce taux d'emploi est de 10,26% pour EO CIL 2012-2.

Tunis, le 7 Avril 2014

Le commissaire aux comptes :

Fares BEN ABDALLAH

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2013	31/12/2012
AC1	Portefeuille-titres	5-1	2 311 284	1 978 163
a-	Actions et droits rattachés		636 534	697 862
b-	Titres OPCVM		145 056	144 965
c-	Obligations et valeurs assimilées		1 529 693	1 135 336
AC2	Placements monétaires et disponibilités	5-2	754 935	1 094 217
a-	Placements monétaires		649 908	794 130
b-	Disponibilités		105 027	300 087
AC3	Créances d'exploitation		-	2 095
TOTAL ACTIF			3 066 220	3 074 475
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	5-3	10 641	15 306
PA2	Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF			10 641	15 306
ACTIF NET				
CP1	Capital	5-4	2 974 546	3 010 081
CP2	Sommes distribuables		81 032	49 088
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		8	-
b-	Sommes distribuables de l'exercice		81 024	49 088
ACTIF NET			3 055 578	3 059 169
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			3 066 220	3 074 475

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
PR1- Revenus du portefeuille-titres	5-5	103 945	105 252
a-Dividendes		18 169	48 845
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		85 776	56 407
PR2- Revenus des placements monétaires	5-6	20 226	42 239
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		124 171	147 491
CH1- Charges de gestion des placements	5-7	(30 766)	(40 889)
REVENU NET DES PLACEMENTS		93 405	106 601
CH2- Autres charges	5-8	(11 905)	(11 873)
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 500	94 728
Régularisation du résultat d'exploitation		(476)	(45 641)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		81 024	49 088
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		476	45 641
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 045	(131 858)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(30 964)	(35 059)
Frais de négociation		-	(1 502)
RESULTAT DE L'EXERCICE		70 581	(73 690)

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2013**

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	70 581	(73 690)
a- Résultat d'exploitation	81 500	94 728
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	20 045	(131 858)
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(30 964)	(35 059)
d- Frais de négociation de titres	-	(1 502)
AN2 Distributions de dividendes	(49 080)	-
AN3 Transactions sur le capital	(25 091)	3 032 860
a- Souscriptions		
- Capital	1 218 500	7 826 100
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(58 831)	(91 798)
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	15 952	629
- Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
- Capital	(1 242 000)	(4 749 400)
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	57 715	93 598
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(16 427)	(46 269)
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	(3 591)	2 959 169
AN4 Actif net		
a- - En début d'exercice	3 059 169	100 000
b- - En fin d'exercice	3 055 578	3 059 169
AN5 Nombre de parts		
a- - En début d'exercice	31 767	1 000
b- - En fin d'exercice	31 532	31 767
Valeur liquidative	96,904	96,300
AN6 Taux de rendement annuel	2,23%	-3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REGIME FISCAL

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Prudence Fund » sont régis par les dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

3- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

4.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 2 311 284 et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
Actions et droits rattachés		728 243	636 534	20.83%
ADWYA	9 007	77 699	62 473	2.04%
AETECH	2 500	16 341	14 375	0.47%
ARTES	22 373	183 215	144 261	4.72%
CARTHAGE CEMENT	13 927	50 784	46 363	1.52%
HANNIBAL LEASE	13 425	127 538	119 348	3.91%
HEXABYTE	6 400	57 232	69 120	2.26%
LANDOR	6 100	64 329	44 969	1.47%
SOTUMAG	33 086	69 035	55 452	1.81%
T-INVEST	3 384	34 906	34 862	1.14%
WIFAK	3 500	47 165	45 311	1.48%
Obligations et valeurs assimilées		1 480 736	1 529 693	50.06%
BTA 7% 02-15	480	500 736	512 451	16.77%
EO ATL 2013-1 6,25% 7 ans	2 700	270 000	280 221	9.17%
EO CIL 2012-2 6,5% 5 ans	3 000	300 000	313 378	10.26%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5 ans	1 000	100 000	104 310	3.41%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5ans	1 800	180 000	187 758	6.14%
EO UNIFACTOR 2013 7% 5 ans	1 300	130 000	131 576	4.31%
Titres OPCVM		152 794	145 056	4.75%
Sicav Tresor	237	24 061	24 529	0.80%
FCP VIVEO	1 085	128 733	120 527	3.94%
TOTAL		2 361 773	2 311 284	75.64%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				75.38%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Coupons nets</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>+/- valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>+/- valeurs réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	2 076 625	8 381	25 015	(131 858)	1 978 163	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Actions cotées	707 953				707 953	
Obligations de sociétés	980 000				980 000	
Titres OPCVM	65 062				65 062	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>						
Actions cotées	(802 884)				(802 884)	(36 159)
Bons de trésor assimilables	(603 812)				(603 812)	5 150
Titres OPCVM	(61 171)				(61 171)	45
<u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>						
Actions cotées				33 603	33 603	
Bons de trésor assimilables				(9 759)	(9 759)	
Titres OPCVM				(3 799)	(3 799)	
<u>Variation des coupons</u>		(8 381)			(8 381)	
<u>Variation des intérêts courus</u>			36 309		36 309	
<u>Intérêts courus</u>					0	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	2 361 773	0	61 324	(111 813)	2 311 284	(30 964)

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilité

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Placements monétaires	649 908	794 130
Disponibilités	105 027	300 087
TOTAL	(1) 754 935	1 094 217

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2013 à 754 935 DT, se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Placements monétaires		645 321	649 908	21.27%
<u>Billet de trésorerie</u>		395 321	397 955	13.02%
BT EL WIFAK LEASING 90j 6,7% 09022014	1	246 705	248 559	8.13%
BT HANNIBAL LEASE 60j 7% 27012014	1	148 616	149 396	4.89%
<u>Compte à terme</u>		250 000	251 953	8.25%
CT STUSID BANK 60j 6,6% 06022014	1	250 000	251 953	8.25%
Disponibilité		105 027	105 027	3.44%
<u>Banque</u>		105 027	105 027	3.44%
Banque		105 027	105 027	3.44%
Sommes à l'encaissement		0	0	
TOTAL		750 349	754 935	24.71%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	9 739	13 854
Compte du Dépositaire (BIAT)	902	1 452
	<u>10 641</u>	<u>15 306</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération de gestion	6 765	10 888
Charges administratives	2 974	2 966
	<u>9 739</u>	<u>13 854</u>

Note 5-4 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2012	
Montant	3 010 081
Nombre de parts émises	31 767
Nombre de copropriétaires	06
Souscriptions réalisées	
Montant	1 218 500
Nombre de parts émises	12 185
Nombre de copropriétaires nouveaux	03
Rachats effectués	
Montant	1 242 000
Nombre de parts émises	12 420
Nombre de copropriétaires sortants	(04)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 045
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(30 964)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 116)
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
Capital au 31/12/2013	
Montant	2 974 546
Nombre de parts	31 532
Nombre de copropriétaires	5

Note 5-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des actions	17 903	47 870
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	85 776	56 407
Revenus des titres OPCVM	266	976
TOTAL	103 945	105 252

Note 5-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2013	31/12/2012
Revenus de certificats de dépôt	2 923	29 373
Revenus des billets de trésorerie	12 565	11 219
Revenus du compte de dépôt	4 737	1 647
TOTAL	20 226	42 239

Note 5-7 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	27 146	36 017
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 620	4 872
TOTAL	<u>30 766</u>	<u>40 889</u>

Note 5-8 : Autres charges

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Frais Administratifs	11 800	11 768
Autres charges	105	105
TOTAL	<u>11 905</u>	<u>11 873</u>

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**6.1- Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des placements	3,938	4,643
Charges de gestion des placements	(0,976)	(1,287)
Revenus net des placements	2,962	3,356
Autres charges	(0,377)	(0,374)
Résultat d'exploitation (1)	2,585	2,982
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,015)	(1,437)
Sommes distribuables de l'exercice	2,570	1,545
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,636	(4,151)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,982)	(1,104)
Frais de négociation	0,000	(0,047)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,346)	(5,302)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	2,238	(2,320)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,346)	(5,302)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,075)	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,421)	(5,245)
Distribution de dividendes	1,545	-
Valeur liquidative	96,904	96,300

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,64%	1,60%

6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCP TPF prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année, calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 38 946 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de gestion	27 146	36 017
Frais administratifs	11 800	11 768
	<u>38 946</u>	<u>47 785</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TPF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA évalué en fin d'année.

La charge de la période s'élève à 3 620 DT TTC.

TUNISIAN EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DCEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Tunisian Equity Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP TEF arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TEF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP Tunisian Equity Fund et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé des défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les résultats de la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 Décembre 2013, à l'exception du point suivant :

Au cours de la période audité, la proportion des actifs du fonds FCP TEF en valeurs mobilières qui s'élève au 31/12/2013 à 83.01% a dépassé le seuil fixé par la réglementation en vigueur soit 80%.

Tunis, le 6 Avril 2014

Le commissaire aux comptes :
Fares BEN ABDALLAH

FCP Tunisian Equity Fund

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2013	31/12/2012
AC1	Portefeuille-titres	4-1	3 382 545	3 331 615
a-	Actions et droits rattachés		2 743 008	2 780 820
b-	Titres OPCVM		103 449	153 317
c-	Obligations et valeurs assimilées		536 088	397 479
AC2	Placements monétaires et disponibilités	4-2	692 403	1 113 647
a-	Placements monétaires		598 643	997 389
b-	Disponibilités		93 760	116 258
AC3	Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF			4 074 948	4 445 262
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	4-3	35 893	40 663
PA2	Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF			35 893	40 663
ACTIF NET				
CP1	Capital	4-4	4 047 517	4 388 976
CP2	Sommes distribuables		(8 463)	15 623
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b-	Sommes distribuables de l'exercice		(8 463)	15 623
ACTIF NET			4 039 055	4 404 599
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			4 074 948	4 445 262

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
PR1-Revenus du portefeuille-titres	4-5	122 806	114 840
Dividendes		91 523	70 222
Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 282	44 619
PR2-Revenus des placements monétaires	4-6	13 696	75 622
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		136 502	190 463
CH1-Charges de gestion des placements	4-7	(56 464)	(83 371)
REVENU NET DES PLACEMENTS		80 038	107 091
CH2-Autres charges	4-8	(88 500)	(88 500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 462)	18 591
Régularisation du résultat d'exploitation		0	(2 969)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(8 462)	15 623
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	2 969
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(296 642)	(799 528)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(44 817)	354 991
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		(349 921)	(425 945)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2013

(Montants exprimés en dinars)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	(349 921)	(425 945)
a- Résultat d'exploitation	(8 462)	18 591
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(296 642)	(799 528)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(44 817)	354 991
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2-DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(15 623)	(81 107)
AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	(2 197 723)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	(2 260 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	65 246
- Régularisation des sommes distribuables	-	(2 969)
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(365 544)	(2 704 775)
AN4-ACTIF NET		
a- En début d'exercice	4 404 599	7 109 374
b- En fin d'exercice	4 039 055	4 404 599
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a- En début d'exercice	477	703
b- En fin d'exercice	477	477
VALEUR LIQUIDATIVE	8 467,621	9 233,960
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-7,94%	-7,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TEF

Tunisian Equity Fund est un fonds commun de placement régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 19-2009 du 10 juin 2009. Le fonds a été constitué le 14/11/2009.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 8 000 000 DT divisé en 800 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 14/11/2009 au 31/12/2010.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte au moment de leurs encaissements contrairement aux dispositions de la NC 17 du système comptable des entreprises.

3.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote, d'obligations et de titres SICAV. Ces actifs sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2013 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2013 à **3 382 545 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
Actions et droits rattachés		3 835 440	2 743 008	67.91%
ADWYA	21 726	177 095	150 692	3.73%
AETECH	3 000	19 576	17 250	0.43%
AMEN BANK NG 2013	80	2 504	2 369	0.06%
ARTES	56 686	460 763	365 511	9.05%
ASSAD	32 178	333 537	224 313	5.55%
BH	29 400	621 231	382 200	9.46%
BIAT	3 700	255 654	222 740	5.51%
BNA	3 068	29 639	23 841	0.59%
CIL	660	10 826	9 181	0.23%
ELECTROSTAR	2 250	49 722	21 816	0.54%
HANNIBAL LEASE	22 125	210 188	196 691	4.87%
HEXABYTE	6 000	54 644	64 800	1.60%
LANDOR	10 293	94 198	75 880	1.88%
PGH	55 100	438 785	286 851	7.10%
SITS	14 071	43 938	33 855	0.84%
SOTRAPIL	4 654	56 871	43 143	1.07%
T. LEASING	8 003	211 940	168 063	4.16%
T.AIR	291 029	595 080	309 655	7.67%
TELNET	10 640	74 988	60 999	1.51%
TPR	4 000	23 470	17 044	0.42%
WIFAK	5 107	70 792	66 115	1.64%
Obligations et valeurs assimilées		515 000	536 088	13.27%
EO ATL 2013/1	2 300	230 000	238 707	5.91%
EO CIL 2012/2	650	65 000	67 898	1.68%
EO SERVICOM 2012	1 000	100 000	104 310	2.58%
EO SERVICOM 2012	1 200	120 000	125 172	3.10%
Titres OPCVM		107 187	103 449	2.56%
FCP TPF	1 069	107 187	103 449	2.56%
TOTAL		4 457 627	3 382 545	83.75%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				83.01%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste Portefeuille-titres, sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>+/- values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>+/- values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	4 118 096	13 046	(799 528)	3 331 615	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	1 513 089			1 513 089	
Obligations de sociétés	515 000			515 000	
Titres OPCVM	35 082			35 082	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(1 248 377)			(1 248 377)	(28 495)
Bons de trésors assimilables	(390 120)			(390 120)	(17 590)
Titres OPCVM	(85 143)			(85 143)	1 268
<u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions cotées			(302 524)	(302 524)	
Bons de trésors assimilables			5 688	5 688	
Titres OPCVM			194	194	
<u>Intérêts courus</u>					0
<u>Variation des intérêts courus</u>		8 041		8 041	
Soldes au 31 décembre 2013	4 457 627	21 088	(1 096 169)	3 382 545	-44 817

Note 4-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Placements monétaires	598 643	997 389
Disponibilités	93 760	116 258
TOTAL	(1) 692 403	1 113 647

(1) Le solde de ce poste s'élevant au 31 Décembre 2013 à 692 403 DT, se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Placements monétaires		597 248	598 643	14.82 %
Billet de trésorerie	-	197 248	198 520	4.92 %
BT Hannibal Lease 90j 7% 18/02/14	1	197 248	198 520	4.92 %
Compte à terme		400 000	400 123	9.90 %
CT STUSID BANK 180j 7% 28062014	1	400 000	400 123	9.90 %
Disponibilités		93 760	93 760	2.32 %
Banque		93 760	93 760	2.32 %
Banque		93 760	93 760	2.32 %
Sommes à l'encaissement		0	0	
Sommes à régler		0	0	
TOTAL		691 008	692 403	17.14 %

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	34 658	38 989
Compte du Dépositaire (BIAT)	1 235	1 674
	<u>35 893</u>	<u>40 663</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération de gestion	12 351	16 743
Charges administratives	22 307	22 246
	<u>34 658</u>	<u>38 989</u>

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012	
Montant	4 388 976
Nombre de parts émises	477
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(296 642)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(44 817)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2013	
Montant	4 047 517
Nombre de parts	477
Nombre de copropriétaires	3

Note 4-5 : Revenus du portefeuille - titres :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des actions	89 872	70 222
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	31 282	44 619
Revenus des titres OPCVM	1 652	-
	<u>122 806</u>	<u>114 840</u>

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des billets de trésorerie	17 886	-
Revenus sur les placements à terme	-	70 568
Revenus sur compte de dépôt à vue (1)	(6 802)	5 054
Revenus des certificats de dépôt	2 611	-
	<u>13 696</u>	<u>75 622</u>

(1) : Ce solde présente la régularisation des intérêts pour remboursement anticipé d'un compte de placement à terme conclu avec la BIAT.

Note 4-7 : Charges de gestion des placements :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	51 331	75 792
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	5 133	7 579
	<u>56 464</u>	<u>83 371</u>

Note 4-8 : Autres charges

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Frais administratifs	88 500	88 500
	<u>88 500</u>	<u>88 500</u>

5 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5-1 Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	286,167	399,293
Charges de gestion des placements	(118,374)	(174,783)
Revenus net des placements	<u>167,794</u>	<u>224,510</u>
Autres charges	(185,535)	(185,534)
Résultat d'exploitation	<u>(17,741)</u>	<u>38,976</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	(6,224)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(17,741)</u>	<u>32,752</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(621,890)	(1 676,159)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(93,956)	744,217
Frais de négociation	0	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	<u>(715,846)</u>	<u>(931,942)</u>
Résultat net de l'exercice	(733,587)	(892,966)
Droits de sortie	0	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(715,846)</u>	<u>(931,942)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0	135,616
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(715,846)</u>	<u>(796,326)</u>
Distribution de dividendes	32,752	115,372
Valeur liquidative	8 467, 621	9 233,960

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,30%	1.81%
Autres charges / actif net moyen	2,03%	1.92%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,19%	0.34%

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCP TEF prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1 % TTC calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 75 000 DT hors TVA par année, calculée quotidiennement et payée trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 139 831 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de gestion	51 331	75 792
Frais administratifs	88 500	88 500
	<u>139 831</u>	<u>164 292</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TEF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,1% TTC calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement. La charge de l'exercice s'élève à 5 133 DT TTC.

AL AMANAH PRUDENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **597 830 DT**, y compris des sommes distribuables s'élevant à **16 753 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie de Gestion et de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH PRUDENCE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2013, l'actif net de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des titres OPCVM à un taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2013	31/12/2012
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	477 062	531 963
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		159 698	175 355
b - Obligations et valeurs assimilées		317 364	356 608
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-4	125 172	140 812
a - Placements monétaires		87 879	130 032
b - Disponibilités		37 293	10 780
TOTAL ACTIF		602 234	672 775
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	1 925	2 003
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	2 479	2 669
TOTAL PASSIF		4 404	4 671
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4-7	581 077	655 694
CP 2 - Sommes distribuables		16 753	12 410
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	5
b - Sommes distribuables de l'exercice		16 751	12 405
ACTIF NET		597 830	668 104
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		602 234	672 775

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31-12-13
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013	Période du 01/01/2012 AU 31/12/2012
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-3	25 619	17 842
a - Dividende		8 511	3 902
b - Revenus des obligations et autres valeurs		17 108	13 940
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-5	3 677	3 246
a - Revenus des bons de tresor		2219	466
d - Interets sur comptes courants		176	266
e - Revenu des autres placements monétaires		1 282	2 514
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		29 296	21 088
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-8	-7 595	-6 861
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 701	14 227
CH 2 Autres charges	4-9	-2 838	-2 773
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 863	11 454
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-2112	951
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 751	12 405
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2112	-951
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		13 222	-14 871
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		-13 762	17 494
Frais de négociation		-1 276	-1 231
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17 047	12 846

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31-12-13

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012 (Retraité)	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012 (Publié)
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	17 047	12 846	12 846
a - Résultat d'exploitation	18 863	11 454	11 454
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	13 222	-14 871	-14 871
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-13 762	17 494	17 494
d - Frais de négociation de titres	-1 276	-1 231	-1 231
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-12 928	-14 217	-14 217
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-74 393	265 652	265 652
a - Souscriptions	87 158	518 398	518 398
- Capital	84 853	493 687 *	437 600
- Régularisation des sommes non distribuables	294	13 694 *	69 781
- Régularisation des sommes distribuables	2 011	11 017	11 017
b - Rachats	-161 551	-252 746	-252 746
- Capital	-158 370	-242 331 *	-214 800
- Régularisation des sommes non distribuables	-239	-7 221 *	-34 752
- Régularisation des sommes distribuables	-3 603	-5 032	-5 032
- Droits de sortie	661	1 838	1 838
VARIATION DE L'ACTIF NET	-70 274	264 281	264 281
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>			
a - en début de période	668 104	403 823	403 823
b - en fin de période	597 830	668 104	668 104
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - en début de période	5 726	3 498	3 498
b - en fin de période	5 084	5 726	5 726
VALEUR LIQUIDATIVE	117,590	116,679	116,679
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	2,64%	3,34%	3,34%

(*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.4)

AI AMANAHPRUDENCE FCP
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-2013

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

AI AMANAH PRUDENCE FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions, obligations et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2013 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

Nature du retraitement	Rubriques	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Reclassement des régularisations des sommes non distribuables au compte capital (Souscriptions)	AN3. A. Capital	437 600	56 087	493 687
	AN3. A. Régularisations des sommes non distribuables	69 781	(56 087)	13 694
Reclassement des régularisations des sommes non distribuables au compte capital (Rachats)	AN3. B. Capital	(214 800)	(27 531)	(242 331)
	AN3. B. Régularisations des sommes non distribuables	(34 752)	27 531	(7 221)

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2013 à 477 062 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
ACTIONS				
HEXABYTE	3 800	31 127	41 040	6,81%
ATTIJARI BANK	1 500	25 307	24 372	4,05%
ARTES	2 530	16 715	16 313	2,71%
SFBT	1 000	14 056	13 293	2,21%
SITS	4 500	13 818	10 827	1,80%
ADWYA	1 499	12 756	10 397	1,73%
ESSOUKNA	1200	11 720	9 928	1,65%
TOTAL		125 499	126 170	20,95%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	500	42 858	43 136	7,16%
EO MEUBLATEX 2010-B	400	32 000	32 998	5,48%
EO ATL 2010-1	270	10 800	10 980	1,82%
EO UIB 2009/1	100	8 000	8 207	1,36%
EO BTE 2009	100	6 000	6 088	1,01%
EO TL 2009-1	100	2 000	2 087	0,35%
EO CIL 2009/1	100	2 000	2 048	0,34%
TOTAL		103 658	105 544	17,53%

BTA				
BTA-7.50%AVRIL14	72	74 830	75 573	12,55%
BTA-7.00%FEV15	50	53 558	53 244	8,84%
BTA-6.90% MAI22	38	41 072	41 530	6,90%
BTA-8.25%JUIL14	20	21 200	20 983	3,48%
B0319	20	19 700	20 490	3,40%
TOTAL		210 360	211 820	35,17%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		314 018	317 364	52,70%
TITRES OPCVM				
FCP PROPARCO	25	30 724	33 528	5,57%
TOTAL		30 724	33 528	5,57%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		470 241	477 062	79,22%

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2013 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12/2013	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2012	538 169	10 491	-16 697	531 963	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	201 982			201 982	
Bons de trésor assimilables (BTA)	10 200			10 200	
Obligations et valeurs assimilées	24 000			24 000	
Actions SICAV	74 973			74 973	
Parts OPCVM					
Cessions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-233 667			-233 667	-12 436
Bons de trésor assimilables (BTA)	-49 900			-49 900	100
Obligations et valeurs assimilées	-20 543			-20 543	
Actions SICAV	-74 973			-74 973	-1 426
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			13 222	13 222	
Variation des intérêts courus		-195		-195	
Soldes au 31 décembre 2013	470 241	10 296	-3 475	477 062	- 13 762

4.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2013, 25 619 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/13 Au 31/12/13	Du 01/01/12 Au 31/12/12
Revenus des actions et valeurs assimilées	8 511	3 902
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	17 108	13 940
	25 619	17 842

4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2013 s'élève à 125 172 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CP BIAT 03-07-2015	30	30 000	30 280	5,03%
TOTAL		30 000	30 280	5,03%
BONS DU TRESOR A COURT TERME				
BTC 52S-04/11/2014	60	57 394	57 599	9,56%
TOTAL		57 394	57 599	9,56%
DISPONIBILITES				
- BANQUE		37 293	37 293	6,19%
TOTAL		37 293	37 293	6,19%
TOTAL GÉNÉRAL		124 687	125 172	20,78%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 3 677 dinars et se détaille comme suit :

	Du 01/01/13 Au 31/12/13	Du 01/01/12 Au 31/12/12
Revenus des bons de trésor	2 219	466
Revenus sur comptes de dépôt	176	266
Revenus des autres placements monétaires	1 282	2 514
	3 677	3 246

4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2013 s'élève à 4 404 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	1 628	1 706
Dépositaire	297	297
Total PA1- Opérateurs créditeurs	1 925	2 003
Commissaire aux comptes	2 016	2 277
Publications CMF	130	130
Impôt à payer	280	205
Redevance CMF	53	57
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 479	2 669
Total	4 404	4 671

4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012 (*)	
- Montant	655 694
- Nombre de titres	5 726
- Nombre d'actionnaires	22
Souscriptions réalisées	
- Montant	84 853
- Nombre de titres	741
- Nombre d'actionnaires nouveaux	2
Rachats effectués	
- Montant	158 370
- Nombre de titres	1 383
- Nombre d'actionnaires sortants	5
Capital au 31/12/2012	
- Montant	582 177
- Nombre de titres	5 084
- Nombre d'actionnaires	19

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part du capital de début d'exercice	582 177
- Variation des plus et moins values potentielles	13 222
- Plus values réalisées sur cession de titres	-13 762
- Frais de négociation	-1 276
-Commissions de rachat	661
- Régularisation des sommes non distribuables	55
Capital au 31/12/2013	581 077

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période se présente comme suit :

Libellé	Du 01/01/13 Au 31/12/13	Du 01/01/12 au31/12/12
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	6 415	5 681
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 180	1 180
Total	7 595	6 861

4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 838 dinars pour l'exercice 2013. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Du 01/01/13 Au 31/12/13	Du 01/01/12 au31/12/12
Rémunération du commissaire aux comptes	1 900	1 900
REDEVANCE CMF	667	602
IMPOT & TAXES	120	120
PUBLICITE & PUBLICATIONS	151	151
Total	2 838	2 773

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	5,762	3,683
Charges de gestion des placements	-1,494	-1,198
Revenu net des placements	4,268	2,485
Autres charges	-0,558	-0,484
Résultat d'exploitation (1)	3,710	2,000
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,415	0,166
Somme distribuables de l'exercice	3,295	2,166
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2,601	-2,597
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-2,707	3,055
Frais de négociation	-0,251	-0,215
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	-0,357	0,243
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,353	2,243
Droits d'entrées et droits de sorties	0,130	0,321
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,227	0,564
Régularisation du résultat non distribuable	0,011	1,130
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,216	1,694

Distribution de dividendes	-2,167	-2,626
Valeur liquidative	117,590	116,679
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,14%	1,14%
Autres charges/actif net moyen	0,43%	0,46%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	2,51%	2,06%

5.2 - Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,8% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net et payée trimestriellement nette de toute retenue fiscale.

Le taux de cette commission a été modifié à partir du 1^{er} décembre 2013 pour devenir égal à 1% H.T.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2013 s'élève à 6 415DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- Une commission égale à 0,1% H.T. des actifs nets pour la première année.
- A partir de la deuxième année, une commission égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 180 DT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest
-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Lotfi HAMMI.

SODINO
BILAN COMPARE AU 31/12/2013
(En Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	MONTANTS
		AU 31-12-13	AU 31-12-12
A C T I F S			
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS NON IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	2 730	1 845
MOINS AMORTISSEMENTS		-1 869	-1 755
		861	89

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2	721 192	702 760
MOINS AMORTISSEMENTS		-399 973	-353 125
		321 219	349 635

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A3	33 747 081	29 998 581
MOINS PROVISIONS		-5 720 937	-5 146 235
		28 026 145	24 852 347

AUTRES ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS NON COURANTS		28 348 226	25 202 071
ACTIFS COURANTS			
AUTRES ACTIFS COURANTS	A4	1 992 390	1452965
MOINS PROVISIONS		-7 115	-7115
		1 985 275	1 445 850

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A5	20 469 213	22787323
MOINS PROVISIONS		-2 777 324	-2022831
		17 691 889	20 764 492

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A6	1 086 613	1 517 764
ACTIFS COURANTS		20 763 777	23 728 106

TOTAL DES ACTIFS		49 112 003	48 930 177

SODINO
BILAN COMPARE AU 31/12/2013
(En Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	MONTANTS
		AU 31-12-13	AU 31-12-12
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL	B1	48 000 000	48 000 000
CAPITAL APPELE NON VERSE	B,1,1	-4 123 295	-4 123 295
CAPITAL NON APPELE		-6 000 000	-6 000 000
RESERVES	B,1,2	712 708	709 243
RESULTATS REPORTES		-7 076 153	-5 102 689
		-----	-----
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		31 513 260	33 483 259
RESULTATS DE L'EXERCICE		-1 084 794	-1 973 464
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		30 428 465	31 509 795
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21	B2	555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		13 348 190	11 394 190
FINANCEMENT BEI		271 582	271 582
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		334 052	292 938
FINANCEMENT IRADA		3 350 000	4 200 000
		-----	-----
PASSIFS NON COURANTS		17 905 432	16 760 319
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		56 356	47 794
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	328 021	316 075
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	393 728	296 195
		-----	-----
PASSIFS COURANTS		778 105	660 063
		-----	-----
TOTAL DES PASSIFS		18 683 537	17 420 382
		-----	-----
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		49 112 003	48 930 177

SODINO
ETAT DE RESULTAT COMPARE AU 31 DECEMBRE 2013
(En Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	MONTANTS
		AU 31-12-13	AU 31-12-12
PRODUITS D'EXPLOITATIONS	C1		-
		1 003 288	883 961
REVENUS DES PARTICIPATIONS		131 312	158 248
REVENUS DES PLACEMENTS		809 669	594 303
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		58 706	127 810
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		3 600	3 600
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C2	-4 321	-21 751
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C3	-149 052	-159 710
CHARGES DU PERSONNEL	C4	-521 363	-564 362
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C5	-1 376 155	-2 076 994
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C6	-35 148	-33 718
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-2 086 039	-2 856 536
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 082 751	-1 972 574
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C7	0	8
AUTRES PERTES ORDINAIRES		0	0
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-1 082 751	-1 972 566
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-2 044	-898
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 084 794	-1 973 464
EFFET DES MODIFICATIONS		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		-1 084 794	-1 973 464

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2013

Modèle autorisé

(Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-13	MONTANTS AU 31-12-12
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</i>			
Résultat net		<u>-1 084 794</u>	<u>-1 973 464</u>
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		1 376 155	2 076 994
- Variation des Créances et autres actifs		-539 425	-472 384
- Variation des fournisseurs et autres dettes		20 509	75 824
- Variation autres actifs non courants			
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)			2 950
- Plus values de cession des Immobilisations Corp. & Incorp.			
Reclassement Exigible IRADA		97 533	113 605
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>		<u>-130 022</u>	<u>-176 474</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-19 318	-1 249
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles			-3 330 500
Décaissements provenant de l'acquisition financières			-515 000
* Participations		-4 373 320	
* Comptes courants associés		-339 000	
* Cautionnement			303 820
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
* Participations		264 820	80 000
* Prêts 21-21			26 151
* Comptes courant associés		54 000	
Variation des avances sur cession d'actions reçues		41 113	
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</u>		<u>-4 371 704</u>	<u>-3 436 778</u>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>			
Encaissement de la libération du capital reserves pour fonds social		3 465	1 876 705 7 172
Variation des placements courants		2 603 111	1 219 724
Encaissements sur financement FOPRODI		2 314 000	1 994 000
FONDS IRADA			-1 650 000
Encaissements sur financement RITI			
Remboursement 21-21			
Remboursement IRADA		-850 000	-427 764
Décaissements sur financement FOPRODI ET BEI			
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>		<u>4 070 576</u>	<u>3 019 837</u>
			0
		<u>-431 150</u>	<u>-593 416</u>
Trésorerie début de l'exercice		1 517 764	2 111 179
Trésorerie Fin de l'exercice		1 086 613	1 517 764

NOTE D'ORDRE GENERAL

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La **Société de développement du Nord Ouest** a été créée sous la forme d'une société anonyme suivant acte sous seing privé en date du 04 Mai 1996 enregistré à Tunis en date du 27 Mai 1996, avec un capital initial de **4.000.000 Dinars** divisé en 400.000 actions de valeur nominale de 10 Dinars chacune.

Quatre augmentations ont été réalisées depuis la constitution de la société pour porter le capital à 48 000 000 dinars réparti sur 4 800 000 actions de 10 dinars chacune.

Toutes les actions ont été souscrites en numéraire.

La société a pour objet, conformément à l'article 3 de ses statuts :

- La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par le dit code ; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur ; et les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques ;
- La réalisation de toute opération ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

L'activité de la **SODINO** se limite à la région du Nord Ouest c'est à dire les gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana.

Par ailleurs, la **SODINO** est gérée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.1- Composition des états financiers :

Les états financiers de la **SODINO** arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

Ces caractéristiques sont considérées en tenant compte de deux contraintes : l'équilibre avantages - coûts et l'importance relative.

* **Le Bilan** fournit l'information sur la situation financière de la **SODINO** et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* **L'Etat de résultat** fournit les renseignements sur la performance de la **SODINO**. La méthode de présentation retenue des produits et charges est celle **autorisée** : selon leur nature.

Le choix de la présentation selon cette méthode tient compte de la culture comptable en vigueur et des spécificités sectorielles et organisationnelles de la **SODINO**.

* **L'Etat des flux de trésorerie** renseigne sur la manière avec laquelle la **SODINO** a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissement ou de décaissement passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

2.2- Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la **SODINO**, arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par la **SODINO** pour l'élaboration de ses états financiers.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2013, la **SODINO** a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultants des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

3.1- Immobilisations Incorporelles :

Les éléments incorporels de la **SODINO** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futurs au bénéfice de la **SODINO**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne de la **SODINO**.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

3.2- Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2013 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quant elles sont produites par la **SODINO**. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà prise en compte sont ajoutées à la valeur comptable du bien quant elles permettent :

- d'allonger la durée d'utilisation ou d'augmenter la capacité du bien ;
- d'obtenir une amélioration substantielle de la qualité de la production du bien ;
- d'obtenir une réduction substantielle des frais d'exploitation initialement prévus.

La méthode d'amortissement adopté est **l'amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- Construction :	2%
- Matériel Roulant :	20%
- Agencements, aménagements et installations :	10 % et 20%
- Equipements de bureau :	10%
- Matériel de Bureau :	10 % et 20%

Le matériel informatique a fait l'objet d'un amortissement dégressif au taux de 37,5%.

Quant aux immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 200 Dinars sont amorties intégralement.

3.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières de la **SODINO** comportent les participations, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations de la **SODINO** sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation représente pour la **SODINO**.

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins values.

Les plus-values ou moins-values dont il s'agit sont globales par catégories de titres de même nature et conférant les mêmes droits.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La **SODINO** a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;

La **SODINO** a, en outre, signé avec la Banque Européenne d'Investissement « B.E.I. » une convention de financement et de gestion de ligne de crédit destinée à financer une partie des investissements en fonds propres réalisés par les institutions agréées dans des entreprises Tunisiennes relevant des secteurs productifs et des services.

Les participations de la **SODINO**, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de la **SODINO** et par conséquent, figurent à l'actif de ses états financiers.

La contre partie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2012, couvrent le risque de dépréciation des participations de la **SODINO** financées sur fonds propres.

3.4- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Les événements survenant après la date de clôture de l'exercice (31 décembre) sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers. Ces événements sont pris en compte dans les états financiers de la **SODINO** en application des recommandations de la norme comptable N°14 comme suit :

- Pour les événements liés à des conditions existant à la date de clôture (qui constituent un élément complémentaire d'appréciation de la valeur de l'actif ou du passif à la date de clôture), les états financiers sont ajustés en vue de fournir une information complémentaire ou rectificative.
- Pour les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice, il n'est pas procédé à la modification des comptes. Une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

3.5- Engagements hors bilan :

Conformément aux recommandations de la norme comptable N°14, les éventualités de survenance d'événements futurs de nature à affecter la fiabilité et la pertinence des états financiers sont traduits dans ces états par des provisions ou par la production d'informations complémentaires aux notes aux états financiers.

Les éventualités résultent d'un droit ou d'une obligation contractuelle, dont les effets sur la valeur ou la composition de l'actif de la **SODINO** sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures, sont considérés comme des engagements à porter au niveau des notes aux états financiers.

Cette mention porte sur :

- la nature de l'éventualité ;
- les incertitudes qui affectent l'issue, et
- l'estimation de leur incidence financière.

3.6- Les comptes de charges et de produits :

Les revenus de la **SODINO** sont constitués :

- des produits des participations ;
- des produits des placements
- et des produits des études et commissions.

Les produits des participations de la **SODINO** (plus value de cession) sont constatés à l'encaissement.

IV/ LES INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- La **SODINO** détient 49,998% du capital social de la société **SOPINO**, ce dernier est sous son contrôle exclusif.
- LA **SODINO** loue à la **SOPINO** un local à usage de siège social pour un montant de 3 600 dinars.
- La **SODINO** a fourni à la **SOPINO** deux crédits inscrits en compte courant d'une valeur de 10 000 000 dinars. Ces crédits ont rapporté la somme de 462000 dinars sous forme d'intérêt.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES A L'ACTIF

Note A.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la **SODINO** totalisent au 31 Décembre 2013 une valeur brute de **2730** Dinars.

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Logiciel informatique	1010	1010	0
- Système domaine SODINO	845	835	0
- Logiciel déclaration	885	0	885
TOTAUX	2730	1 845	885

Les amortissements cumulés des immobilisations incorporelles totalisant au 31/12/2013 un solde de **1869** Dinars sont détaillés, par poste, dans le tableau suivant :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Logiciel Informatique	1010	1 010	0
- Système	835	745	89
- Logiciel déclaration	24	0	24
TOTAUX	1869	1755	113

Note A.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont enregistré une augmentation de **18 432** dinars et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Construction	318 008	318 008	0
- Matériel de transport de fonction	110 080	110 080	0
- Matériel de transport de service	121 835	121 835	0
- Agencements et aménagements	33734	22 968	10767
- Installations	10537	10 537	0
- Mobilier de bureau	46087	41 874	4213
- Matériel de bureau	18946	15 813	3133
- Matériel Informatique	58105	57 786	319
- Fourniture de bureau	3859	3 859	0
TOTAUX	721192	702 760	18432

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles totalisant au 31/12/2013 un solde de **399 973** Dinars sont détaillés, par poste, dans le tableau suivant :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Bâtiment	50 263	43991	6272
- Matériel de transport de fonction	93 987	71971	22016
- Matériel de transport de service	114 650	106 985	7665
- Agencements et aménagements	20 800	19695	1105
- Installations	11 326	10891	435
- Mobilier de bureau	37 726	35456	2270
- Matériel de bureau	11403	9914	1489
- Matériel Informatique	55 959	50363	5596
- Equipement de bureau	3859	3 859	0
TOTAUX	399 973	353 125	46 848

Note A.3-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les participations inscrites au nom de la SODINO, les prêts accordés sur fonds 21-21 et les dépôts et cautionnement pour une **valeur brute** totale de **34 107 081 Dinars**

La variation des soldes des immobilisations financières entre 2013et 2012 se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	99 900	50 000
- Participation SODET	1 700	1 700	0
- SOPINO	2 499 900	2 499 900	0
- Participation SRAOUNETEN	25 000	25 000	0
- Participation POLE TECHNOLOGIQUE	490000	490000	0
- Participations	30785935	28 757 435	2 028 500
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	928	928	0
Versement restant à effectuer/participations	-1012500	-2 682 500	1 670 000
Valeur Brute	34107081	29 998 581	4 108 500
Reprise	11 000	24 000	-13 000
			0
Provision / Participations	-5731937	-5170235	-561 702
TOTAUX	28026145	24 852 346	3 533 798

Variations des participations

PARTICIPATION	2012	LIBERATION	CESSION	2013
SMVDA ETTATAOUER II	12 000			12 000
SMVDA AOUILIA	9 250			9 250
STE Z'BIDA	6 000			6 000
Centrale Laitière VAGA	198 750			198 750
STE ABIT	61 000			61 000
STE ABIT (Béjaoui)	191 400			191 400
STE SOTUFAF	100 000			100 000
STE FRUINOR	15 000			15 000
SFFYN SAMI	60 000			60 000
STE NORD TOURISME	124 000			124 000
STE LE FRIGO	115 875			115 875
FOPRODI / STE LE FRIGO	6 450			6 450
Centrale Laitière LE SERS	156 350			156 350
SKPCM	4 800			4 800
TGA	140 000			140 000
HUILERIE NORD OUEST	6 250			6 250
FOPRODI / HUILERIE NORD OUEST	6 250			6 250
MOZART	30 000			30 000
STE VONORD	229 000			229 000
BEST CAR (Salah Bahri)	45 000			45 000
BEST CAR (Ibtissem Bahri)	45 000			45 000
GATT	1 000			1 000
WINTECH (Med Jouini)	30 500			30 500
WINTECH (Salim Jouini)	455 000			455 000
Clinique des engins de Béja	150 000			150 000
MMT MARBRES	18 600		18600	0
SMVDA ESSAIDIA	42 000		42000	0
STE TUNISIE FONDERIE	250 000			250 000
STE TUNISIE FONDERIE FOPRODI	180 000			180 000
STE HUILERIE ZAAFRANA	79900			79900
STE HUILERIE ZAAFRANA FOPRODI	0			0
SOTES SA	109 000			109 000
SOTES SA FOPRODI	198 990			198 990
STE TOURISTIQUE ILHEM	80 000			80 000
TUNISO SUISSE DES VINS	150 000			150 000
TUNISO SUISSE DES VINS FOPRODI	102 000			102 000
GHANIMA ANDALOUS	236 000		49700	186300
DARNA	450 000			450 000
WEST PHARMA	100000			100000
Sté BOUMAKHLOUF	165 000			165 000
Sté BOUMAKHLOUF (FOPRODI)	97 500			97 500

PARTICIPATION	2012	LIBERATION	CESSION	2013
TRIGEM	20 000		20000	0
CTIA	150 000			150 000
SINA	200 000			200 000
MABROUKA	115800			115800
SIST	34 800			34 800
SIST (FOPRODI)	29 700			29 700
TUNIPA	175 000			175 000
TUNIPA (FOPRODI)	105 000			105 000
SIEM	250 000			250 000
CEPAS	45 000			45 000
SIPH	188 800			188 800
SIMAC	350 000			350 000
WINTECH	258 700			258 700
SOTRAMOL	49 000			49 000
SOTRAMOL (FOPRODI)	87 300			87 300
IMG	250 000			250 000
SINCAR	148 000			148 000
SINCAR (FOPRODI)	181 800			181 800
IMPRIMERIE EL AMINE	60 000			60 000
IMPRIMERIE EL AMINE (FOPRODI)	39 600			39 600
SIPH (FOPRODI)	280 800			280 800
SAB	150 000			150 000
SAB (FOPRODI)	270 000			270 000
SOREVAL	89 000			89 000
SOREVAL (FOPRODI)	225 000			225 000
HUILERIE SAIDI	71 000		46000	25000
AL DESIGN	55 000			55 000
AL DESIGN (FOPRODI)	90 000			90 000
BEESA	12 500			12 500
BEESA (FOPRODI)	16 500			16 500
SAN	23 000			23 000
SAN (FOPRODI)	19 800			19 800
GTOO	80 000			80 000
GTOO (FOPRODI)	109 260			109 260
HELIX	15 000			15 000
RAYEN DES EAUX	300 000			300 000
RAYEN DES EAUX (FOPRODI)	180 000			180 000
PROJET HUILERIE DE NO KHMIRI	100 000			100 000
PROJET HUILERIE DE NO KHMIRI(FOPRODI)	144 000			144 000
STE HIZAOUI DE PATE CERAMIQUE	50 000			50 000
STE HIZAOUI DE PATE CERAMIQUE(FOPRODI)	78 000			78 000
PROJET SALMI PLAST	10 000			10 000
PROJET SALMI PLAST (FOPRODI)	16 740			16 740
PROJET SAICA	40 000			40 000

PARTICIPATION	2012	LIBERATION	CESSION	2013
PROJET SAICA (FOPRODI)	30 000			30 000
PROJET STOTCA	90 000			90 000
PROJET STOTCA (FOPRODI)	135 000			135 000
PROJET ZAGROM	60 000			60 000
PROJET ZAGROM (FOPRODI)	108 000			108 000
PROJET DRIDI PLAST	20 000			20 000
PROJET DRIDI PLAST(FOPRODI)	24 200			24 200
PROJET LINGETTE BEBE	255 000			255 000
PROJET LINGETTE BEBE (FOPRODI)	220 000			220 000
PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA	70 000			70 000
PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA (FOPRODI)	138 000			138 000
SET INDUDTRIE DES BRIQUES	400 000		66700	333300
PROJET BIO ESSENCES	22 000			22 000
PROJET BIO ESSENCES (FOPRODI)	24 000			24 000
PROJET EXPO FOREST	18 000			18 000
PROJET EXPO FOREST (FOPRODI)	36 000			36 000
PROJET BOLERIO SA	400 000			400 000
PROJET CIGMA BUSINESS COM	45 885			45 885
PROJET CIGMA BUSINESS COM (RITI)	45 885			45 885
PROJET TUILE DU NORD	55 000			55 000
PROJET TUILE DU NORD (FOPRODI)	50 000			50 000
PROJET WOOD PLAST	95 400			95 400
PROJET WOOD PLAST (FOPRODI)	84 600			84 600
PROJET PLASTIC DU NORD	11 000			11 000
PROJET PLASTIC DU NORD (FOPRODI)	17 100			17 100
PROJET KHAIRAT BLEDI	50 000			50 000
PROJET KHAIRAT BLEDI FOPRODI	160 000			160 000
PROJET IPLAST	320 000			320 000
PROJET IPLAST FOPRODI	270 000			270 000
PROJET ENERGY INDUSTRIE	689 000			689 000
PROJET PROMAX	180 000			180 000
PROJET UPAM	46 000			46 000
PROJET UPAM FOPRODI	132 000			132 000
P ROJET ECOPRODUCTA	40 000			40 000
PROJET ACT PHARMA	160 000			160 000
Part FOPRODI Projet	160 000			160 000
PROJET NEEDLE FASHION	143 000			143 000
PROJET PROMAX FOPRODI	256 500			256 500
PROJET LES VERGERS DU SOLEIL	330 000			330 000
PROJET MENUISERIE EL AYADI	20 000			20 000
PROJET MENUISERIE EL AYADI FOPRODI	20 000			20 000
PROJET SIGMA SOL	60 000			60 000
PROJET SIGMA SOL FOPRODI	60 000			60 000

PARTICIPATION	2012	LIBERATION	CESSION	2013
PROJET SIMER	53 000			53 000
PROJET SIMER FOPRODI	120 000			120 000
PROJET TREEFINORD	150 000			150 000
PROJET TREEFINORD FOPRODI	331 000			331 000
PROJET TOM FRAIS	23 000			23 000
PROJET TOM FRAIS FOPRODI	72 000			72 000
PROJET MS ELITE	30 500			30 500
PROJET MS ELITE FOPRODI	84 000			84 000
PROJET BIOFREEZ	175 000			175 000
PROJET BIOFREEZ FOPRODI	322 000			322 000
PROJET NESMA INDUSTRIE	132 000			132 000
PROJET NESMA INDUSTRIE FOPRODI	288 000			288 000
PROJET SONOMAR	46 000			46 000
PROJET SONOMAR FOPRODI	46 000			46 000
PROJET LES RAMEAUX DE CARTHAGE	88 000			88 000
PROJET LES RAMEAUX DE CARTHAGE FOPRODI	196 000			196 000
PROJET SOMOMA	10 000			10 000
PROJET SOMOMA FOPRODI	26 400			26 400
PROJET NUTIDOR	180 000			180 000
PROJET NUTIDOR FOPRODI	354 000			354 000
PROJET SIMETAL	420 000			420 000
PROJET SIMETAL FOPRODI	320 000			320 000
PROJET MEDICAL WEAR	50 000			50 000
PROJET MEDICAL WEAR FOPRODI	120 000			120 000
PROJET ALIMENTS VERTS	82 000			82 000
PROJET ALIMENT VERTS FOPRODI	223 000			223 000
PROJET TECHNOLATEX	289000			289000
PROJET TECHNOLATEX FOPRODI	503000			503000
PROJET EQUERRE MODE	100 000			100 000
PROJET EQUERRE MODE FOPRODI	207 000			207 000
PROJET GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140 000			140 000
PROJET FEEDBACK LEADERS	150 000			150 000
PROJET AMINA CONFECTION	135 000			135 000
PROJET SUN PRODUCT COMPANY	150 000			150 000
PROJET TUNISIA PULLETS	30 000			30 000
PROJET TUNISIA PULLETS FOPRODI	180 000			180 000
PROJET EXTRA BETTON	150 000			150 000
PROJET EXTRA BETTON FOPRODI	398 400			398 400
PROJET SB CONFECTION	35 000			35 000
PROJET SB CONFECTION FOPRODI	70 800			70 800
PROJET SOTUCAM+	70 000			70 000
PROJET SOTUCAM+ FOPRODI	246 000			246 000
PROJET WHITE PHARMA IRADA	247 000			247 000
PROJET WHITE PHARMA FOPRODI	316 800			316 800
PROJET VEGA CABLE	150 000			150 000
PROJET VEGA CABLE FOPRODI	390 000			390 000
PROJET SADETT	439 000			439 000
PROJET SMM	116 000			116 000
PROJET SMM FOPRODI	472 000			472 000

PART MEDINA TEXTILES	50000			50000
PART PROJET TUNISIA PNEUS	380000			380000
PART SKAN AGRO*****	142000			142000
PART ELECTRONIC CONCEPT	45000			45000
PART SEPHARMA	90000			90000
PART PROJET MANAJEM***	126000			126000
PART CHOCONORD**	130000			130000
PART PROJET MCRR*	100000			100000
PART PROJET TAOOC	50000			50000
PART GREEN PANEL TECHNOLOGIE	720000			720000
PART FOPRODI MANAJEM*	288000			288000
FOPRODI TUNISIA PNEUS*	380000			380000
PART FOPRODI GREEN PANEL TECH	1440000			1440000
PART FOPRODI CHOCONORD	276000			276000
PART FOPRODI SKAN AGRO	340000			340000
PART FOPRODI MCRR	100000			100000
PART SEB **		350000		350000
PART SOCABIS*		50000		50000
PART PROJET SOMIPEM		97500		97500
PART FOPRODI TAOOC		292000		292000
FOPRODI SOMIPEM		582000		582000
PART PROJET GREEN HILL		900000		900000
Total	28 757 435	2271500	243000	30785935

La répartition des participations selon les sources de financement

PARTICIPATION	Situation au 31/12/2013					
	Fds Propres	BEI	Val. Brute	FOPRODI	RITI	TOTAL
SMVDA ETTATAOUER	12 000	0	12 000	0		12 000
STE ZBIDA	6 000	0	6 000	0		6 000
STE FRUINOR	15 000	0	15 000	0		15 000
SFFYN SAMI	60 000	0	60 000	0		60 000
CENTRALE LAITIERE LE SERS	156 350	0	156 350	0		156 350
S.K.P.C.M	4 800	0	4 800	0		4 800
T.G.A	140 000	0	140 000	0		140 000
MOZART	30 000	0	30 000	0		30 000
SMVDA AOUILIA	9 250	0	9 250	0		9 250
STE SOTUFAF	100 000	0	100 000	0		100 000
STE NORD TOURISME	124 000	0	124 000	0		124 000
CYNEX AGRITECH	0	0	0	0		0
VONORD	114 500	114 500	229 000	0		229 000
CENTRALE LAITIERE VAGA	99 375	99 375	198 750	0		198 750
ABIT (Ben Abda)	61 000	0	61 000	0		61 000
ABIT (Béjaoui)	58 400	0	58 400	0		58 400
ABIT (Béjaoui)	133 000	0	133 000	0		133 000
Clinique Engins BeJa	150 000	0	150 000	0		150 000
LE FRIGO	107 543	8 332	115 875	6 450		122 325
BEST CAR (Salah Bahri)	22 500	22 500	45 000	0		45 000
BEST CAR (Ibtissem Bahri)	22 500	22 500	45 000	0		45 000
GATT (Skander Karoui)	1 000	0	1 000	0		1 000
GATT (Walid Ayari)	0	0	0	0		0
WINTECH (Med Jouini)	30 500	0	30 500	0		30 500
WINTECH (Salim Jouini)	455 000	0	455 000	258 700		713 700
HUILERIE DU NORD OUEST	1 875	4 375	6 250	6 250		12 500
STE TUN FONDERIE (Karim KASMI)	125 000	0	125 000	0		125 000
STE TUN FONDERIE (Walid Montacer)	125 000	0	125 000	180 000		305 000
STE HUILERIE ZAAFRANA	79 900	0	79 900	0		79 900
SOTES (Tarek BAHRI)	54 500	0	54 500	99 500		154 000
SOTES (Sofienne BAHRI)	54 500	0	54 500	99 490		153 990
ELGHANIMA "Andalous"(A,MOKTAR)	186300	0	186300	0		186300
STE "ILHEM" (B,SAIDI)	80 000	0	80 000	0		80 000
HOTEL "DARNA" (L,Barbouch)	450 000	0	450 000	0		450 000
Sté T,S,V(N,Blagui)	150 000	0	150 000	102 000		252 000
PART PROJET CANADO						
UNISIENNE DES INDUSTR	150 000	0	150 000	0		150 000
PROJET EXPO FOREST	18 000	0	18 000	36 000		54 000
PROJET BOLERIO SA	400 000	0	400 000	0		400 000
PAT STE WEST PHARMA	100 000	0	100 000	0		100 000
PART PROJET SDA MABROUKA	115800	0	115800	0		115800
PART PROJET SIMAC AYARI	350 000	0	350 000	0		350 000
PART STE BOU MAKHLOUF DES HUILES	165 000	0	165 000	97 500		262 500
PART PROJET SIST CHAHIRA	34 800	0	34 800	29 700		64 500
PART PROJET SINA	200 000	0	200 000	0		200 000
PART PROJET CEPAS MUSTI	45 000	0	45 000	0		45 000

PART PROJET STE INTER NLE EAUX MIN	250 000	0	250 000	0		250 000
PART PROJET TUNIPA ACA PARTICIPATION PROJET SIPH	175 000	0	175 000	105 000		280 000
PART SOREVAL	188 800	0	188 800	280 800		469 600
PARTICIP STE SAB	89 000	0	89 000	225 000		314 000
PART PROJET SAN	150 000	0	150 000	270 000		420 000
PART PROJET HUILERIE SAIDI	23 000	0	23 000	19 800		42 800
PART PROJET AL DESIGN	25000	0	25000	0		25000
PARTICIP SOCIETE BEE.SA	55 000	0	55 000	90 000		145 000
PART PROJET RAYEN DES EAUX	12 500	0	12 500	16 500		29 000
PART STE HELIX SA	300 000	0	300 000	180 000		480 000
PART STE IINTER MARBRE ET GRANITE	15 000	0	15 000	0		15 000
PART PROJET SINCAR*	250 000	0	250 000	0		250 000
PART IMPRIMERIE EL AMINE	148 000	0	148 000	181 800		329 800
PART PROJET GTOO BEN ARAB	60 000	0	60 000	39 600		99 600
PART PROJET SOTRAMOL	80 000	0	80 000	109 260		189 260
PART PROJET SAICA**	49 000	0	49 000	87 300		136 300
PART PROJET STOTCA*****	40 000	0	40 000	30 000		70 000
PART PROJET ZAGROM*	90 000	0	90 000	135 000		225 000
PARTICIPATION LINGETTE BEBE PART PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA	60 000	0	60 000	108 000		168 000
PART PROJET HIPAC	255 000	0	255 000	220 000		475 000
PART SALMI PLAST	70 000	0	70 000	138 000		208 000
PART PROJET HNO	50 000	0	50 000	78 000		128 000
PART SET INDUDTRIE DES BRIQUES	10 000	0	10 000	16 740		26 740
PART PROJET DRIDI PLAST	100 000	0	100 000	144 000		244 000
PROJET CIGMA BUSINESS COM	333300	0	333300	0		333300
PROJET TUILE DU NORD	20 000	0	20 000	24 200		44 200
PROJET WOOD PLAST	45 885	0	45 885	0	45 885	91 770
PROJET PLASTIC DU NORD	55 000	0	55 000	50 000		105 000
PROJET KHAIKAT BLEDI	95 400	0	95 400	84 600		180 000
PROJET IPLAST	11 000	0	11 000	17 100		28 100
PROJET BIO ESSENCES	50 000	0	50 000	160 000		210 000
PROJET ENERGY INDUSTRIE	320 000	0	320 000	270 000		590 000
PROJET PROMAX	22 000	0	22 000	24 000		46 000
PROJET NEEDLE FASHION	689 000	0	689000	0		689000
P ROJET ECOPRODUCTA	180 000	0	180 000	256 500		436 500
PROJET ACT PHARMA	46 000	0	46 000	132 000		178 000
PROJET NEEDLE FASHION	40 000	0	40 000	0		40 000
PROJET LES VERGERS DU SOLEIL	160 000	0	160 000	160 000		320 000
PROJET MENUISERIE EL AYADI	143 000	0	143 000	0		143 000
PROJET SIGMA SOL	330 000	0	330 000	0		330 000
PROJET SIMER	20 000	0	20 000	20 000		40 000
PROJET TREEFINORD	60 000	0	60 000	60 000		120 000
PROJET TOM FRAIS	53 000	0	53 000	120 000		173 000
PROJET BIOFREEZ	150 000	0	150 000	331 000		481 000
	23 000	0	23 000	72 000		95 000
	175 000	0	175 000	322 000		497 000

PROJET NESMA INDUSTRIE	132 000	0	132 000	288 000		420 000
PROJET SONOMAR	46 000	0	46 000	46 000		92 000
PROJET LES RAMEAUX DE CARTHAGE	88 000	0	88 000	196 000		284 000
PROJET SOMOMA	10 000	0	10 000	26 400		36 400
PROJET NUTIDOR	180 000	0	180 000	354 000		534 000
PROJET SIMETAL	420 000	0	420 000	320 000		740 000
PROJET MEDICAL WEAR	50 000	0	50 000	120 000		170 000
PROJET ALIMENTS VERTS	82 000	0	82 000	223 000		305 000
PROJET TECHNOLATEX	289000	0	289000	503 000		792000
PROJET EQUERRE MODE	100 000	0	100 000	207 000		307 000
PROJET MS ELITE	30 500	0	30 500	84 000		114 500
PROJET GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140 000	0	140 000	0		140 000
PROJET FEEDBACK LEADERS	150 000	0	150 000	0		150 000
PROJET AMINA CONFECTION	135 000	0	135 000	0		135 000
PROJET SUN PRODUCT COMPANY	150 000	0	150 000	0		150 000
PROJET TUNISIA PELLET	30 000	0	30 000	180 000		210 000
PROJET VEGA CABLE	150 000	0	150 000	390 000		540 000
PROJET EXTRA BETON	150 000	0	150 000	398 400		548 400
PROJET SADETT	439 000	0	439 000	0		439 000
PROJET SB CONFECTION	35 000	0	35 000	70 800		105 800
PROJET SOTUCAM PLUS	70 000	0	70 000	246 000		316 000
PROJET WHITE PHARMA	247 000	0	247 000	316 800		563 800
PROJET SMM	116 000	0	116 000	472 000		588 000
PART MEDINA TEXTILES	50000	0	50000	0		50000
PART PROJET TUNISIA PNEUS	380000	0	380000	380000		760000
PART SKAN AGRO*****	142000	0	142000	340000		482000
PART ELECTRONIC CONCEPT	45000	0	45000	0		45000
PART SEPHARMA	90000	0	90000			90000
PART PROJET MANAJEM***	126000	0	126000	288000		414000
PART CHOCONORD**	130000	0	130000	276000		406000
PART PROJET MCRR*	100000	0	100000	100000		200000
PART GREEN PANEL TECHNOLOGIE	720000	0	720000	1440000		2160000
PART PROJET SOMIPEM	97500	0	97500	582000		679000
PART TAOOC**	50000	0	50000	292000		342000
PART SOCABIS	50000	0	50000	0		50000
PART SEB	350000	0	350000	0		350000
PART GREEN HILL	900000	0	900000	0		900000
TOTAUX	17175278	271 582	17446860	13293190	45 885	30785935

Les participations provisionnées

PARTICIPATION	Situation au 31/12//2013		
	Val. Brute	PROVISIONS	VCN
SMVDA ETTATAOUER II	12000	12000	0
STE AOUILIA	9250	9250	0
STE Z'BIDA	6000	6000	0
SOTUFAF	100000	87520	12480
CEB	150000	150000	0
STE ABIT	252400	245104	7296
STE FRUINOR	15000	15000	0
LE FRIGO	115 875	108465	7410
STE VONORD	229000	114500	114500
VAGA	198750	111775,5	86974,5
WINTech	485 500	485500	0
TUNISIE FONDERIE	250000	181500	68500
SINA	200000	200000	0
TSV	150000	150000	0
BOUMAKHLOUF	165000	165000	0
SIST	34800	34800	0
SFFYN SAMI	60000	59500	500
NORD TOURISMES	124 000	124000	0
STE CENTRALE LAITIERE LE SERS	156350	156350	0
SKCPM	4800	4800	0
STE TUNISIE GARNITURE ARTISTIQUE	106875	106875	0
DARNA	450000	257000	193000
TUNIPA	175000	175000	0
SINCAR	148 000	103056	44944
SOTRAMOL	49 000	39200	9800
MOZAR	30 000	23735	6265
AL DESIGN	55 000	55000	0
BEST CAR	45 000	45000	0
ILHEM	80000	41850	38150
SOTES	109000	109000	0
CTIA	150000	135000	15000
CEPAS MUSTI	45000	45000	0

SIEM	250000	237500	12500
SIMAC	350000	330000	20000
SAB	150000	150000	0
GTOO	89000	78000	11000
EL AMINE	60000	35156	24844
SOREVAL	89000	59200	29800
IMG	250000	250000	0
HELIX	15000	15000	0
MABROUKA	144500	28900	115600
BEE	12500	8020	4480
SAN	23000	16150	6850
GATT	1000	1000	0
GHANIMA	236000	161000	75000
SIPH	188000	188000	0
HUILERIE KHMIRI	100000	66500	33500
HIPAC	50000	24950	25050
PLAST DU NORD	11000	11000	0
SALMI PLAST	10000	4600	5400
SAICA	40000	25000	15000
ZAGROM	60000	20000	40000
DRIDI PLAST	20000	15500	4500
BOLERIO	400000	66600	333400
AUTOBLOQUANT	70000	46650	23350
CIGMA BUSNISS COM	45885	18350	27535
WOOD PLAST	94500	31800	62700
RAYAN	300000	50000	250000
EXPOFOREST	18000	9000	9000
VERGERS DE SOLEIL	330000	18300	311700
TUILE DU NORD	50000	9000	41000
SIMER	53000	8800	44200
TOMFRAIS*	23000	3830	19170
MENUISERIE AYADI	20000	2350	17650
Total	7 714 985	5 546 936	2 168 048

Les provisions sur les participations intéressent les participations financées sur les fonds propres de la SODINO

La provisions sur les participation a statuts juridique particulier représentent 174000 dinars .

Note A.4- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent dinars se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Prêt au personnel	98238	86 879	11 359
- Etat impôt et taxes	346939	312 177	34 762
- Débiteurs divers	73517	57351	16 166
- Charges constatés d'avance	13045	13485	-440
- Produit à recevoir	1460651	983074	479 577
Valeur Brute	1992390	1 452 965	541 425
- Provision	-7115	-7115	0
TOTAUX	1985275	1 445 851	541 424

Note A.5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente au 31/12/2013 une valeur nette comptable de **17 691 889 Dinars** de contre **20 764 492 Dinars** au 31/12/2012 Elle s'analyse comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Titres cotés en bourse	939253	939253	0
- Placements financiers	6926759	9 529 870	-2603110
- Intérêts courus sur placements			0
- Compte courants	12603200	12318200	285000
Valeur Brute	20469213	22 787 323	-2318110
- Provision / Titres de placement	-334421	-297095	-37326
- Provision / Produit a recevoir	-884353	-509186	-375167
- Provision / CCA	-1558550	-1 216 550	-342000
TOTAUX	17691889	20 764 492	-3072603

Note A.6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2013 un solde de **1 086 613 Dinars**, ventilée par poste comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
- Universelle de bourse	319	2228	1909
- Chèques à encaisser	0	0	
- Banques	1 086 294	1515536	-429242
-			
TOTAUX	1086613	1 517 764	-431151

Note B.1- CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

B.1.1- Capital social :

Le capital de la **SODINO** s'élève à **48 000 000 Dinars**, il est réparti sur 4 800 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune qui se détaille comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant en Dinars	Pourcentage
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE	1 332 096	10	13 320 960	27,752%
- BANQUE DE L'HABITAT	952 346	10	9 523 460	19,841%
- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	596 939	10	5 969 390	12,436%
- STUSID	229 028	10	2 290 280	4,771%
- BANQUE DE TUNISIE	280 000	10	2 800 000	5,833%
- BTS	277 842	10	2 778 420	5,788%
- BFPME	240 000	10	2 400 000	5,000%
- AUTRES(-5%)	891 749	10	8 917 490	18,578%
TOTAL	4 800 000	10	48 000 000	100%

B.1.2- Réserves :

Les réserves de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2013 à **712 708 DT** et se détaillent comme suit :

DESIGNATIO+N	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
- Réserve légale	49089	49089	0
- Réserves ordinaires	573698	573698	0
- Réserve pour Fonds social	89921	86 456	3465
TOTAUX	712 708	709 243	3465

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2013 à **17 905 432 Dinars**, contre **16 760 319 dinars** au 31/12/2012, et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	13 348 190	11 394 190	1954000
- Emprunt BEI	271 582	271 582	0
- Avances sur cession d'actions	334052	292 938	41 113
- Financement IRADA KEF	1675000	2 100 000	425000
- Financement IRADA JENDOUBA	1675000	2 100 000	425000
- Financement RITI	45885	45885	0
TOTAUX	17905432	16 760 319	1 145 113

Note B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2013 un solde de **328 021 Dinars** contre **316 075 Dinars** à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
- Personnel Charges à payer	89754	98438	-8684
- Provision départ à la retraite	42853	43236	-383
- Provision pour Congés Payés	45954	42853	3101
- Etat Impôts et Taxes	19344	28553	-9209
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	54218	41936	12282
- Crédoeurs divers	17881	17881	0
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	10208	8757	1451
- Compte d'attente	98	98	0
- Produit constaté d'avance	47 711	34323	343
TOTAUX	328021	316 075	11946

Note B.4- AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2013 à **393 728 Dinars**.

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
- <i>Exigible BEI</i>	23 648	23 648	0
- <i>Exigible FOPRODI</i>	14 950	14 950	0
- <i>Exigible IRADA</i>	355 130	257597	97533
TOTAL	393 728	296 195	97533

NOTES AU COMPTES DE RESULTAT

Note C.1.- REVENUS

Les revenus de l'année 2012 s'élèvent **1 005 288 Dinars** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
Revenus des Participations	131312	158248	-26936
- Plus Values sur cessions d'actions	123227	145254	-22027
- Jetons de présence	8085	12994	-4909
Revenus des Placements et opérations financière	809669	594303	217366
- Produits Comptes à terme	103372	63 903	39469
- Produit certificat de dépôt	85472	47 028	38444
- Plus value/titre Sicav	7142	29 265	-22123
- INTEREIS/CCA	472000	335241	138759
- Dividendes des titres de placement	94195	89798	4397
- Dividendes des titres de participation	10081		10081
- Dividendes des titres boursiers	27368	18488	8880
- Plus values sur titres de placement	4245		4245
- Intérêts créditeurs	3825	5468	-1643
- Plus value/fonds social	1684	943	741
- Interet /oca		4171	-4171
- Plus value/cession sicav IRADA	284		284
Etudes et prestations de services	58706	127810	-69104
- Revenus conventions d'assistance	37350	51590	-14240
- Commissions sur projets financés FOPRODI	21356	76220	-54864
Autres Produits D'exploitation	3600	3600	0
TOTAUX	1003288	883 961	121327

Note C.2.- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les charges financières supportées par la **SODINO** au cours de l'exercice 2013. Ces charges s'élèvent à **4321 Dinars** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
Opérations sur titres	1863	16217	-14354
- Frais sur titres de participations	1403	0	1403
- Pertes sur cession titres de placement	1363	11684	-10321
- Frais / titres de placement	6993	1337	5656
- Récupération frais / titres de participation	-6993	0	-6993
- Récupération assurances auto		0	
- Moins value / réévaluation des placements	4243	8516	-4273
-transfert de charge	-5146	-5320	174
Services bancaires	2458	5534	-3076
- Commissions bancaires	2428	3539	-1111
- Intérêts des comptes courants	30	1996	-1966
TOTAUX	4 321	21 751	-17 430

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET

SERVICES EXTERIEURS

Les achats non stockés de fourniture et services extérieurs s'élèvent au 31 décembre 2013 à **149 052 dinars** contre **159 052 dinars** en 2012 soit une diminution de **8 758 dinars**.

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Achats non stockés de fournitures	5470	3744	1726
- Journaux, revues et documentation	0	78	-78
- Achat carburant	21565	23622	-2057
- Loyers et charges locatives	13014	12 561	453
- Entretien et réparations	13049	20510	-7461
- Assurances	8471	9529	-1058
- Honoraires & Services extérieurs	18575	19459	-884
- Publicités et relations publiques	11395	10703	693
- Déplacements, Missions et Réceptions	17722	13852	3870
- Frais postaux et de télécommunication	19130	19720	-590
- Etudes recherches et services extérieurs	16237	20504	-4267
- Achats Divers	729	429	300
- Eau et électricité	3695	4049	354
- Dons et subventions		950	-950
TOTAUX	149 052	159 710	-8 758

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel s'élèvent au 31 décembre 2013 à **521363** dinars contre

564 362 dinars en 2012 soit une diminution de **42999** dinars.

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2013	31/12/2012	
- Salaires et compléments de salaires	249045	292305	-43260
- Primes et gratifications	174992	170169	4823
- Congés payés	2718	6537	-3819
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	78480	83724	-5244
- Assurance Groupe	16127	11627	4500
			0
TOTAUX	521363	564 362	-42 999

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
Dotations aux amortissements	46 961	55 171	-8 210
- Résorption des Charges à répartir	0	8500	-8 500
- Amortissement des immobilisations	46 961	46671	290
Dotations aux Provisions	1 329 194	2 021 823	-692 629
- Provision sur autres actifs courants	375167		-375 167
- Provisions sur titres de participation	585702	1 219 367	633 665
- Provisions sur titres de placement	37325	84500	47 175
- Provisions comptes courants associés	342000	699 103	387 103
- Provisions départ à la retraite	0	42853	42 853
- Reprise / Provision sur titres de participation	-11000	-24000	-13 000
TOTAUX	1 376 155	2 076 994	700 839

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
-------------	------------	------------	-----------

- Jetons de présence	18750	18125	625
- T.F.P	9014	8935	79
- FOPROLOS	4493	4468	25
- T.C.L	400	267	133
- Droits de timbre et d'enregistrement	490	100	390
- Taxes sur les véhicules	1760	1760	0
- Pénalités de retard	45	62	-17
- taxes /societe	195	0	196
TOTAUX	35148	33718	1430

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
- Produit ordinaire	0	8	-8
TOTAUX	0	8	-8

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT DU NORD-OUEST
« SODINO »
SILIANA**

Tunis le, 05 Juin 2014

OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Messieurs,

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la **SODINO** arrêtés au 31 Décembre 2013 ainsi que les documents annexes. Le total net du bilan est fixé à 49 112 003 dinars et la perte s'élève à 1 084 794.dinars

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

01- OPINIONS SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine de la **SODINO** ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

02- VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

2.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications Spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

2.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

2.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**P/CEGAUDIT
HAMMI LOTFI**



**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT DU NORD-OUEST
« SODINO »
SILIANA**

Tunis le, 05 Juin 2014

OBJET : RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués

I- Conventions et opérations réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que nos travaux n'ont pas révélé d'opérations rentrant dans ce cadre. Aussi votre conseil ne nous a informé d'aucune convention.

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

II.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du conseil du 31 octobre 1996. Cette rémunération est composée des salaires mensuels ainsi que de primes diverses d'un montant total de 72 421 dinars brut. Il bénéficie également d'une voiture de fonction, de bon de carburant de 9 643 dinars et de 350 DT consommation téléphonique. Le total servi s'élève ainsi à 82 405 dinars sachant que l'année 2013 a enregistré la nomination d'un nouveau Président Directeur Général.
- Le Directeur Général adjoint, bénéficie d'un salaire et de primes de 28 231DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction, de 2 059 dinars de carburant et de 135 DT de consommation téléphonique.

III- Compte courant associé

La participation de la SODINO dans le compte courant associé de la SOPINO (filiale de la SODINO) s'élève à 10 000 000 DT avec une rémunération sous forme d'intérêts qui s'est élevé en 2013 à 460 000 DT.



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed DALY.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<i>Actifs non courants</i>			
Immobilisations incorporelles		229	229
Moins : amortissements		229	193
	1	0	36
Immobilisations corporelles		105.336	104 150
Moins : amortissements		79.366	57 772
	2	25.970	46 378
Immobilisations financières		2.700	2 700
Moins : provisions		0	0
	3	2.700	2 700
<i>Total des actifs immobilisés</i>		28.670	49 115
Autres actifs non courants (charges à répartir)	4	0	0
Total des actifs non courants		28 670	49 115
<i>Actifs courants</i>			
Stocks		0	0
Moins : provisions		0	0
	5	0	0
Clients et comptes rattachés		486 302	463 357
Moins : provisions		0	0
		486 302	463 357
Comptes de régularisation et autres actifs courants		284 392	75 665
Moins : provisions		0	0
	6	284 392	75 665
Placements et autres actifs financiers	7	495 124	507 545
Liquidités et équivalents de liquidités	8	700 524	436 064
Total des actifs courants		1 966 342	1 482 631
<i>Total des actifs</i>		1 995 011	1 531 746

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Capitaux propres			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves		0	0
Autres capitaux propres		0	0
Résultats reportés		(80 553)	(164 124)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	9	919 447	835 876
Résultat de l'exercice		204 421	83 571
Total des capitaux propres avant affectation		1 123 868	919 447
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		4 000	0
Total des passifs non courants		4 000	0
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	10	190 473	91 254
Autres passifs courants	11	676 670	521 045
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		867 143	612 299
Total des passifs		871 143	612 299
Total des capitaux propres et passifs		1 995 011	1 531 746

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Produits d'exploitation			
Revenus	12	1 569 741	1 130 198
Autres produits	13	650	6 723
Total produits d'exploitation		1 570 391	1 136 921
Charges d'exploitation			
Achats	14	(549 742)	(226 950)
Charges du personnel	15	(176 140)	(224 461)
Dotations aux amortissements et aux provisions	16	(35 117)	(29 057)
Autres charges d'exploitation	17	(684 080)	(614 379)
Total charges d'exploitation		1 335 079	1 135 847
RESULTAT D'EXPLOITATION		125 312	42 074
Produits financiers	18	83 459	41 847
Résultat des activités ordinaires avant impôt		208 771	83 921
Impôt sur les sociétés		(4 350)	(350)
Résultat des activités ordinaires après impôts		204 421	83 571
Résultat net de l'exercice		204 421	83 571
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
Résultat de l'exercice après modification comptable		204 421	83 571

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31 Décembre 2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Résultat net de l'exercice	204 421	83 571
Dotations aux amortissements	35 117	29 057
Variations :		
Clients	(22 945)	(268 589)
Stocks	0	0
Autres créances	(208 726)	(33 478)
Fournisseurs et autres dettes	254 686	384 367
Reprises	(9 328)	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	253 225	194 928
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	(1 186)	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 186)	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		
Décaissements pour acquisition SICAV	12 421	151 082
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	12 421	151 082
VARIATION DE LA TRESORERIE	264 460	346 010
Trésorerie au début de l'exercice	436 064	90 054
Trésorerie à la clôture de l'exercice	700 524	436 064

Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG International Services	5 000	100 000	10%
STUDI International	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Engineering	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
TOTAL	50 000	1 000 000	100%

2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché international ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

a. Unité monétaire

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

b. Exercice social

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

c. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE International, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

a. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE International pour remboursement.

b. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE International et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

c. Autres charges d'exploitation :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

5. PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**, une retenue à la source de **20%** est opérée conformément aux dispositions de **l'article 53** du code de l'IRPP et de l'IS.

8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Au cours de 2013, cette rubrique n'a pas connu de variation. Il s'agit de l'acquisition, en 2010, de Windows 7 original pour **229 Dinars**. Ce logiciel est amorti à hauteur de **229 Dinars** (Tx d'amortissement 33%)

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31/12/2013 est de **105.336 Dinars**, amortie à hauteur de **79.336 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2013

Désignation	Valeur brute au 31/12/2013	Reclassement et acquisition Décembre 2013	Valeur brute au 31/12/2013	Taux amort.	Cumul des amortissements au 31/12/2012	Dotations aux amortissements au 31/12/2013	Régularisation amortissements en 2013	Cumul amortissements au 31/12/2013	VCN AU 31/12/2013
Logiciels	229		229	33%	193	36		229	0
Equipement de bureau	10.395		10.395	20%	4.520	2.079		6.599	3.796
Matériel informatique	9.762	1.186	10.948	33%	6.912	3.026		9.938	1.010
Matériel de transport	80.900		80.900	20%	45.834	16.180		62.014	18.886
Installations et agencements	3.093		3.093	10%	507	309		816	2.277
TOTAL	104.379	1.186	105.565		57.964	21.631	0	79.595	25.970

NOTE 3 : Immobilisations financières

Cette rubrique n'a pas connu de variation au cours de 2013. La valeur correspond au Dépôt et Cautionnement pour **2.700 Dinars** au titre du loyer du siège de la société.

NOTE 4 : Autres Actifs non courants :

Les frais préliminaires sont résorbés en totalité, selon le mode linéaire, sur 3 ans conformément à la norme N° 10 Charges reportées.

NOTE 5 : Clients et comptes rattachés

Les «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à **486.302 Dinars** en 2013 contre **463.357 Dinars** en 2012.

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
COMETE		-	28 500
STUDI	5-1	248 004	183 477
SCET	5-2	18 850	18 850
IDC		-	22 266
AGETIP CAF		-	187 535
MATUH	5-3	194 292	-
IGIP	5-4	25 156	22 728
Total		486 302	463 357

Note 5-1 Le détail du compte client STUDI par facture non encore réglée au 31/12/2013 se présente comme suit :

Clients	Factures	Valeur au 31/12/2013
	FACT. 26/13 ALG MG	7 631
	FACT. 24/13 PAYABLE \$	9 800
	FACT. 33/13 ALG	9 615
	FACT. 37/13 RDC	6 300
STUDI	FACT. 37/13 RDC PAYABLE EN \$	12 000
	FACT. 39/13 ALG	9 615
	FACT. 41/13 RDC	6 200
	FACT. 41/13 RDC PAYABLE EN \$	10 800
	FACT. 42/13 DJIB	10 500
	FACT. 42/1565E * 2.1978	3 440
	FACT. 43/13 ALG	8 072
	FACT. 45/12 RDC	6 140
	FACT. 45/13 RDC PAYABLE EN \$	10 800
	FACT. 46/13 DJIB	10 500
	FACT. 46/13 DJIB PAYABLE EN \$	3 462
	FACT. 47/13 ALG	9 615
	FACT 50/13 RDC TT+AR	6 300
	FACT 50/13 RDC TT+AR PAYABLE EN \$	12 000
	FACT. 51/13 DJIB AB+LHA	10 500
	FACT. 51/13 DJIB AB+LHA 1565E*2.2361	3 499
	FACT. 52/13 ALG MG	9 615
	FACT. 57/13 PAYABLE EN \$	11 200
	FACT. 57/13 PAYABLE EN \$	6 233
STUDI	FACT. 58/13	10 500
	FACT. 58/13 1565E*2.2378	3 502
	FACT. 59/13 MG	6 969
	REG. FACT. AVRIL RDC 4469\$ * 1.6662	-7 446
	FACT. 61/13 TT+AR	6 300
	FACT. 61/13 PAYABLE EN \$	12 000
	FACT. 62/13	10 500
	FACT. 62/13 1565E * 2.2881	3 581
	FACT. 63/13 MG	8 013
	ACTUALIS FACT. 42/13 1565E * 2.2663	107
	ACTUALIS FACT. 46/13 1565E * 2.2663	84
	ACTUALIS FACT. 51/13 1565E * 2.2663	47
	ACTUALIS FACT. 58/13 1565E * 2.2663	45
	ACTUALIS FACT. 62/13 1565E * 2.2663	-34
TOTAL STUDI		248 004

Note 5-2 Le détail du solde client SCET se présente comme suit :

Clients	Factures	Valeur au 31/12/2013
SCET	FACT. 58/12	3 850
	FACT. 58/12 PAYABLE EN €	5 800
	FACT. 18/13 AT	3 850
	FACT. 18/13 AT PAYABLE EN €	5 350
TOTAL SCET		18 850

Note 5-3 Le détail du solde client MATUH se présente comme suit :

Clients	Factures	Valeur au 31/12/2013
MATUH	VIR 42 596E * 2.1707	-92 463
	FACT. 54/13 10	
	835.500 FCFA * 00152449E	37 157
	FACT. 54/13 26 257E * 2.2494	59 062
	FACT. 64/13 52 514E * 2.2896	120 236
	FACT. 64/13 21	
	671.000 FCFA * 00152449E	75 642
	ACTUALIS FACT. 54/13	723
	ACTUALIS FACT 64/13	-1 993
	ACTUALIS VIR 42596E * 2.2663	-4 072
TOTAL MATUH		194 292

Note 5-4 Le détail du solde client IGIP se présente comme suit :

Clients	Factures	Valeur au 31/12/2013
IDC	FACT. 56/13 5550E * 2.2369	12 415
	FACT. 60/13 5550E * 2.2881	12 699
	ACTUALIS FACT. 56/13 5550E * 2.2663	163
	ACTUALIS FACT. 60/13 5550E * 2.2663	-121
TOTAL IDC		25 156
TOTAL		486 302

NOTE 6 : Autres actifs courants

Au 31/12/2013, la valeur des « Autres actifs courants » est de **284.392 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Crédit TVA		6 208	3 702
Report d'impôt		315	-
Sous Total		6 523	3 702
Fournisseur (VIVO)		2 660	4 000
Personnel, avances sur salaires	(a)	13 274	16.219
Détachés longue durée Adnène TOUNSI Avance à l'étranger		1 019	-
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014	(b)	64 677	
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013		137 147	6.279
Produits à recevoir	(c)	53 023	39.623
Charges constatées d'avance	(d)	6 068	5.843
Sous Total		277 869	71.963
TOTAL		284 392	75.665

(a)

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Abdallah RIABI	3 391	1 086
Adnen TOUNSI	-	2 076
Lassaad HAJ AMMAR	1 886	-
Med BEN NASSI	-	787
Mabrouk BEN SALEM	-	3 102
Taher TRABELSI	6 916	7 738
Noureddine ZIDI	1 081	1 431
Personnel avances sur salaires	13 274	16 219

(b) Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE international effectue la gestion pour le compte de la SONEDE, en effet en plus des résultats de l'étude dont bénéficie la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

(c)

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Subvention CEPEX	-	684
Projet ALGERIE	9 615	17 128
Projet DJIBOUTI	14 047	5 204
Projet RDC	16 783	16 607
Projet CONGO	12 578	-
Produits à recevoir	53 023	39 623

(d)

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Loyer	4 308	4 088
Assurance voitures	1 760	1 749
Facture SONEDE	-	6
Charges constatées d'avance	6 068	5 843

NOTE 7 : Placements et autres actifs financiers

Les «Placements et autres actifs financiers» s'élèvent à **495.124 Dinars** en 2013 contre **507.545 Dinars** en 2012.

NOTE 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31/12/2013 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
STB DINAR	29 906	11 130
STB EURO	245 800	267 966
STB DOLLARS	366 262	150 018
CBT TCHAD	58 175	6 823
CAISSE	381	126
TOTAL	700 524	436 064

NOTE 9 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Souscription du capital social	1.000.000				1 000 000
Résultats reportés			-80 553		-80 553
Résultat de l'exercice				204 421	204 421
Solde au 31/12/2013	1.000.000	0	-80 553	204 421	1 123 868

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les résultats et réserves distribuables au 31 Décembre 2013 non soumis à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la Loi des Finances 2014, s'élèvent à **123.868 Dinars** détaillés comme suit :

- Résultat de l'exercice : 204.421
- Résultats reportés : -80.553

NOTE 10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31/12/2013, la valeur de cette rubrique étant de **190.473 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Fournisseur	8 181	89 443
Fournisseur facture non encore parvenue (VIVO)	2 660	1 811
Fournisseur facture non encore parvenue (OFEF)	179 632	
TOTAL	190 473	91 254

NOTE 11 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31/12/2013 est de **676.670 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	(a)	129 110	130 228
Dettes provisionnées pour congés payés		16 953	7 467
Etat organismes sociaux	(b)	17 781	15 043
Autres (CAP, Débiteurs et créditeurs divers, facture SONEDE)	(c)	512 826	368 308
TOTAL		676 670	521 045

(a) : Personnel, rémunération dûe sur les détachés longue durée :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Mabrouk Ben SALEM	-	8 987
Taher TRABELSI	29 228	31 461
Mohamed FATHALLAH	-	13 471
Hédi HAJJ AMMAR	1 438	1 438
Lassaad HAJ AMMAR	16 408	-
Abdessattar BOUSAIDI	11 470	9 176
Abdallah RIABI	22 945	5 568
Adnen TOUNSI	4 545	24 451
Med BENNASSI	-	8 103
Riadh ZOUALI	22 734	22 734
Mohamed GUELBI	20 343	4 839
Total 1 (Personnel, rémunération dûe sur les détachés longue durée)	129 110	130 228
Dettes provisionnées pour congés payés	16 953	7 467
Total 2	16 953	7 467

(b) : Etats et organismes sociaux :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Receveur des finances	7 051	4 818
Sous Total	7 051	4 818
CNRPS	6 791	6 560
Prévoyance	2 215	2 130
Capital décès	328	316
CNSS	1 396	1 220
Sous Total	10 730	10 225
Total 3 (Etat et organismes sociaux)	17 781	15 043

(c) : Autres :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Détachés Longue durée avance à l'étranger (1)	25 718	20 888
Détachés courte durée	-	10 812
Autres prestataires de services	37 145	6 275
Charges à payer	7 468	11 638
Facture SONEDE	194 053	165 424
Provisions pour risques	886	886
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	152 384
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	-
Compte d'attente	550	-
Impôts à payer projet TCHAD	27 754	-
Total 4 (Autres)	512 826	368 308

(1) : Détail des « Détachés Longue durée Avance à l'Etranger »

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Taher TRABELSI	13 638	7 779
Mohamed TRABELSI	-	2 249
Mabrouk BEN SALEM	4 634	4 634
Med BENNASSI	-	1 586
Adnen TOUNSI	-	1 023
Abdallah RIABI	4 484	2 187
Noureddine ZIDI	1 075	1 431
Lassaad HAJ AMMAR	1 886	-
Total	25 718	20 888

Notes État de Résultat

NOTE 12 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à **1.569.741 Dinars** en 2013 contre **1.130.198 Dinars** en 2012 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Chiffre d'Affaires export	1 510 158	1 129 298
RDC	206 300	280 412
RDC Formation	261 919	-
OUZBEKISTON	-	31 656
ALGERIE	124 931	91 891
DJIBOUTI	116 824	184 596
CAMEROUN	-	96 500
SNDE MAURITANIE	-	93 192
NIGER	-	9 500
RWANDA	17 813	28 500
CONGO	117 473	107 181
BANGUI	-	188 130
IRC MAURITANIE	-	6 102
ETUDE PROJET AQUAKNIGHT	-	3 649
TCHAD	650 814	
AQUAKNIGHT produits à recevoir 2011	-	-1 513
COMETE produits à recevoir 2011	-	-29 438
ALGERIE produits à recevoir 2012	-	17 128
DJIBOUTI produits à recevoir 2012	-	5 204
RDC produits à recevoir 2012	-	16 607
Produits à recevoir 2012	-38 939	-
Produits à recevoir 2013	53 023	-
Chiffre d'Affaires local	59 583	900
SNDE MAURITANIE	27 600	-
ETUDE PROJET AQUAKNIGHT	31 983	-
Total	1 569 741	1 130 198

NOTE 13 : Autres Produits :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Subvention CEPEX	650	6 039
Subvention CEPEX produits à recevoir 2012	-	684
Total	650	6 723

NOTE 14 : Achats consommés

La valeur de cette rubrique est de **549.742 Dinars**, au 31/12/2013, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Achat carburant	10 464	10 440
Achat fournitures	986	3 985
Eau électricité	641	219
Fourniture administrative	177	117
Fourniture entretien	1 553	1 676
Sous Total 1	13 821	16 436
FACTURE SONEDE	111 384	121 862
Dépenses projet TCHAD	241 905	
FACTURE ERA	-	88 652
FACTURE ERAT	3 000	
Sous Total 2	356 289	210 514
Achat prestation de services OSEF	179 632	-
Total	549 742	226 950

NOTE 15 : Charges du personnel

Les «Charges du personnel» s'élèvent à **176.140 Dinars** en 2013 contre **224.461 Dinars** en 2012.

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Rémunération détachés longue durée (a)	131 085	179 697
Salaires autres que les détachés LD	15 027	16 307
Prime SIVP	5 640	-
Indemnité	45	34
Charges patronales	24 342	28 423
Total	176 140	224 461

NOTE 16 : Dotation aux amortissements et provisions

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Dotations aux amortissements	21 631	29 057
Dotations aux provisions	9 486	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 000	-
Total	35 117	29 057

NOTE 17 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Déplacement	44	17
Voyage hébergement	64 798	20 464
Réception	6 252	506
PERDIUM	96 989	43 489
Sous traitance générale	3 505	616
Entretien et réparation	475	1 564
Personnel extérieur à l'entreprise	924	565

Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée (a)	313 509	431 157
Frais postaux	4 094	3 217
Honoraires	7 584	16 799
Locations	12 374	11 464
Personnels détachés courtes durées		19 895
Rémunération autres prestataires de services contrat signature légalisée (b)	9 715	-
Rémunération autres prestataires de services contrat signé non légalisé (c)	37 752	-
Rémunération autres prestataires de services sans contrat (d)	45 111	-
Rémunération autres prestataires de services	-	13 118
Prime du personnel extérieur détaché permanent (e)	46 341	36 585
Pertes de change	-	7 675
Perte sur VMP	221	927
Primes assurance	1 956	1 301
Transferts de charges	-742	
Publicités publications relations publiques	2 687	2 890
Services bancaires	978	698
Agios bancaires	244	66
Pertes ordinaires	-	1
Droits et taxes	1 515	1 365
Impôts projet TCHAD	27 754	0
Total	684 080	614 379

(a) Détail Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée

Désignation		Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Taher TRABELSI	RDC	54 855	52 360
Med TRABELSI			13 669
Hédi HAJJ AMMAR			48 628
Jalel KOCHBATI			15 863
Abdessattar BOUSAIDI	DJIBOUTI	27 528	26 392
Mabrouk BEN SALEM			49 970
Med FATHALLAH	ALGERIE	3 484	37 359
Med BENNASSI			37 200
Adnen TOUNSI	MAURITANIE	13 635	40 534
Abdallah RIABI	RDC	53 512	14 703
Med Hedi CHANNOUFI			17 144
Mounir GUELBI	ALGERIE	48 888	4 839
Riadh ZAOUALI	CONGO	81 842	72 496
Lassaad HAJJ AMMAR	DJIBOUTI	29 764	
Total		313 509	431 157

(b) Détail rémunération autres prestataires de services contrat signature légalisée

Désignation		Valeur au 31/12/2013
Farouk BAHRI	RDC FORMATION	4 745
Mansour BEN SAID	RDC FORMATION	4 970
Total		9 715

(c) Détail rémunération autres prestataires de services contrat signé non légalisé

Désignation		Valeur au 31/12/2013
Houcine NAIMI	RWANDA	1 412
Issam BOURARA	TCHAD	1 765
Jmail MBAREK	TCHAD	8 161
Morched BALI	TCHAD	22 885
Med nejib ELOUAFI	RWANDA	2 118
Tayssir BENZID	TCHAD	1 412
Total		37 752

(d) Détail rémunération autres prestataires de services sans contrat

Désignation		Valeur au 31/12/2013
Abderraouf NOUICER	TCHAD	25 148
Med abdelmonem CHAOUACHI	RDC FORMATION	6 822
Med Hédi CHANNOUFI	ALGERIE	4 819
Moncef AMARA	ALGERIE	1 471
Med nejib ELOUAFI	ALGERIE	1 765
Samir RIDANE	RDC FORMATION	5 086
Total		45 111

(e) Détail Prime du personnel extérieur détaché permanent

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Adnen BOUBAKER (ancien DG)	-	16 022
Med Habib TEKARI (ancien DG)	17 073	13 246
Abdallah CHAOUACHI (DG actuel)	14 634	
Montassar CHEBIL (Directeur technique)	14 634	7 317
Total	46 341	36 585

NOTE 18 : Produits financiers

Les produits financiers totalisent **83.459 Dinars** se détaillant comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Agios créditeurs	455	544
Revenus de VMP	17 716	21 278
Gain de change	65 287	19 334
Produits exceptionnels	0	690
Total	83 459	41 847

NOTE 19 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2013, les créances et les dettes des parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dette SONEDE	Prise en charge des frais du personnel	194.053
	Constitution SONEDE International	6.090

Rapport Général

Tunis, le 2 Juin 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE International

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons :

- Notre rapport sur les états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, et
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la SONEDE International, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1.123.868 Dinars** y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **204.421 Dinars**.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par la Direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états

financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SONEDE International au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport de gestion de l'exercice 2013 et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, tel que modifié par les dispositions du décret n° 2005-3144 du 6 Décembre 2005 relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Le Commissaire aux Comptes
DDF-AUDIT
Mohamed DALY

Rapport Spécial

Tunis, le 2 Juin 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE International

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice:

Il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2013, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

II. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2013 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Elles concernent :

- 1.** La SONEDE international a conclu avec la SONEDE, en date du 20 novembre 2009 une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE international au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à **111.384 Dinars**. La SONEDE international doit, au 31 décembre 2013 à la SONEDE au titre de cette convention, un montant de **194.053 Dinars**.
- 2.** La SONEDE International doit, au 31 Décembre 2013 à la SONEDE, un montant de **6.090 Dinars** représentant les frais de constitution de la SONEDE International.

3. La SONEDE international a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE international ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE International et quatre cadres de la SONEDE.
- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE International, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
- La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE international, chaque année, un montant équivalent à **10%** du cout annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année.
- Les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE International s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

4. La SONEDE International a réalisé avec son administrateur SCET des prestations de services rentrant dans le cadre de l'activité normale de la société. Au 31 Décembre 2013, le compte « Client SCET » fait apparaître un solde de **18.850 Dinars**

III. Rémunération des dirigeants

Le Directeur Général de la SONEDE International perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :

- Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation d'un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**.
- Une voiture avec prise en charge de la SONEDE International des dépenses de circulation et des frais d'entretien.
- Un contingent mensuel d'essences SP de **400 litres**.
- La prise en charge par la SONEDE International des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
- Une indemnité journalière pour frais de mission à l'étranger de **250 Dollars Américains** ;
- Une prime de bilan fixée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars) :

	M. Mohamed Habib TAKKARI du (1^{er} Janvier au 31 juillet 2013)	M. Abdallah CHAOUACHI (du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2013)
Salaire (facture SONEDE)	28 414	26 861
Indemnité de représentation	17 073	14 634
Frais d'essence et de téléphone	4 312	3 900
Frais de mission à l'étranger	19 381	8 337
TOTAL	69 180	53 732

Par ailleurs, en dehors de ces opérations nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

DDF-AUDIT
Mohamed DALY

Notes Complémentaires

1. Primes servies au Personnel détaché permanent :

Les primes servies au Personnel détaché permanent s'élèvent à **46.341 Dinars** au 31 Décembre 2013 contre **36.585 Dinars** au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Adnen BOUBAKER (ancien DG)	-	16 022
Med Habib TEKARI (ancien DG)	17 073	13 246
Abdallah CHAOUACHI (DG actuel)	14 634	
Montassar CHEBIL (Directeur technique)	14 634	7 317
Total	46 341	36 585

Ainsi, ce poste enregistre une augmentation de **9.576 Dinars**, soit de **27%**, justifiée par :

- L'octroi d'une prime mensuelle supplémentaire à la Direction Générale (13 primes en 2013 contre 12 primes en 2012), soit sept primes à l'ancien Directeur Général et 6 primes à l'actuel Directeur Général.
- Le dédoublement en 2013 de la prime mensuelle servie au Directeur Technique.

2. Comptabilité par projet :

Contrairement aux exercices 2011 et 2012, la comptabilité par projet relative à 2013 n'a pas été élaborée.

L'absence d'une comptabilité par projet ne permet pas la détermination du résultat analytique dégagé par projet.

Il est recommandé à la SONEDE International d'établir des états analytiques des projets et de les soumettre au Conseil d'Administration pour prise des décisions appropriées.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

La société LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL, AMS SA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Chérif BEN ZINA.

Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "

BILAN ARRETE AU 31/12/2013

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS			
1			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		537 789	534 289
Moins : Amortissements		-419 515	-309 757
Immobilisations incorporelles nettes	1.1	118 275	224 532
Immobilisations corporelles		39 633 641	37 409 172
Moins : Amortissements		-31 284 454	-29 437 800
Immobilisations encours		2 511 860	3 167 179
Immobilisations corporelles nettes	1.2	10 861 047	11 138 550
Immobilisations financières		1 419 446	1 419 188
Moins : Provisions		-4 310	-4 310
Immobilisations financières nettes	1.3	1 415 136	1 414 878
Total des actifs immobilisés		12 394 458	12 777 960
<i>Autres actifs non courants</i>	1.4	1 541 552	3 008 683
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		13 936 011	15 786 643
ACTIFS COURANTS			
2			
Stocks		36 286 615	30 120 884
Moins : Provisions		-961 734	-961 734
Stocks nets	2.1	35 324 881	29 159 150
Clients et comptes rattachés		6 597 763	8 990 905
Moins : Provisions		-3 971 688	-3 841 688
Clients nets	2.2	2 626 075	5 149 217
Personnel et comptes rattachés	2.3	591 673	452 870
Etat et collectivités publiques	2.4	3 358 387	2 689 201
Comptes de régularisation	2.5	364 687	292 941
Débiteurs divers		-	2 322
Autres Actifs Courants		4 314 747	3 437 334
Placements courants		-	-
Moins : Provisions PC		-	-
Placements courants Nets		-	-
Banque, établissements financiers et assimilés		1 401 827	581 263
Caisse		49 908	46 168
Régie d'avance et accreditifs		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	2.6	1 451 735	627 431
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		43 717 438	38 373 132
TOTAL DES ACTIFS		57 653 449	54 159 775

Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "

BILAN ARRETE AU 31/12/2013

(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		26 828 020	17 308 400
Réserves et primes liées au Capital		7 155 504	10 617 184
Résultats reportés		-13 472 611	-14 478 115
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		20 510 913	13 447 469
Résultat de l'exercice		-4 026 465	1 005 504
Subvention d'investissement		392 369	99 937
<i>Capitaux propres avant affectation</i>	3	16 876 816	14 552 910
PASSIFS			
<i>Passifs non courants</i>	4		
Emprunts	4-1	7 396 318	9 389 374
Provisions pour risques et charges		235 830	93 830
Total des passifs non courants		7 632 148	9 483 204
<i>Passifs courants</i>	5		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	5-1	9 759 529	8 128 797
Personnel & comptes rattachés		730 525	584 815
Etat et collectivités publiques		969 730	964 986
Créditeurs divers		1 240 902	1 299 790
Compte d'attente		25 960	4 533
<i>Autres passifs courants</i>	5-2	2 967 118	2 854 124
Emprunts et autres dettes financières		15 093 255	9 632 749
Découvert Bancaire		5 324 583	9 507 992
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	5-3	20 417 838	19 140 741
Total des passifs courants		33 144 485	30 123 662
Total des passifs		40 776 633	39 606 866
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		57 653 449	54 159 775

Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2013

Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013

(Exprimé en Dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Revenus	6-1	27 450 822	31 339 185
Autres produits d'exploitation	6-2	117 592	53 068
Production immobilisée		749 597	715 356
Total des produits d'exploitation		28 318 011	32 107 609
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations des stocks de produits fabriqués		-3 440 615	-3 721 678
Achats de matières consommées	7-1	15 178 700	17 124 842
Achats d'approvisionnements consommés	7-2	2 351 277	2 044 713
Achats de marchandises consommées	7-3	4 624	69 031
Charges de personnel	7-4	7 298 550	6 791 612
Dotations aux amortissements et aux provisions	7-5	3 863 648	2 521 014
Autres charges d'exploitation	7-6	3 415 030	3 006 491
Total des charges d'exploitation		28 671 214	27 836 024
Résultat d'exploitation		-353 203	4 271 585
Charges financières nettes	7-7	-3 312 455	-3 107 760
Produits des placements			
Autres gains ordinaires	7-8	50 804	1 623
Autres pertes ordinaires	7-9	-346 789	-124 540
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-3 961 644	1 040 907
Impôt sur les bénéfices		-64 821	-35 403
Résultat des activités ordinaires après impôt		-4 026 465	1 005 504
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		-4 026 465	1 005 504
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-4 026 465	1 005 504

Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2013

Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013

(Exprimé en Dinars)

<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net		-4 026 465	1 005 504
Ajustement pour :			
Amortissements et Provisions	8-1	2 324 232	1 990 344
Résorptions pour charges à répartir	8-2	1 539 825	530 669
Variations des besoins en fonds de roulement	8-3	-2 906 275	-6 757 959
Reprise sur provisions		-410	-568
Plus ou moins values de cession		-50 074	-
Subventions d'investissement inscrites en résultat		-84 588	-21 751
Transfert de charges		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		-3 203 754	-3 253 761
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor & autres actifs non courants		-1 572 651	-5 223 887
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp		-	-
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		-258	-958
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activ.d'investissement</i>		-1 572 909	-5 224 845
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions versés		292 432	-
Encaissements de subventions d'investissement		-2 456 176	-
Augmentation de capital		9 519 620	10 000 000
Encaissements provenant des crédits	8-4	18 300 538	2 554 000
Remboursements des crédits	8-5	-15 872 037	-10 560 758
<i>Flux de trésorerie provenant des activ.de financement</i>		9 784 377	1 993 242
VARIATION DE TRESORERIE		5 007 714	-6 485 365
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		-8 880 562	-2 395 197
<i>Ajustement de la trésorerie</i>			
Trésorerie à la fin de l'exercice		-3 872 848	-8 880 562

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

Il est à noter que la société n'a pas intégré au niveau des notes aux états financiers le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination tels que préconisé par la Norme Comptable Générale.

1-2. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre de la même année.

1-3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

1.3.1 - Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend :

- les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.
- Une Licence acquise au mois d'Août 2009 et amortissable sur 7 ans à partir de cette date.

1.3.2 -Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société les « AMS », sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

Les immobilisations corporelles produites par la société sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à la dite production.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Désignation	Taux d'amortissement		
	Biens non réévalués (nouveaux taux)	Biens non réévalués (anciens taux)	Biens réévalués
- Construction	5%	5%	5%
- Installations générales agencements & aménagements	10%	10%	12,50%
- Matériel industriel	15%	10%	12,50%
- Outillage industriel	15%	20%	-
- Matériel de transport	20%	20%	12,50%
- Equipements de bureaux	20%	10%	12,50%
- Matériel informatique	33,33%	15%	-
- Matériel divers	15%	10%	12,50%

1.3.3 – Clients et comptes rattachés

Conformément à la décision du Conseil d'Administration réunit en date du 27 Juin 2005, la société procède à l'étalement des provisions à constater au titre des chèques et effets impayés sur une période de trois années à compter de l'année de survenance de l'impayé, comme suit :

- Provision à concurrence de 40% du montant des impayés au titre de la 1ère année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 2ème année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 3ème année.

1.3.4 -Les stocks

- Valorisation des stocks

Les éléments du stock acquis par la société (stock de matières premières, matières consommables, pièces de coopération et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du CMP fin de période.

Les éléments du stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) son valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

Pour la valorisation des stocks des produits en cours et des produits finis, la société a appliqué la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée pour la valorisation des matières consommées. Par ailleurs, il a été procédé à l'estimation des taux de déchets au niveau des différents cycles de production. Ces taux de déchets ont été intégrés au niveau de la formule de valorisation des coûts de production.

- Comptabilisation des stocks

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont valorisés de manière extracomptable à la date d'arrêté comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

- Evaluation des stocks

La société procède à la fin de chaque exercice comptable à l'évaluation de ses stocks. La constatation des provisions pour dépréciation des stocks est faite :

- Au titre des stocks de produits finis déclassés ou à assainir ou bien lorsque le prix de vente moyen est inférieur au coût de production ;
- Au titre des autres stocks pour tenir compte des articles à rotation lente, des articles déclassés ou des articles à assainir. Les stocks à assainir sont provisionnés à hauteur de 50 % et les stocks déclassés sont provisionnés à hauteur de 100 %.

1.3.5 – Les titres de participation

A la date de leur entrée dans le patrimoine de la société, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). A la date de la clôture, la comparaison entre le coût d'entrée des titres et leur valeur d'usage, pourrait faire apparaître des plus ou moins values.

Seules les moins-values affectant le résultat, sont comptabilisées sous forme de provisions pour dépréciation.

NOTES RELATIVES A L'ACTIF

1- LES ACTIFS NON COURANTS

1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels d'application utilisés par la société et une licence. Elles totalisent 537 789 Dinars au 31/12/2013 et sont amorties à concurrence de 419 515 Dinars à la même date, d'ou une VCN de 118 275 Dinars.

Détail	2013	2012	Variation
Logiciels	391 399	391 399	-
Licence	146 391	142 891	3 500
Total Immobilisation Incorporelles	537 789	534 289	3 500
Amortissement	419 515	309 757	109 757
Total Amortissements	419 515	309 757	109 757
Valeur comptable nette	118 275	224 532	-106 257

1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 10 861 047 Dinars au 31/12/2013, contre 11 138 550 Dinars au 31/12/2012.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2013 se résume en ce qui suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS

AU 31 DECEMBRE 2013

DESIGNATION	Valeurs Brutes 31/12/2012	Acquisitions de l'exercice 2013	Reclas./cession Exercice 2013	Valeurs Brutes au 31/12/2013	Amortis. au 31/12/2012	Dotations de l'exercice 2013	Reprise sur Amort	Amortis. au 31/12/2013	V.C.N au 31/12/2013
- Terrain	52 493	-	-	52 493	-	-	-	-	52 493
- Bâtiments	3 179 334	-	-	3 179 334	3 102 020	32 219	-	3 134 239	45 095
- Matériel de transport	1 034 175	221 148	-103 429	1 151 893	780 886	141 522	-95 821	826 586	325 307
- Matériel Industriel	16 081 183	671 965	307 199	17 060 347	12 491 836	893 407	-	13 385 243	3 675 104
- Outillage Industriel	8 026 094	749 597	108 130	8 883 821	6 479 676	419 565	-	6 899 241	1 984 581
- Agenc., Aménag. Construc.	6072431	81 157	95 950	6 249 538	4 124 658	302 454	-	4 427 112	1 822 426
- Equipements de bureau	306 396	10 557	-	316 953	250 668	19 555	-	270 223	46 730
- Matériels divers	1 789 277	65 884	-	1 855 161	1 371 948	112 191	-	1 484 139	371 021
- Matériel informatique	867 787	16 312	-	884 099	836 108	21 562	-	857 670	26 430
- Immobilisations encours	3 167 179	311 761	-967 079	2 511 861	-	-	-	-	2 511 861
Total	40 576 349	2 128 381	-559 229	42 145 500	29 437 800	1 942 475	-95 821	31 284 453	10 861 047

1-3- Les immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 1 415 136 Dinars au 31/12/2013, contre un solde net de 1 414 878 Dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Titres de participation (1)	1 387 993	1 387 993	-
Dépôts et cautionnements	31 453	31 195	258
Solde Brut	1 419 466	1 419 188	258
- Provisions/immobilisations financières	-4 310	-4 310	
Solde Net	1 415 136	1 414 878	258

(1) : Les immobilisations financières sont initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société « A.M.S »). Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

A- Les participations détenues sur les sociétés filiales se présentent comme suit:

Désignation	%	31/12/2013			31/12/2012		
		détention	Coût	Provision	Nette	Coût	Provision
AMS Europe	100%	554 400	-	554 400	554 400	-	554 400
MIDCO (ex-AMS Trading)	79,20%	594 000	-	594 000	594 000	-	594 000
Total (en DT)		1 148 400	-	1 148 400	1 148 400	-	1 148 400

B- Les placements à long terme détenus par la société « AMS » se présentent comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	31/12/2013			31/12/2012		
		Coût	Provision	Nette	Coût	Provision	Nette
STB	4 659	30 283	-	30 283	30 283	-	30 283
STB Invest	18 000	180 000	-	180 000	180 000	-	180 000
Foire Internationale de Sousse	4 000	20 000	-	20 000	20 000	-	20 000
Skane Palace	300	3 000	3 000	-	3 000	3 000	-
Hôtel L'oasis	131	1 310	1 310	-	1 310	1 310	-
Tunicode	3	3 000	-	3 000	3 000	-	3 000
Banque Tunisienne de Solidarité	200	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
Total		239 593	4 310	235 283	239 593	4 310	235 283

1-4- Les autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 1 541 552 Dinars au 31/12/2012, contre un solde net de 3 008 683 Dinars au titre de l'année précédente. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Charges à répartir	-	22 506
Charges à répartir Bourse	227 751	358 574
Charges à répartir CCL	1 313 802	2 627 603
Solde Net	1 541 552	3 008 683

2- LES ACTIFS COURANTS

2-1- Stocks

Les stocks présentent un solde net de 35 324 881 Dinars au 31/12/2013, contre un solde net de 29 159 150 Dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

Détail	2013	2012
Matières premières	3 101 825	2 349 275
Provisions	64 898	64 898
Pièces Composantes	4 500 991	3 645 168
Provisions	253 226	253 226
Matières Consommables (*)	2 848 021	2 497 466
Provisions	350 737	350 737
Produits finis	3 606 515	3 026 666
Provisions	133 412	133 412
Produits en Cours	15 894	13 439
Provisions	119 218	119 218
Emballages	535 541	498 161
Provisions	40 244	40 244
Déchets	3 832 487	3 426 535
Stocks en Douanes	1 966 590	1 237 782
Total Net	35 324 881	29 159 150

(*) Les matières consommables incluent un stock de pièces de rechange (spécifiques et consommables).

2-2- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 2 626 075 Dinars au 31 Décembre 2013 contre 5 149 217 Dinars au titre de l'année précédente, soit une baisse de 2 523 142 Dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	2013	2012
<i>Clients Revendeurs</i>	<i>1 632 101</i>	<i>3 781 404</i>
Total Clients Revendeurs	1 632 101	3 781 404
- Provisions Pour dépréciations	-	-
Clients non revendeurs	930 526	1 771 516
Total Clients non Revendeurs	930 526	1 771 516
- Provisions Pour dépréciations	- 200 000	- 200 000
Clients Etrangers	413 327	362 378
Clients Retenue de Garantie	162 660	88 316
Clients Etrangers Effets à recevoir	31 712	31 712
Clients Effets à recevoir	57 643	66 258
Clients Avances/Commandes	-	2 184
Total Clients	665 342	550 848
- Provisions Pour dépréciations	- 132 797	- 72 939
Clients Chèques impayés	1 749 261	1 735 593
Clients Effets impayés	2 054 457	2 064 542
- Provisions / déprécia Chèques impayés	- 1 273 949	- 1 238 949
- Provisions / déprécia Effets impayés	- 1 436 205	- 1 401 205
Clients douteux ou litigieux	308 256	311 965
- Provisions Pour dépréciations	- 312 107	- 311 965
Clients en Contentieux	616 630	616 630
- Provisions Pour dépréciations	- 616 630	- 616 630
Clients Crédoiteurs	- 210	- 1 567
RRR à accorder aux Clients	- 1 358 600	- 1 840 025
Total Clients et comptes rattachés	6 597 763	8 990 905
Total Provisions	- 3 971 688	- 3 841 688
Net Clients et Comptes rattachés	2 626 075	5 149 217

2-2-1 Clients étrangers

Le solde de ce poste est de 413 327 Dinars. Il se détaille comme suit :

Nom/Raison sociale	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
SERVICE &EURL LOUKIL B COMMERCE	155 719	151 117
A SA.E.T.S	75 808	75 808
BMT	49 576	623
AMS EUROPE	35 500	35 500
LOUKIL COM	34 066	34 066
RAF RUBINETTERIE ITALY	22 166	22 166
STE BIOCENTRIC	22 026	22 026
HUTCHINSON	-	11 680
FRANK NEGOCE	8 851	8 851
Autres	9 615	541
Total	413 327	362 378

2-3- Personnel et comptes rattachés

La rubrique « Personnel et comptes rattachés » présente un solde net de 591 673 Dinars au 31/12/2013, contre 452 870 Dinars au 31/12/2012, soit une diminution de 138 803 Dinars. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Prêts au personnel	19 489	19 489
- Avances au personnel	114 749	73 670
- Vêtements de travail	16 431	16 431
- Prêts au personnel sur fonds social	483 735	386 010
Total Brut	634 404	495 601
- Provisions	-42 731	-42 731
Total Net	591 673	452 870

2-4- Etat et collectivités publiques

Les créances de la société envers l'« Etat et les collectivités publiques » ont connu, courant l'année 2013, une augmentation de 669 186 Dinars pour atteindre le solde de 3 358 387 Dinars au 31/12/2013, contre 2 689 201 Dinars au 31/12/2012. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Taxes de formation professionnelle	770 922	792 466
- Report IS	1 850 739	1 329 248
- Avance sur IS (SINDA 480)	155191	80 245
- Crédit de taxes TVA	-	10 593
- Retenues à la source / clients	581 535	476 649
Total	3 358 387	2 689 201

2-5- Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation présentent un solde de 364 687 Dinars au 31/12/2013 contre 292 941 Dinars au 31/12/2012 soit une augmentation de 71 746 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Compte d'attente	53 481	34 864
- CCA	20 000	-
- Produits à recevoir	145 470	145 470
- Charges constatées d'avance	145 736	112 608
Total	364 687	292 941

2-6- Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 1 451 735 Dinars au 31/12/2013 contre 627 431 Dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Chèques à encaisser	65 453	335 524
- Effets à l'Escompte	932 590	-
- Banque STB Fonds Social N° 14165 /5	391 514	1 533
- C C P	6 442	1 849
- Banque	5 828	242 356
- Caisse	49 908	46 168
Total	1 451 735	627 431

NOTES RELATIVES AUX
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

3- LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde au 31 Décembre 2013, de 16 876 816 Dinars, contre 14 552 910 Dinars au 31 Décembre 2012. La variation des capitaux propres durant l'exercice 2013, se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2012	Affectation et imputation	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	31/12/2013
- Capital	17 308 400	9 519 620	-	-	26 828 020
- Réserve légale	315 299	-	-	-	315 299
- Réserve spéciale de réévaluation	2 014 042	-	-	-	2 014 042
- Autres réserves	1 844 109	-	-	-	1 844 109
- Prime d'émission	6 163 500	-3 461 680	-	-	2 701 820
- Réserve pour fonds social	280 233	-	-	-	280 233
- Modification comptable	-615 246	-	-	-	-615 246
- Report à nouveau	-4 708 149	1 005 504 ⁽¹⁾	-	-	-3 702 645
- Amortissements différés	-9 154 719	-	-	-	-9 154 719
- Subvention d'investissement (3-1)	99 937	-	292 432	-	392 369
- Résultat de l'exercice	1 005 504	-1 005 504	-	- 4 026 465	- 4 026 465
Total	14 552 910	6 057 940	292 432	- 4 026 465	16 876 816

(1) Affectation de résultat selon la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire.

3-1 Les subventions d'investissements

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public à raison de la création ou de l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées à la création ou à l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Désignation	Solde au 31/12/2012	Mvt 2013	Solde au 31/12/2013
Subventions d'investissements	217 513	377 019	594 532
Résorption SI	117 576	84 587	202 163
Subventions d'investissements nettes	99 937	292 432	392 369

4- LES PASSIFS NON COURANTS

4-1- Emprunts

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 7 396 318 Dinars au 31 Décembre 2013 contre 9 389 374 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Emprunts à long terme	6 833 873	8 941 434
- Crédit leasing (4-1-1)	562 445	447 940
Total	7 396 318	9 389 374

4-1-1 Crédit leasing

Le crédit leasing accuse à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 562 445 Dinars et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing. L'analyse de ce solde par maturité se présente comme suit :

Année	Loyers	Principal	Intérêts
2014	430 789	199 023	231 766
2015	437 604	205 349	232 255
2016	416 381	203 030	213 351
2017	246 384	122 316	124 068
2018	81 346	40 664	40 683
Total général	1 612 505	770 381	842 124
2014 (Reclassement à court terme)	430 789	199 023	231 766
Autres reclassements	8 914	8 914	-
Total à plus d'un an	1 172 802	562 445	610 358

5- LES PASSIFS COURANTS

5-1- Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique présente un solde net de 9 759 529 Dinars au 31 Décembre 2013, contre 8 128 797 Dinars à la fin de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 630 732 Dinars. Le solde au 31/12/2013 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs Locaux achats de biens et services	1 210 220	839 567
Fournisseurs Etrangers achats de biens et services (5-1-1)	3 681 038	3 625 795
Fournisseurs Effets à payer locaux	1 132 162	1 473 862
Fournisseurs Effets à payer étranger (5-1-2)	1 964 896	1 178 499
Fournisseurs Factures non parvenues	2 018 815	1 258 665
Fournisseurs avoirs débiteurs	-118 595	-118 595
Fournisseurs manquants sur livraison	-10 777	-10 777
<i>Provisions</i>	<i>10 777</i>	<i>10 777</i>
Fournisseurs Avances sur Commandes	-180 050	-180 039
<i>Provisions</i>	<i>51 129</i>	<i>51 129</i>
Fournisseurs Charges payée cons d'avance	-86	-86
Total	9 759 529	8 128 797

5-1-1 Fournisseurs étrangers achats de biens et services

Le solde des fournisseurs étrangers de 3 681 038 Dinars se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013
AMPERE	177 852
ACIERIES DE BONPERTUIS	84 976
EUROPOLISH	30 454
GUATTA ANDREA	179 252
MECOLPRESS	421 532
RICHARD GIORGIO	33 535
RAF RUBINETTERIE S.P.A	55 520
KME BRASS	251 851
TONSHOFF	77 137
TESSITURA LANDINI	70 548
SEDAL	28 719
EUMEL	35 239
TALUM, TOVARNA	84 274
EUROACCIAI SRL	257 602
TERNINOX SPA	159 801
S.A. AFICA PRODUCTION D'ALLIAGES C	438 756
ASB	592 513
PORTARO GIUSEPPE	26 062
METAL-LUX SRL	196 062
FADIPOL,LDA	29 958
KME BRASS ITALY SRL	444 655
Autres	4 737
Total	3 681 038

5-1-2 Fournisseurs effets à payer étrangers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 1 964 896 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013
GABRIELI F.LLI	865 687
IMAG	674 911
MVT SPA	196 214
KERAMITAL S.R.L.	79 955
RAF RUBINETTERIE S.P.A	54 600
MAYMOUTH SA FBM	33 944
GIANI	24 034
URGIL S.A.	22 359
TERMOPLAST	13 190
Total	1 964 896

5-2- Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 2 967 118 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Personnel et comptes rattachés (1)	730 525	584 815
- Etat et collectivités publiques (2)	969 730	964 986
- Crédoiteurs divers (3)	1 240 902	1 299 790
- Compte d'attente	25 960	4 533
Total	2 967 118	2 854 124

(1) : Le solde de la rubrique « Personnel et comptes rattachés » s'élève au 31/12/2013 à 730 525 Dinars, il est constitué comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
U G T T	7 041	6 707
Assurance Groupe	98 232	89 289
Rémunérations dues au personnel	129 946	95 031
Salaires reversés à la caisse	9 969	9 969
Oppositions	49 889	40 889
Autres dettes personnels	360 522	266 447
Fonds Social	74 926	76 482
Total	730 525	584 815

(2) : Le solde de la rubrique « Etat et collectivités publiques » s'élève au 31/12/2013 à 969 730 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Impôts sur les Sociétés	64 821	35 403
Retenue à la Source	124 143	157 471
Foprolos	9 583	14 879
Tcl	57 173	45 845
Obligations Cautionnées	532 956	508 208
FODEC	26 982	51 987
Timbres Fiscaux	210	438
Charge Fiscale /congés payés	7 210	5 329
TVA	41 228	-
Autres charges fiscales	105 425	145 425
Total	969 730	964 986

(3) : La rubrique « Créiteurs divers » s'élève au 31/12/2013 à 1 240 902 Dinars, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
CNSS	786 587	960 955
CAVIS	9 904	6 094
Créiteurs divers	12 006	12 006
Charges à payer	340 811	270 190
Charges à payer/ Prov /congés Payés	68 391	50 545
Produit constaté d'avance	23 203	-
Total	1 240 902	1 299 790

5-3 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste « Concours bancaires et autres passifs financiers » présente un solde de 20 417 838 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Effets de Mobilisation de financement des stocks	2 990 000	2 990 000
Effets de Mobilisation Crédit Exportations	1 360 000	1 360 000
Autres effets	7 749 331	2 814 509
Emprunts à moins d'un An Principal	2 650 861	2 096 388
Emprunts à moins d'un An Leasing	210 177	208 491
Intérêts Courus	132 886	163 362
Total Emprunt et Autres Dettes Financières	15 093 255	9 632 749
Banques	5 324 583	9 507 992
Total	20 417 838	19 140 741

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

6-1- Revenus

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 27 450 822 Dinars au terme de l'exercice 2013 contre 31 339 185 Dinars au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 3 888 363 Dinars. Les revenus se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Ventes locales	28 865 808	33 336 662
- Ventes locales en suspension de TVA	219 405	83 012
- Travaux services déchets et sous produits	131 752	53 243
- Vente à l'export	43 189	415 537
- Travaux services et sous produits à l'export	2 749	-
- Ventes déchets à l'export	266 032	1 041 768
Revenu Brut	29 528 935	34 930 222
- Réductions sur ventes	-2 078 113	-3 591 037
Revenu Net	27 450 822	31 339 185

6-2- Autres produits d'exploitation

Les « Autres produits d'exploitation » de la société ont atteint une valeur de 117 592 Dinars au terme de l'exercice 2013 contre 53 068 Dinars au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 64 524 Dinars. Les autres produits d'exploitation se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Transport Facturé	-	640
Ristourne TFP	32 962	30 677
Revenus/autres créances Intérêt de retard	42	-
Produit divers sub. d'investissement	84 588	21 751
Revenu Net	117 592	53 068

7-1- Les achats de matières premières consommées

Les achats de matières premières consommées ont atteint une valeur de 15 178 700 Dinars en 2013, contre 17 124 842 Dinars en 2012. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Achats matières premières Locales	1 203 918	325 036	878 882
Achats matières premières Etrangères	5 817 066	7 738 877	-1 921 811
Achats Pièces Composantes Locales	1 265 008	1 477 804	-212 797
Achats Pièces Composantes Etrangères	8 453 184	7 432 458	1 020 726
Frais sur achats locaux	-	23 144	-23 144
Frais sur achats Etrangers	776 705	389 224	387 480
<i>Total achats Matières Premières</i>	17 515 881	17 386 544	129 337
Stock Initial matières premières	2 349 275	2 240 941	108 334
Stock Initial pièces composantes	3 645 168	3 803 931	-158 763
Stock Initial en douanes	1 237 782	925 651	312 131
<i>Stock Initial Matières premières</i>	7 232 225	6 970 524	261 701
Stock Final matières premières	-3 101 825	-2 349 275	-752 550
Stock Final Pièces Composantes	-4 500 991	-3 645 168	-855 823
Stock Final en Douanes	-1 966 590	-1 237 782	-728 808
<i>Stock Final Matières premières</i>	-9 569 406	-7 232 225	-2 337 181
Total	15 178 700	17 124 842	-1 946 143

7-2- Les achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 2 351 277 Dinars en 2013, contre 2 044 713 Dinars au titre de l'année précédente.

Les achats consommés de matières consommables durant l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Achats Matières Consommables Locales	562 866	525 630	37 236
Achats Matières Consommables Etrangères	1 573 350	1 127 943	445 408
Achats d'emballages	602 995	544 668	58 328
<i>Total achats</i>	2 739 212	2 198 241	540 971
Stock Initial Matières Consommables	2 497 466	2 424 839	72 627
Stock Initial Emballages	498 161	417 260	80 901
<i>Stock Initial Matières consommables</i>	2 995 627	2 842 100	153 528
Stock Final Matières Consommables	-2 848 021	-2 497 466	-350 555
Stock Final Emballages	-535 541	-498 161	-37 380
<i>Stock Final Matières consommables</i>	-3 383 562	-2 995 627	-387 935
Total	2 351 277	2 044 713	306 564

7-3- Achat de marchandises :

Les achats de marchandises totalisent un montant de 4 624 Dinars au titre de l'exercice 2013, contre 69 031 Dinars au titre de l'exercice 2012.

7-4- Les charges de personnel

Les charges de personnel totalisent un montant de 7 298 550 Dinars au titre de l'exercice 2013, contre 6 791 612 Dinars au titre de l'exercice 2012. Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et compléments de salaires	6 048 417	5 615 377
Autres Charges Sociales (CNSS et autres)	1 250 133	1 176 234
Total	7 298 550	6 791 612

7-5- Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise un solde de 3 863 648 Dinars au 31 Décembre 2013, contre un solde de 2 521 014 Dinars au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 1 342 634 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements Immo. Incorporelles	109 757	105 596
Dotations aux amortissements Immo. Corporelles	1 942 475	1 684 748
Dotations aux provisions dépréciation des Créances, effets et chèques impayés	130 000	200 000
Dotations aux provisions charges à répartir	1 539 825	530 669
Dotations pour risques (risque fiscal)	142 000	-
Reprises sur provisions dépréciation créances	-410	-
Total	3 863 648	2 521 014

7-6- Les autres charges d'exploitation

Cette rubrique présente un total de 3 415 030 Dinars au titre de l'exercice 2013, contre 3 006 491 Dinars au titre de l'exercice 2012, détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Achats non stockés de matières et fournitures	996 365	811 018
Services extérieurs	754 275	630 993
Autres Services Extérieurs	1 298 282	1 054 906
Charges diverses Ordinaires	170 457	312 491
Impôts et Taxes	195 651	197 083
Total	3 415 030	3 006 491

7-7- Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 3 312 455 Dinars à la fin de l'exercice 2013. Ces charges sont ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Frais d'escomptes	442 507	389 076
Commissions sur ouverture d'accréditifs	65 754	38 603
Echelles d'Intérêts	693 917	657 596
Intérêts sur crédits financement des stocks	119 814	102 025
Intérêts sur crédits financement exports	45 215	44 505
Autres Frais	497 261	157 207
Intérêts sur Obligations Cautionnées	33 823	25 022
Escomptes Accordés	34 485	71 140
Intérêts sur Credit moyen terme	665 151	1 105 738
Pertes de changes/Fournisseurs	948 139	573 629
Total Charges financières	3 546 067	3 164 541
Revenus des Valeurs Mobilières / Dividendes	-197 198	-24 804
Gains de Changes	-36 414	-31 976
Total des produits financiers	-233 612	-56 780
Charges financières nettes	3 312 455	3 107 760

7-8- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de 50 804 Dinars à la fin de l'exercice 2012 contre 1 623 Dinars à la fin de l'exercice précédent. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Produits/Cession des immobilisations	50 074	-
Gains divers	730	1 623
Charges financières nettes	50 804	1 623

7-9- Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 346 789 Dinars à la fin de l'exercice 2013, et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Pertes diverses	346 789	124 540
Charges financières nettes	346 789	124 540

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les notes liées à l'état de flux de trésorerie au 31 Décembre 2013 peuvent se présenter comme suit :

8-1 Amortissements et provisions:	2 324 232
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	109 757
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 942 475
- Dotations aux provisions pour risques et charges	142 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	130 000

8-2 Résorption des charges à répartir :	1 539 825
- Dotations aux amortissements des charges à répartir	1 539 825

8-3 Variation du besoin en fonds de roulement:	-2 906 275
- Variation nette des stocks	-6 165 731
- <i>Variation nette du poste clients & comptes rattachés</i>	2 393 142
- Variation du poste autres actifs courants	-877 413
- Variation du poste fournisseurs & comptes rattachés	1 630 732
-Variation du poste autres passifs courants	112 994

8-4 Encaissement emprunts:	18 300 538
Crédits leasing	315 600
Billets de Trésorerie	16 700 000
Autres Concours à court terme	1 284 938

8-5 Décaissement emprunts:	15 872 037
Remboursement BNA	291 664
Remboursement STUSID	217 391
Remboursement STB	638 667
Remboursement AMEN	405 367
Remboursements Crédit Leasing	168 949
Remboursement Billets de Trésorerie	14 150 000

Engagement hors bilan

- La société a consenti à l'ensemble des banques auprès desquelles elle a bénéficié des crédits (« S.T.B », « B.N.A », « B.H », « STUSID BANK », « AMEN BANK ») les garanties suivantes :
 - Une hypothèque sur le terrain « El Habib » appartenant à la société ;
 - Un nantissement sur fond de commerce.
- Les engagements de la société envers les banques au 31 Décembre 2013 se présentent comme suit :

	Effets escomptés non échus	Cautions
STB	1 325 867	26 579
BH	1 129 198	
STUSID	273 407	
AMEN B	579 735	
BNA	309 258	
BHT	-	11 541
BTE	405 045	
ATTIJ	1 966 404	

Parties liées

Au 31 Décembre 2013 les parties liées identifiées se présentent comme suit :

- **AMS Europe** : La société AMS Europe est une société par actions simplifiées, installée en France créée en 2008. Son capital social de l'ordre de 300 000 EURO au 31 Décembre 2013 est détenu totalement par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S ». La société a pour objet la commercialisation et la diffusion de robinetterie et d'articles de ménage. Au 31 Décembre 2013 les prestations effectuées par AMS Europe au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » s'élèvent à 124 686 Dinars en hors taxes.
- **MIDCO (ex-AMS Trading)** : La société MIDCO (ex-AMS Trading) est une société à responsabilité limitée, créée en 2009. Son capital social de l'ordre de 600 000 Dinars au 31 Décembre 2013 est détenu à hauteur de 79% par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S ». La société a pour objet la vente en détail de tous les articles de robinetterie et tous articles de ménage. Au 31 Décembre 2013 les ventes de marchandises effectuées par MIDCO (ex-AMS Trading) au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » s'élèvent à 58 891 Dinars en hors taxes.
- **LOUKIL MANAGEMENT CONSEIL « LMC »** : La société a pour objet l'audit économique et administratif ainsi que le conseil et la formation des entreprises, les services rendus par « L.M.C » au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 Décembre 2013 sont valorisés à 159 125 Dinars en hors taxes.

- Société **AURES AUTO** : Créée en 1990, la société AURES AUTO ayant pour objectif primordial la réintroduction de la marque Citroën aux chevrons sur le marché tunisien des voitures. les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 Décembre 2013 sont valorisés à 78 181 Dinars en hors taxes.
- Société **MED EQUIPEMENT** : œuvre dans la distribution des équipements agricoles et de travaux publics. les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 Décembre 2013 sont valorisés à 3 600 Dinars en hors taxes.
- Société **MAZDA** : œuvre dans la commercialisation de véhicules et de pièces de rechange de la marque MAZDA. Les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 Décembre 2013 sont valorisés à 8 647 Dinars en hors taxes.
- Société **AUDIO COM** : œuvre dans la distribution de Matériel audiovisuel et informatique. Les acquisitions de matériel informatique auprès de cette société, par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 Décembre 2013 se sont élevées à 20 997 Dinars en hors taxes.
- Société **MIS ACER** : œuvre dans la distribution de Matériel informatique de marque ACER. Les acquisitions de matériel informatique auprès de cette société, par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 Décembre 2013 se sont élevées à 3 098 Dinars en hors taxes.

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2013	2012
Revenus	27 450 822					
Autres produits d'exploitations	117 592					
Production stockée	3 440 615					
Production Immobilisée	749 597					
Total	31 758 626	Total	0	Production	31 758 626	35 829 287
Production	31 758 626	Achats consommés	17 534 601	Marge sur cout matières	14 224 025	16 590 701
Marges sur coût matières	14 224 025					
Subventions d'exploitations	0	Autres charges Externes	3 219 380			
Total	14 224 025	Total	3 219 380	* Valeur Ajoutée brute	11 004 645	13 781 293
Valeur Ajoutée Brute	11 004 645	Impôts et taxes	195 651	* Excédent brut		
		Charges de personnel	7 298 550	(ou Insuffisance)		
Total	11 004 645	Total	7 494 201	d'exploitation	3 510 444	6 792 598
- Excédent brut d'exploitation	3 510 444	Charges financières	3 546 067			
Autres produits ordinaires	50 804	Dotations aux Amortissement et aux	3 863 648			
Produits financiers	233 612	Provisions ordinaires				
		Autres Pertes	346 789			
Total	3 794 859	Total	7 756 503	Résultat ordinaires avant impôt sur les sociétés	-3 961 644	1 040 907
Transferts et reprise de charges	0	Impôt sur le résultat ordinaire	64 821	Résultat net de l'exercice	-4 026 465	1 005 504
Résultat positif des activités ordinaires	0	Résultat négatif des activités ordinaires	0			
Gains extraordinaires	0	Pertes extraordinaires	0			
Effet positifs des modifications comptables	0	Effet négatif des modificat° comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	0	Résultat net après modification comptable	-4 026 465	1 005 504
Total	0	Total	0			

**SOCIETE « LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » arrêté au 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S », arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états sont arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie, à l'exception des limitations exprimées ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, a été limité par les éléments suivants :

- La société ne dispose pas d'un inventaire théorique détaillé des « Outillages Spéciaux » totalisant au 31 Décembre 2013 une valeur brute de 8 883 822 Dinars contre 8 134 225 au 31 Décembre 2012 et une valeur comptable nette de 1 984 582 Dinars au 31 Décembre 2013 contre 1 654 549 Dinars au 31 Décembre 2012. Il nous a été donc impossible de vérifier l'exhaustivité et la réalité des éléments composant ce poste au 31 Décembre 2013.
- Conformément à la Norme Comptable NCT 05 relative aux immobilisations corporelles, les pièces de rechange dont l'utilisation est irrégulière et ne pouvant être utilisées qu'en association avec un élément des immobilisations corporelles devraient être comptabilisées en immobilisations corporelles.

Ainsi et afin de se conformer à la Norme Comptable précitée, la société doit procéder à l'analyse des stocks de pièces de rechange qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 1 694 241 Dinars pour identifier les pièces de rechange spécifiques qui devraient être classées parmi les immobilisations et subir ainsi les amortissements au mêmes titre que les immobilisations auxquelles elles se rattachent. A cet effet, les travaux d'identification des pièces de rechange spécifiques ont été entamés au cours de l'exercice 2013.

- La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » détient une participation dans des sociétés du Groupe pour une valeur comptable de 1 148 400 Dinars. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants, suffisants et appropriés concernant la valeur de ces participations au 31 Décembre 2013. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si la valeur de ces participations aurait dû faire l'objet d'une dépréciation.

A l'exception des points précités, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, les états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S », établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société, ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a été soumise à une vérification fiscale qui a abouti à un redressement pour un montant de 895,8 KDT dont 524,4 KDT de pénalités. La société, n'ayant pas accepté la totalité du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant ses oppositions aux résultats de la vérification. L'issue finale de cette taxation ne peut actuellement être anticipée.
Pour couvrir ce risque, la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel –A.M.S » a constitué une provision de 142 KDT.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En outre, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Juin 2014

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

SOCIETE « LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations (autres que les rémunérations des dirigeants)

1 - Emprunts auprès de la « STB »

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a obtenu des emprunts auprès de la « Société Tunisienne de Banque – STB » pour un montant global de 8 744 000 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Désignation	Montant en DT	Encours au 31/12/2013	Date d'effet	Taux	Durée
Crédits de consolidation à moyen terme	6 164 000	3 082 000	30/06/2008	TMM + 2%	10 ans
Crédit MT STB	1 500 000	750 000	29/12/2009	TMM+2%	7 ans
Crédits de financement de stocks	900 000	900 000	-	TMM+2%	-
Crédit de financement export	180 000	180 000	-	TMM+1,5%	-
Total	8 744 000	4 912 000	-	-	-

2- Emprunts auprès de la « STUSID BANK »

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a obtenu des emprunts auprès de la « STUSID BANK » pour un montant global de 1 805 000 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Société	Montant en DT	Encours au 31/12/2013	Date d'effet	Taux	Durée
Crédit à moyen terme	1 250 000	543 478	26/02/2009	TMM+2,25%	7 ans
Crédits de financement de stocks	300 000	300 000	-	TMM+2,25%	-
Crédit financement export	180 000	180 000	-	TMM+2%	-
Crédit/ avance sur marché	75 000	75 000	-	TMM+2%	-
Total	1 805 000	1 098 478	-	-	-

3- Emprunts auprès d'autres organismes bancaires

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a conclu d'autres conventions de crédit. Le tableau suivant résume les caractéristiques de chacune de ces conventions :

Société	Montant en DT	Encours au 31/12/2013	Date d'effet	Taux	Durée
Amen Bank	2 500 000	2 419 091	01/08/2012	TMM+2,5%	7 ans
Amen Bank	496 000	289 333	01/11/2012	TMM+2%	5 ans
Amen Bank	1 500 000	642 857	01/02/2010	TMM+2,25%	7 ans
Amen Bank	54 000	32 586	05/02/2012	TMM+2%	5 ans
Banque Nationale Agricole	530 000	419 585	06/10/2012	TMM+2%	7 ans
Banque Nationale Agricole	1 220 000	762 503	11/08/2010	TMM+2%	7 ans
Total	6 300 000	4 565 955	-	-	-

4- Opérations avec les sociétés du Groupe :

Les opérations et prestations conclues par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » avec les sociétés du Groupe « LOUKIL » sont décrites comme suit:

Société	Achats En HT	Objet
MIDCO (ex-AMS Trading)	49 907	Achats de marchandises
AMS Europe	124 686	Achats de marchandises
LMC	143 389	Assistance et conseils
Aures Auto	66 255	Entretien et Réparation
MED Equipement	3 600	Fournitures en biens et outillages
Mazda	7 322	Entretien et Réparation
Audio com	18 057	Achats Matériel Informatique
Mis Acer	2 630	Achats Matériel Informatique

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que prévus par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

Les rémunérations brutes servies aux Directeurs Généraux en fonction, courant l'année 2013, se sont élevées à 209 168 Dinars et se détaillent comme suit :

Directeur Général	Période	Rémunération brute
Directeur Général démissionnaire	Janvier à Juillet 2013	144 850
Nouveau Directeur Général	Août à Décembre 2013	64 318
Total		209 168

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application des dits articles. De même, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions lors de l'exécution de nos travaux.

Tunis, le 11 Juin 2014

P/CMC - DFK International
Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

	Notes	Fin 2013	Fin 2012	Fin 2012 proforma(*)	Variation (*)	
					Montant	%
ACTIF						
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	48 465	33 274	34 474(*)	13 991	41%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	31 833	66 021	65 229(*)	-33 396	-51%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 131 784	993 315	967 948(*)	163 836	17%
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	49 944	21 400	21 400	28 544	133%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	38 474	41 986	41 986	-3 512	-8%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	28 085	21 139	21 139	6 946	33%
AC7- Autres actifs	4.7	28 384	28 261	28 261	123	0%
TOTAL ACTIF		1 356 969	1 205 396	1 180 437	176 532	15%

PASSIF						
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	124 016	41 594	41 594	82 422	198%
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	4 879	45 181	45 181	-40 302	-89%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	854 804	784 896	784 896	69 908	9%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	194 160	125 233	125 233	68 927	55%
PA5- Autres passifs	4.12	26 448	40 687	40 687	-14 239	-35%
TOTAL PASSIF		1 204 307	1 037 591	1 037 591	166 716	16%
CAPITAUX PROPRES						
CP1- Capital		100 000	100 000	100 000	0	0%
CP2- Réserves		62 692	60 515	60 515	2 177	4%
CP4- Autres capitaux propres		3 980	3 754	3 754	226	6%
CP5- Résultats reportés		-24 100	133	-20 350(*)	-3 750	18%
CP6- Résultat de la période		10 090	3 403	-1 073(*)	11 163	-1040%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	152 662	167 805	142 846	9 816	7%
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 356 969	1 205 396	1 180 437	176 532	15%

(*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS**BILAN****Arrêté au 31 DECEMBRE 2013****(unité : en milliers de dinars)**

		Notes	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
					Montant	%
	PASSIFS EVENTUELS					
HB1	Cautions, avals et aures garanties données	5.1	151 419	111 576	39 843	36%
HB2	Crédits documentaires		75 628	78 104	-2 476	-3%
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		227 047	189 680	37 367	20%
	ENGAGEMENTS DONNES					
HB4	Engagement de financement donnés	5.2	34 871	29 850	5 021	17%
HB4	Engagement de financement donnés sur découvert mobilisé	5.2	51	142	-91	-64%
HB5	Engagement sur titres	5.2	176	176	0	0%
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		35 098	30 168	4 930	16%
	ENGAGEMENTS RECUS					
HB7	Garantie Etat, SOTUGAR et COTUNACE	5.3	19 965	5 792	14 173	245%
HB7	Garanties reçus de la clientèle					
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		19 965	5 792	14 173	245%

ETAT DE RESULTAT
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
(unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2012 (*) Proforma	Variation (*)	
					Montant	%
Produits d'exploitation bancaire						
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	74 694	57 329	57 329	17 365	30%
PR2- Commissions	6.2	12 705	10 288	10 288	2 417	23%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	9 289	3 306	3 306	5 983	181%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	5 762	4 565	4 565	1 197	26%
Total produits d'exploitation bancaire		102 450	75 488	75 488	26 962	36%
Charges d'exploitation bancaire						
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	- 48 949	- 35 651	- 35 651	- 13 297	37%
CH2- Commissions encourues	6.6	- 593	- 469	- 469	- 124	26%
Total charges d'exploitation bancaire		- 49 542	- 36 120	- 36 120	- 13 422	37%
PRODUIT NET BANCAIRE		52 908	39 368	39 368	13 540	34%
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	6.7	- 14 292	- 9 085	-13 561 (*)	- 731	5%
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	3 423	758	758	2 665	352%
PR7- Autres produits d'exploitation	6.9	915	1 110	1 110	- 195	-18%
CH6- Frais de personnel	6.10	- 19 156	- 17 882	- 17 882	- 1 274	7%
CH7- Charges générales d'exploitation	6.11	- 9 618	- 8 695	- 8 695	- 923	11%
CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		- 3 750	- 2 125	- 2 125	- 1 625	76%
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 430	3 448	- 1 028	11 458	-1115%
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		- 140	40	40	- 180	-449%
RESULTAT AVANT IMPOT		10 290	3 488	- 988	11 278	-1142%
CH11- Impôt sur les bénéfices		- 200	- 85	- 85	- 115	135%
RESULTAT NET		10 090	3 403	- 1 073	11 163	-1040%
Effet des modifications comptables		- 24 959	-	-	- 24 959	100%
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		- 14 869	3 403	- 1 073	- 13 796	1286%

(*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013****(unité : en milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		120 282	73 274
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-102 398	-46 441
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-100 773	-178 537
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-2 363	161 855
Titres de placement		9 521	3 561
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		-15 937	-15 775
Autres flux de trésorerie		-23 660	9 327
Impôt sur les sociétés			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-115 328	7 264
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 654	4 915
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		10 127	-18 253
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-10 962	-4 358
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		9 819	-17 696
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Ajustements des capitaux propres		-24 105	
Emission d'emprunts (Tirage Emprunts)		0	70 000
Remboursement d'emprunts		-32 987	-2 146
Augmentation/diminution ressources spéciales		82 866	-3 342
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		25 774	64 512
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-79 735	54 080
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-4 782	-58 862
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	7.1	-84 517	-4 782

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 et n° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2)	:	20 %
- Actifs préoccupants (classe B3)	:	50 %
- Actifs compromis (classe B4)	:	100 %

Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2013 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2013, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été

constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque jusqu'au 31/12/2013 s'élèvent à 6 765 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2013 totalisent le montant de 1 388 KDT.

Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A titre transitoire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013 (Cf. Note 3.8 Ajustement 1).

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2013 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- ***Les titres de transaction :*** Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- ***Les titres de placement :*** Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- ***Les titres d'investissement :*** Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2013. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2013.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%

- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%
- Système d'information DELTA	5 ans	20%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2013 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

3.7 Comptabilisation de la dotation aux provisions pour indemnités de départ à la retraite

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NCT 14, relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, une provision pour indemnité de départ à la retraite a été constituée.

A ce titre, Les dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite au titre de l'exercice 2013 totalisent le montant de 1 430 KDT.

3.8 Ajustements comptables impactant les capitaux propres d'ouverture

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'information financière, la banque a procédé à des ajustements ayant touché les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, ces ajustements se détaillent comme suit :

Comptes du Bilan :

	Notes	31/12/2012 avant ajustements	Ajust. 1	Ajust. 2	Ajust. 3	31/12/2012 après ajustements
ACTIF						
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	33 274		1 200		34 474
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	66 021			-792	65 229
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	993 315	-25 367			967 948
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	21 400				21 400
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	41 986				41 986
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	21 139				21 139
AC7- Autres actifs	4.7	28 261				28 261
TOTAL ACTIF		1 205 396	-25 367	1 200	-792	1 180 437

PASSIF						
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	41 594				41 594
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	45 181				45 181
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	784 896				784 896
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	125 233				125 233
PA5- Autres passifs	4.12	40 687				40 687
TOTAL PASSIF		1 037 591	0	0	0	1 037 591
CAPITAUX PROPRES	4.13					
CP1- Capital		100 000				100 000
CP2- Réserves		60 515				60 515
CP4- Autres capitaux propres		3 754				3 754
CP5- Résultats reportés		133	-20 891	1 200	-792	-20 350
CP6- Résultat de la période		3 403	-4 476			-1 073
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	167 805	-25 367	1 200	-792	142 846
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 205 396	-25 367	1 200	-792	1 180 437

Comptes de l'état de résultat :

	Notes	31/12/2012 avant ajustements	Ajust. 1	Ajust. 2	Ajust. 3	31/12/2012 après ajustements
Produits d'exploitation bancaire						
Intérêts et revenus assimilés	6.1	57 329				57 329
Commissions	6.2	10 288				10 288
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	3 306				3 306
Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	4 565				4 565
Total produits d'exploitation bancaire		75 488				75 488
Charges d'exploitation bancaire						0
Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	-35 651				-35 651
Commissions encourues		-469				-469
Total charges d'exploitation bancaire		-36 120				-36 120
PRODUIT NET BANCAIRE		39 368				39 368
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges	6.6	-9 085	-4 476	0	0	-13 561
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	758				758
Autres produits d'exploitation	6.8	1 110				1 110
Frais de personnel	6.9	-17 882				-17 882
Charges générales d'exploitation	6.10	-8 695				-8 695
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-2 125				-2 125
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 448	-4 476	0	0	-1 028
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		40				40
RESULTAT AVANT IMPOTS		3 488				3 488
Impôt sur les bénéfices		-85				-85
RESULTAT PERIODE		3 403	-4 476	0	0	-1 073

Ajustement 1 :

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a émis en date du 30 décembre 2013 la nouvelle circulaire aux établissements de crédit N° 2013-21 relative à la division, couverture des risques et le suivi des engagements. Selon ladite circulaire, les établissements de crédit sont désormais tenus de constituer des provisions additionnelles selon des quotités définies pour couvrir le risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe des actifs compromis supérieure ou égale à 3 ans (Cf Note 3.1 dernier alinéa).

Au 31/12/2013, l'application de la nouvelle circulaire a résulté en la constitution d'un stock de provisions additionnelles s'élevant à 29 490 KDT.

Etant considéré un changement de méthode comptable, les provisions additionnelles à fin 2012 s'élevant à 25 367 KDT ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, la banque a déterminé l'effet de l'application de la nouvelle circulaire sur les capitaux propres de départ et le résultat net au titre de l'exercice 2012.

Ainsi, la colonne comparative relative à l'exercice 2012 a été retraitée comme suit :

- Des provisions additionnelles imputées sur les capitaux propres de départ au titre de l'exercice 2012 pour le montant de 20 891 KDT ;
- Des provisions additionnelles imputées sur le résultat de l'exercice 2012 pour le montant de 4 476 KDT.

Ajustement 2 :

A l'occasion de l'arrêté 2013, la banque a procédé à la régularisation de deux suspens correspondants antérieurs à l'exercice 2012 :

- Un suspens au niveau du compte BCT libellé en Dollar USD, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'un gain de change de 1 400 KDT en contre partie de la contre-valeur position de change USD ;

- Un suspens au niveau du compte BCT EURO, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'une perte de change de 200 KDT en contre-partie de contre-valeur position de change EURO.

S'agissant d'erreurs fondamentales, les corrections susvisées ont été constatées en ajustement à la hausse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013 pour le montant net de 1 200 KDT, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32.

Ajustement 3 :

Suite à la migration, la banque a mis en place un système qui lui permet de comptabiliser sur une base exhaustive les déports et reports courus sur les opérations de « Currency Swap ». Ainsi, le reliquat non constaté des déports courus au titre des exercices 2012 et antérieurs a été pris en compte en 2013 pour le montant de 792 KDT.

S'agissant d'erreur fondamentale, la correction susvisée a été constatée en ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32. Toutefois, les données comparatives n'ont pas été retraitées en raison de l'impossibilité de distinguer de façon séparée l'impact sur l'exercice 2012.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

ACTIF

Note 4.1 : AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2013 à 48 465 mDT contre 34 474 mDT au 31 Décembre 2012 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
- Caisses en dinars	1 453	3 858	-2 405	-62%
- Caisse en devises	619	708	-89	-13%
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	5 232	15 948	-10 716	-67%
- Avoirs en devises auprès de la BCT	41 161	13 960(*)	27 201	195%
Total	48 465	34 474	13 991	41%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 2).

Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 31833 mDT contre 65 229 mDT au 31 Décembre 2012, soit une baisse 33 396 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
- Avoir chez les Banques	4 628	12 242	-7 614	-62%
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	0	17 272(*)	-17 272	-100%
- Créances sur les établissements de leasing (*)	27 205	35 715	-8 510	-24%
Total	31 833	65 229	-33 396	-51%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 3).

Les créances sur les établissements de leasing sont relatives à l'AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING, TUNISIE LEASING et STE IDEAL SERVICES DE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements bancaires et financiers :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	17 895	29 668	-11 773	-40%
Autres	9 310	6 047	3 263	54%
Total	27 205	35 715	-8 510	-24%

Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2013 un solde net de 1 131 784 mDT contre un solde net de 967 948 mDT au 31 Décembre 2012, soit un accroissement de 167 836 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	variation	
Crédits à la clientèle non échus(*)	960 845	856 470	104 375	12%
- Créances impayées	172 939	122 840	50 099	41%
- Principal impayé	122 190	83 364	38 826	47%
- Intérêts impayés	26 161	20 338	5 823	29%
- Intérêts de retard & autres impayés	24 588	19 138	5 450	28%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 590	5 246	-2 656	-51%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)**)	166 070	129 821	36 249	28%
Total brut des créances sur la clientèle	1 302 444	1 114 376	188 067	17%
A déduire couverture	-170 660	-146 428	-24 232	17%
- Provisions individuelles	-93 589	-81 143(*)	-12 446	15%
- Provisions collectives	-6 765	-5 377	-1 388	26%
- Agios reserves	-70 306	-59 908	-10 398	17%
Total net des créances sur la clientèle	1 131 784	967 948	163 836	17%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 1).

Crédits à la clientèle non échus

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2013 la somme de 960 845 mDT contre 856 470 mDT à fin 2012, soit une augmentation de 104 375 mDT représentant 12,12%.

Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés hors leasing)

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2013 un total de 166 070 mDT contre 129 821 mDT à fin 2012, soit une augmentation de 36 249 mDT se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	variations	
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	163 551	127 098	36 453	29%
Comptes courants associés	2 519	2 723	-204	-8%
Total	166 070	129 821	36 249	28%

Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing) :

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Créances sur la clientèle	1 043 811	895 209	258 633	219 167	1 302 444	1 114 376
Engagement Hors bilan	249 274	207 527	7 117	4 812	256 391	212 339
Total Brut	1 293 085	1 102 736	265 750	223 979	1 558 835	1 326 715
Total couverture constituée hors Décôte (***)	- 13 439	- 8 210	- 127 352	- 112 851	- 140 791	- 121 061
Impact Décôte	-	-	- 29 490	- 25 367	- 29 490	- 25 367
Total Net	1 279 646	1 094 526	108 908	85 761	1 388 554	1 180 287
%	92%	93%	8%	7%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

- Ventilation des créances nettes sur la clientèle :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	4 610	2 604	2 006	77%
Autres	1 127 174	965 344	161 830	17%
Total	1 131 784	967 948	163 836	17%

Note 4.4 : AC4- Portefeuille -Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique atteint 49 944 mDT à fin décembre 2013 contre 21 400 mDT à fin 2012 enregistrant une hausse de 28 544mDT détaillée comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Obligations	7 069	4 069	3 000	74%
Bons de trésor & intérêts rattachés	33 875	10 331	23 544	228%
Titres de transaction SICAV	9 000	7 000	2 000	29%
Total	49 944	21 400	28 544	133%

- La ventilation des titres de transaction est comme suit :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Organismes public	37 944	14 400	23 544	164%
Entreprises liées	9 000	7 000	2 000	29%
Autres	3 000	0	3 000	100%
Total	49 944	21 400	28 544	133%

Les titres à revenu fixe s'élèvent à 40 944 mdt et les titres à revenu variable s'élèvent à 9 000 mdt (titres SICAV) au 31/12/2013. Ces titres ne sont pas cotés sur la place.

Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2013 à 38 474 mDT contre 41 986 mDT à fin 2012, soit une baisse nette de 3 512 mDT ;

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement brut à fin 2012	48 207
(+) Participations libérées au titre de l'année 2013	193
(-) Cessions de participations(*)	-3 959
Total brut des participations libérées DECEMBRE 2013	44 441
A déduire : Couverture constitués DECEMBRE 2013	-5 967
(-) Provisions constituées au DECEMBRE 2013	-5 450
(-) Produits différés constitués DECEMBRE 2013	-517
Valeur nette des participations DECEMBRE 2013	38 474

- Les mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres d'investissement de la banque au 31 Décembre 2013 :

Libellé	à Fin 2012	Dotation	Reprise	à Fin 2013
Titres d'investissement	5 704	491	745	5 450
Total	5 704	491	745	5 450

Les Titres de participations détenus par la banque ne sont pas cotés en Bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales présentant un solde de 28 070 KDT.
- Titres émis par les autres entreprises présentant un solde de 20 137 KDT.
- Le détail des participations dans les principales filiales est le suivant :

Raison Sociale	Siège social	Capitaux propres 2012	Résultat net 2012	STRUCTURE DE CAPITAL AU 31/12/2012			Participation BTK au 31/12/2013					CMP
				Capital	Nbres titres	Valeur nom. (en DT)	Nbres titres	Dont Act Grat	%Part. BTK	Souscription (en DT)	Partie libérée	
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	Rue du Lac Obeira - Les Berges du lac	1 690 789	-41 950	1 000 000	10 000	100	8 000	0	80,00%	800 000	800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	Rue Hédi NOUIRA- TUNIS	23 280 346	2 832 236	15 000 000	1 500 000	10	1 425 000	0	95,00%	21 000 000	21 000 000	15
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	Rue Hédi NOUIRA- TUNIS	2 445 529	1 956 300	300 000	30 000	10	30 000	0	100,00%	300 000	300 000	10
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	Immeuble Palmarium - Rue de Grèce - TUNIS	5 761 076	31 977	5 000 000	1 000 000	5	640 000	0	64,00%	3 200 000	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	CO BTK -10 Bis Avenue Med V -TUNIS	1 495 533	82 471	500 000	50 000	10	49 500	0	99,00%	495 000	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	Immeuble Palmarium - Rue de Grèce - TUNIS	20 575 123	1 197 827	10 000 000	100 000	100	22 750	0	22,75%	2 275 000	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERES ET INDUSTRIELS - STPI	Résidence la Couple- Avenue Hédi NOUIRA - ENNASR II	5 825 832	464 267	4 000 000	40 000	100	12 000	0	30,00%	1 200 000	1 200 000	100
MEDAI	CO BTK -10 Bis Avenue Med V -TUNIS	1 051 715	4 023	1 000 000	10 000	100	3 000	0	30,00%	300 000	300 000	100

Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2013 s'élève à 28 085 mDT contre 21 139 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 6 946 mDT.

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Valeurs Brutes des Immobilisations	46 385	35 758	10 627	30%
Fonds de commerce	954	954	0	0%
Logiciels et Système d'information	13 664	628	13 036	2076%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	0	0%
Terrain	761	761	0	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	0	0%
Bâtiment Agences	3 480	2 244	1 236	55%
Matériel de transport	860	835	26	3%
Matériels de bureau et informatique	4 639	3 768	871	23%
Mobilier de bureau	1 074	1 065	9	1%
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	10 245	8 646	1 599	18%
Travaux et agencements en cours	285	6 434	-6 150	-96%
A déduire	-18 300	-14 619	-3 681	25%
Amortissements cumulés	-17 949	-14 268	-3 681	26%
Provisions immobilisations (*)	-351	-351	0	0%
Valeur comptable nette des immobilisations	28 085	21 139	6 946	33%

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel global banking.

Note 4.7 : AC7- Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2013 à 28 384 mDT contre 28 261 mDT à fin 2012, soit une baisse nette de 123 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 578	2 587	-9	0%
Les comptes de l'Etat	18 161	19 281	-1 120	-6%
Débiteurs divers (filiales & locataires)	178	133	45	34%
Débiteurs divers et autres actifs	2 771	955	1 816	190%
Comptes de régularisation	11 151	11 251	-100	-1%
Particip. dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	0	0%
Frais d'émission des emprunts obligataires	955	955	0	0%
Biens immobiliers destinés à la vente	241	495	-254	-51%
Total brut	37 307	36 929	378	1%
A déduire	-8 923	-8 668	-255	3%
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-1 100	-958	-142	15%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-969	0	0%
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	-614	-502	-112	22%
Produits différés des créances sur l'Etat	-6 240	-6 239	-1	0%
Total net des autres postes d'actif	28 384	28 261	123	0%

PASSIF

Note 4.8 : PA1- Banque centrale et CCP

Les dépôts et avoirs de la Banque Centrale s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 124 016 mDT contre 41 594 mDT au 31/12/2012, soit une augmentation de 82 422 mDT :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variations	
Avoirs de la BCT auprès de la BTK	0	594	-594	-100%
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	124 000	41 000	83 000	202%
Dettes rattachées	16	0	16	100%
Total	124 016	41 594	82 422	198%

Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 4 879mDT contre 45 181 mDT au 31 Décembre 2012, soit une baisse de 40 302 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	4 801	25 000	-20 199	-81%
Emprunts en devises	0	19 542	-19 542	-100%
Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers	0	303	-303	-100%
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	78	336	-258	-77%
Total	4 879	45 181	-40 302	-89%

Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 854 804 mDT contre 784 896 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 69 908 mDT. Cette augmentation se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	161 318	127 725	33 593	26%
- Comptes d'épargne de la clientèle	72 798	63 490	9 308	15%
- C/C des non résidents en devises	31 292	35 215	-3 923	-11%
- Comptes indisponibles	2 091	12 446	-10 355	-83%
- Comptes de dépôts à terme	568 458	526 377	42 081	8%
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	18 847	19 644	-797	-4%
Total brut	854 804	784 896	69 908	9%

- Ventilation des dépôts de la clientèle :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	4 962	6 873	-1 911	-28%
Autres	849 842	778 023	71 819	9%
Total brut	854 804	784 896	69 908	9%

Note 4.11 :PA4- Emprunts & Ressources spéciales

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 194 160 mDT au 31 Décembre 2013 contre 125233mDT au 31 Décembre 2012, cette augmentation s'explique principalement par l'utilisation de ligne groupe BPCE détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin Décembre 2012	A fin Décembre 2013		
		Tirage	Remb	Solde
Emprunt Obligataire 2010	42 069		3 962	38 107
Emprunt Obligataire 2012	70 000		10 771	59 229
Total emprunt locaux	112 069	0	14 733	97 336
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	8 206		2 735	5 471
Ligne PME Italienne	2 411		527	1 884
Emprunt BEI	156		156	0
Ligne BPCE	0	90 318	3 847	86 471
Total ressources spéciales	10 773	90 318	7 265	93 826
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	2 391	2 999	2 392	2 998
Total rubrique	125 233	93 317	24 390	194 160

Les emprunts sur ressources spéciales sont relatifs à la Ligne BPCE pour un montant de 86 471 mDT.

Note 4.12 : PA5- Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2013 le montant de 26 448 mDT contre 40687mDT à fin 2012, soit une baisse de 14 239 mDT, ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Créditeurs divers	2 729	2 420	309	13%
Charges à payer (*)	5 262	4 441	821	18%
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	2 184	1 423	761	53%
Les comptes de régularisations	10 263	28 498	-18 235	-64%
Provisions pour congés à payer	1 854	1 687	167	10%
Provisions pour risques et charges (**)	1 247	788	459	58%
Provisions pour IDR	2 909	1 430	1 479	103%
Total brut	26 448	40 687	-14 239	-35%

(*) Le solde des charges à payer est composé principalement des frais refacturés par le groupe et l'estimation du montant de prime de Bilan pour l'année 2013.

(**) Le solde des provisions pour risque et charge correspond à une perte sur la liquidation de la position de change historique de la banque.

CAPITAUX PROPRES

Note 4.13 : CP- Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2013, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité, détaillés comme suit :

Actionnaires	A fin 2012	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2013
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
BPCE IOM	60 000	-	-	60 000
Total	100 000	0	0	100 000

Le total des capitaux propres net s'élève à 152 662 mDT au 31 Décembre 2013 contre un total de 167 805 mDT au 31 Décembre 2012 soit une variation négative de 15 143 mDT, cette diminution s'explique principalement par la comptabilisation des provisions additionnelles de la décote sur les garanties relatives aux exercices antérieurs pour un montant de -25 367 mDT calculées selon la circulaire de la BCT 12/2013. Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2012	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	133	3 403	167 805
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(*)						- 20 891	- 4 476	-25 367
Correction d'erreurs(**)						408		408
Solde à fin Décembre 2012 après modifications comptables	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	- 20 350	- 1 073	142 846
Affectation du résultat 2012 conformément à la décision de l'AGO du 13/06/2013		177	500		2 000	726	- 3 403	0
Opérations sur fonds social			- 274					-274
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(***)						- 4 476	4 476	0
Résultat de l'exercice 2013							10 090	10 090
Solde à fin Décembre 2013	100 000	9 056	3 980	11 643	41 993	-24 100	10 090	152 662

(*) : Il s'agit de l'effet de l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 sur les capitaux propres au 31/12/2012 (Cf. Note 3.8 aux états financiers).

(**) : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustements 2 & 3).

(***) : Reclassement de l'effet de l'application de la circulaire précitée sur le résultat 2012 en résultats reportés de départ au titre de l'exercice 2013.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 5.1 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Aval d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	8 200	6 300	1 900	30%
Avals, cautions & autres garanties données	143 099	105 156	37 943	36%
Total	151 419	111 576	39 843	36%

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	27	49	-22	-45%
Autres	151 392	111 527	39 865	36%
Total	151 419	111 576	39 843	36%

Note 5.2 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Engagement de financement donnés	34 871	29 850	5 021	17%
Engagement de financement donnés sur découvert mobilisé	51	142	-91	-64%
Engagement sur titres	176	176	0	0%
Total	35 098	30 168	4 930	16%

- Ventilation des engagements de financements par nature de contrepartie:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	1 390	3 334	-1 944	-58%
Autres	33 708	26 834	6 874	26%
Total	35 098	30 168	4 930	16%

Note 5.3 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
GARANTIE ETAT	11 250	0	11 250	100%
Garantie SOTUGAR	5 609	5 792	-183	-3%
Garantie COTUNACE	3 106	0	3 106	100%
Total	19 965	5 792	14 173	245%

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} Janvier à fin Décembre 2013 s'élève à 52 908 mDT contre 39 368 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 13 540 mDT représentant 34%.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes :

Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 74 694 mDT à fin Décembre 2013 contre 57 329 mDT pour la même période en 2012 soit une augmentation de 17 365 mDT soit 30%, détaillés comme suit:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	150	621	-471	-76%
Intérêts sur opérations de change à terme	1 512	0	1 512	100%
Intérêts des comptes débiteurs	12 746	7 803	4 943	63%
Intérêts des crédits à court terme	18 769	12 989	5 780	44%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	39 011	34 167	4 844	14%
Commissions d'engagement	159	59	100	170%
Commissions sur cautions & avals	2 347	1 690	657	39%
Total	74 694	57 329	17 365	30%

Note 6.2 : PR2- Commissions

Les commissions perçues de la période du 1er janvier au 31 Décembre 2013 totalisent 12 705 mDT contre 10 288 mDT à fin Décembre 2012 ayant augmenté de 2 417 mDT soit 23% détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions d'études & gestion	2 501	2 576	-75	-3%
Commissions sur opérations bancaires dinars	6 630	4 956	1 674	34%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	3 574	2 756	818	30%
Total	12 705	10 288	2 417	23%

- **Détail des commissions sur les opérations bancaires en dinar (en mDT)**

	Déc.2013	Déc.2012	Var	%
Autres commissions	39	32	7	22%
Commissions monétiques	711	192	519	270%
Commissions moyens de paiement	3 415	2 554	861	34%
Frais et commissions sur comptes	2 465	2 178	288	13%
Total	6 630	4 956	1 675	34%

Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin Décembre 2013 un montant de 9 289 mDT contre 3 306 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 5 983 mDT résultant principalement de :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Solde en gains sur opérations financières	7 560	2 498	5 062	203%
Intérêts sur Obligations et Bons de trésor	1 729	808	921	114%
Total	9 289	3 306	5 983	181%

Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin Décembre 2013 un montant de 5762 mDT contre 4 565 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 1 197 mDT. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Filiales de la Banque	4 860	3 932	928	24%
Autres participations	902	633	269	42%
Total	5 762	4 565	1 197	26%

Le détail des dividendes se présente comme suit :

Société	Dividende 2013	Dividende 2012
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	1 918	1 550
ARAB INTERNATIONAL LEASE AIL	1 283	380
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	192	320
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	13	13
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	210	750
SOCIETE TUNIS CENTER	683	341
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	396	396
SOCIET ET TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS	-	80
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS	59	43
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	-	56
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APA VE TUNISIE	-	22
SOCIETE TANKAGE MEDITERRANEE S.A	360	238
SOCIETE STEG INTERNATIONAL SERVICES	-	38
TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	-	35
SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS "SPPI"	-	6
TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	40	
SOCIETE TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS	91	
STEG INTERNATIONAL SERVICES	75	
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	106	
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APA VE TUNISIE	23	
Total	5 449	4 266

Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2013 un montant de 48 949 mDT contre un montant de 35 651 mDT pour la même période en 2012, soit une augmentation de 13 298 mDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 137	4 304	-167	-4%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	6 565	3 475	3 090	89%
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	604	328	276	84%
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	3 181	2 591	590	23%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	32 600	24 785	7 815	32%
Prime de couverture de risque de change	1 862	168	1 694	1008%
Total	48 949	35 651	13 298	37%

Note 6.6 : CH2- Commissions encourues

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2013 un montant de **593** mDT contre un montant de 469 mDT pour la même période en 2012, soit une augmentation de 124 mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	105	101	4	4%
Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars	407	227	180	79%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	81	141	-60	-42%
Total	593	469	124	26%

Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif s'élèvent à 14 292 mdt à fin Décembre 2013 contre 13 560 mdt pour la même période en 2012 soit une hausse de 732 mdt.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	12 045	11 593(*)	452	0%
Provisions collectives	1 388	1 377	11	1%
Provisions pour risques et charges	859	615	244	40%
Total dotations aux provisions affectées	14 292	13 585	707	5%
Reprise sur provisions sur risques divers	0	-25	25	-100%
Reprise des provisions sur créances / Perte sur créances	0	0	0	0%
Total	14 292	13 560	732	5%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 1).

Le détail des dotations aux provisions se présente comme suit :

Intitulé	Déc.2012			Déc.2013		
	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
Provisions individuelles	14 792	7 674	7 118	14 893	6 971	7 922
Provisions additionnelles	6 231	1 756	4 475	7 711	3 588	4 123
Provisions collectives	1 377		1 377	1 388		1 388
Total provisions	22 400	9 430	12 970	23 992	10 559	13 433

Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » présente un solde positif 3 423 mDT au titre de l'exercice 2013 contre un montant positif 758 mDT pour l'exercice 2012, soit une hausse de 2 665 mDT est expliqué principalement par la plus value sur cession des titre STKE pour un montant 3 914 mDT et une dotation pour dépréciation des titres pour 491mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dotations aux provisions sur participations	-491	-90	-401	-100%
Moins-values de cession des participations	-745	0	-745	-100%
Total dotations aux provisions et pertes affectées	-1 236	-90	-1 146	-100%
Reprise des provisions sur participations	745	848	-103	-12%
Plus-values de cession des participations	3 914	0	3 914	100%
Total	3 423	758	2 665	352%

Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin Décembre 2013 à 915 mDT contre 1 110 mDT au titre de la même période en 2012, en baisse de 195 mDT soit -18%.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	915	826	89	11%
Autres produits	0	284	-284	-100%
Total	915	1 110	-195	-18%

Note 6.10 : CH6- Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin Décembre 2013 la somme de 19 156 mDT contre 17 882 mDT à fin Décembre 2012, en augmentation de 1 274 mDT soit 7%

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Salaires & appointements	13 990	12 957	1 033	8%
Charges sociales	3 535	3 306	229	7%
Autres frais & charges liés au personnel	152	189	-37	-20%
Indemnités de départ à la retraite	1 479	1 430	49	3%
Total	19 156	17 882	1 274	7%

Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin Décembre 2013 un montant de 9 618 mDT contre un montant de 8 695 mDT à fin Décembre 2012, soit une augmentation de 923 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Impôts & taxes	472	560	-88	-16%
Travaux, fournitures & services extérieurs	8 698	7 409	1 289	17%
Transport & déplacements	448	726	-278	-38%
Total	9 618	8 695	923	11%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 7.1 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	39 312	36 122	3 190	0
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	3 289	10 362	-7 073	-68%
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-127 118	-51 266	-75 852	148%
Total	-84 517	-4 782	-79 735	1667%

Note 8 : Bilan par maturité

Maturité "M" (*)	M<=3m	3 m<M<= 6 m	6 m<M<= 1 A	1 A<M<= 2 A	2 A<M<= 5 A	5 A<M<= 7A	M>= 7 A	Total
Emplois								
1-Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	48 465							48 465
2-Créances sur les établissements bancaires & financiers	8 196	0	8 081	6 589	8 967	0	0	31 833
3-Créances sur la clientèle	286 113	51 609	135 936	144 417	278 517	76 870	158 322	1 131 784
4-Portefeuille-titres commercial	9 790	4 410	0	600	10 000	6 000	19 144	49 944
5-Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	0	38 474	38 474
6-Valeurs immobilisées							28 085	28 085
7-Autres Actifs	1 147	706	2 718	4 566	12 694	2 004	4 549	28 384
Total Emplois	353 711	56 725	146 735	156 172	310 178	84 874	248 574	1 356 969
Ressources								
1-Banque centrale et CCP	124 016							124 016
2-Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4 879							4 879
3-Dépôt & avoirs de la clientèle	293 818	99 799	130 558	111 151	60 971	39 681	118 826	854 804
4-Emprunts & ressources spéciales	12 628	5 215	18 702	30 416	78 933	35 766	12 500	194 160
5-Autres passifs	1 022	1 022	2 044	4 088	12 263	0	6 009	26 448
6-Fonds propres	5 000						147 662	152 662
Total Ressources	441 363	106 036	151 304	145 655	152 167	75 447	284 997	1 356 969

Note 9– Transactions avec les parties liées

Opérations réalisées avec l'AIL :

- La BTK a accordé à l'AIL quatre crédits à moyen terme . L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31-12-2013 à 17 306 KDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 sont de 1 357 KDT sur les prêts MLT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2013 s'élève à 46 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un compte courant débiteur de la société « AIL» pour un montant de 589 KDT.A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 182 KDT. Par ailleurs, les intérêts créditeurs au titre de 2013 s'élèvent à 45 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 65 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city center » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 12 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 77 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
 - (1) Voiture AUDI immatriculée 7096 TU 150 acquis le 30/03/2011 au montant de 104KDT
 - (2) Voiture JETTA immatriculée 4287 TU 150 acquise le 02/03/2011 au montant de 34 KDT.
 - (3) Deux voitures POLO immatriculées 4291 TU 150 et 4355 TU150 acquises le 02/03/2011 au montant de 22 KDT Chacune.

(4) Deux voitures POLO immatriculées 9034 TU 153 et 9038 TU153 acquises le 05/09/2011 au montant de 26 KDT Chacune.

(5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquise le 19/12/2011 au montant de 59KDT.

Le montant de dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 259 KDT au 31-12-2013.

- Convention de partenariat commercial : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits de l'AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5 %
$T < 9\%$	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2013, les commissions à recevoir par la Banque au titre de la période s'élèvent à 24 KDT HT.

- Conventions de location :

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :

- Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 Mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 33 KDT HT, dont 10 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 Décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 39 KDT HT, dont 13 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 Février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 13 KDT HT, dont 5 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;

- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :

- Un dépôt à terme d'un montant de 10 000 KDT débutant le 03/06/2013 et à échéance le 03/09/2013 au taux de 5,69%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 144 KDT.
- Un certificat de dépôt d'un montant de 2 000 KDT débutant le 09/12/2013 et à échéance le 07/02/2014 au taux de 6%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 KDT.

Opérations réalisées avec EL ISTIFA :

- La banque a conclu avec « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 28 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 34 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés. L'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 242 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 une caution de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.
- La BTK a signé, le 29 Janvier 2013, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA » moyennant la rémunération suivante :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DINARS	12%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	10%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	7%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 280 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2013. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 70 KDT HT;
- Commissions de recouvrement variable : 82 KDT HT;
- Frais résultant de la mission du mandataire : 8 KDT HT;

Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF:

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 15 KDT.
- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 310 KDT débutant le 08/01/2013 et à échéance le 07/01/2014 au taux de 4,78%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 15 KDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 300 KDT débutant le 18/01/2012 et à échéance le 06/01/2013 au taux de 3,73%.

Opérations réalisées avec la SCIF

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue pour un montant de 264 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 KDT.
- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT annuellement.

Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 649 KDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 KDT.
- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au 31 Décembre 2013 à 127 KDT.

Opérations réalisées avec MEDAI

- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 12/03/2013 et à échéance le 10/06/2013 au taux de 4,46%.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 11/12/2012 et à échéance le 11/03/2013 au taux de 4,44%.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 09/07/2013 et à échéance le 08/10/2013 au taux de 5%.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 10/10/2013 et à échéance le 09/01/2014 au taux de 6,02%.

Ces dépôts ont généré en 2013, des charges d'intérêts d'un montant de 45 KDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la société « MEDAI », pour un montant de 1 KDT.

Opérations réalisées avec STPI

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la « STPI », pour un montant de 136 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI» au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 10 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à terme au profit de la « STPI », pour un montant :
 - de 500 KDT, débutant le 29/10/2013 et à échéance le 28/04/2014 au taux de 5,72%.
 - De 450 KDT, débutant le 25/04/2013 et à échéance le 22/10/2013 au taux de 5,33%.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI» au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 17 KDT.
- Certificats de dépôts : Durant 2013, la relation présente les certificats de dépôts suivants :
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 1 500 KDT débutant le 27/06/2012 et à échéance le 03/01/2013 au taux de 4,94%.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 1 500 KDT débutant le 11/01/2013 et à échéance le 10/07/2013 au taux de 5,18%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 14 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2013 à 119 KDT.
- La BTK a accordé en 2013 à la « STPI» de 2 crédits à moyen terme.
 - Un crédit de 2 MDT, débloqué au 18/12/2013 à hauteur de 641 KDT et ayant pour 1ère échéance le 31/03/2014.
 - Un crédit de 4 MDT, dont le montant des déblocages en 2013 s'élève à 1 475 KDT.

Opérations réalisées avec Tunis CENTER

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 54 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 KDT.
- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31 Décembre 2013 s'élève à 128 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 24 KDT.
- Certificats de dépôts : Durant 2013, la relation présente les certificats de dépôts suivants :
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 500 KDT débutant le 25/04/2012 et à échéance le 20/04/2013 au taux de 4,88%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 KDT.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 500 KDT débutant le 18/10/2012 et à échéance le 13/10/2013 au taux de 5,3%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 20 KDT.

Autres opérations

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un emprunt en devises de la société « BPCE » pour un montant de 86 471 KDT. se détaillant comme suit :

(1) Un emprunt de 40 000 KEURO ;

- La société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la banque a facturé au 31 Décembre 2013 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 1 470 KDT. Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2013 à 2 716 KDT.

- Rémunération des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2013 pour une enveloppe annuelle brute de 300 KDT.

Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

	Directeur Général				Collège des directeurs généraux adjoints			Administrateurs	
	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013		Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales			
Avantages à court terme	475 840	129 752	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000
Avantages Postérieurs à l'emploi	-			-				-	-
Autres Avantages à long terme	-			-				-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-			-				-	-
Paiements en actions	-			-				-	-
TOTAL	605 592		252 000		512 403		0	300 000	300 000

Note 8 – Evénements postérieurs à la clôture

La banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 15 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 1 356 969 mille dinars et un bénéfice net de 10 090 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.1 aux états financiers décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 29 490 KDT, dont 25 367 KDT imputées sur les capitaux propres d'ouverture et 4 123 KDT sur le résultat de l'exercice 2013.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013***

Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Conventions et opérations ayant été autorisées par le conseil d'administration

a. Contrat d'hébergement et de Location des infrastructures informatiques auprès de T2S MED

La banque a conclu une convention avec la société « T2S MED » en date du 3 Juin 2013 ayant pour objet de définir les Prestations et les conditions dans lesquelles la société « T2S MED » s'engage à les exécuter, et notamment :

- Hébergement d'équipements utilisés par la BTK au sein du Data Center de la société « T2S MED » dans des locaux aménagés, climatisés, secourus et sécurisés ou à titre accessoire, mise à disposition d'équipements de la société « T2S MED » dans les locaux de la BTK.
- Accès réseau, incluant certains accès télécoms (notamment internet) et le socle d'infrastructure nécessaire pour permettre à la BTK de se connecter aux services de la société « T2S MED ».
- Interventions de proximité, par un personnel chargé de la sécurité du site du prestataire.
- Mise à disposition d'outillage logiciel pour le pilotage du Socle infrastructure et des équipements.

A compter du 30/06/2013, la BTK aura le droit de mettre fin à la location et aux prestations objet du présent contrat et disposera d'une option de rachat du matériel informatique loué pour un prix égal à la valeur nette comptable inscrite au bilan à la date de rachat desdits matériels informatiques. La BTK devra notifier à la société « T2S MED » son intention d'exercer ce droit au moins 3 mois avant la date effective d'entrée en application.

Le Contrat prend effet de manière rétroactive au 01/05/2012 et pour une période initiale qui s'achèvera le 30/06/2016. Le prix des prestations est fixé forfaitairement à 47 636 Dinars HT par mois durant la période du 01/05/2012 au 31/12/2016.

Ainsi, les charges d'hébergement de l'infrastructure informatique auprès de la société « T2S MED » courant 2013 s'élèvent à 572 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03/04/2013 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

b. Convention de recouvrement pour compte avec la société EL ISTIFA

La BTK a signé, le 29 Janvier 2013, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA » moyennant la rémunération suivante :

- Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
- Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DINARS	12%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	10%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	7%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 280 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2013. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 70 KDT HT;
- Commissions de recouvrement variable : 82 KDT HT;
- Frais résultant de la mission du mandataire : 8 KDT HT;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03/04/2013 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

B - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 :

I. Conventions et opérations n'ayant pas encore été autorisées par le conseil d'administration

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque à hauteur de 60% du capital, a engagé, dans le cadre de son rôle de maison-mère, des dépenses en faveur de la Banque liées aux activités de pilotage au sein et pour le compte de celle-ci. Le montant de ces frais facturés par BPCE IOM au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 470 KDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2013 à 2 716 KDT.

II. Conventions et opérations ayant été autorisées par le conseil d'administration.

1. Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)

a. Convention de partenariat commercial

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
9% ≤ T < 10,92 %	0,5 %
T < 9%	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2013, les commissions à refacturer par la Banque au titre de la période s'élèvent à 24 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

b. Conventions de location

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :
 - Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 Mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 33 KDT HT, dont 10 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;

- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 Décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 39 KDT HT, dont 13 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 Février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 13 KDT HT, dont 5 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ; ;

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

- La Banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax. La superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au cours de 2013 s'élève à 12 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 juin 2010.

- La Banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de 2013 s'élève à 65 KDT.

c. Autres conventions

- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 77 KDT.

2. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

a. Convention cadre de distribution

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

b. Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2013, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 39 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

c. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.
Jusqu'au 31/12/2013, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

d. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Jusqu'au 31/12/2013, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

e. Autres opérations

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT HT annuellement.

3. Accord cadre de partenariat avec « PRAMEX INTERNATIONAL »

La BTK a conclu le 15 Novembre 2012 un accord avec le cabinet de conseil « PRAMEX INTERNATIONAL » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, par lequel :

- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » relevant de l'offre de celle-ci sur des opérations en Tunisie ;
- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » via son réseau d'implantations dans le monde. En contrepartie, « PRAMEX INTERNATIONAL » présente à la Banque ses clients et prospects susceptibles d'être intéressés par l'offre de la Banque dans le cadre de leurs projets en Tunisie.

En vertu des stipulations de cet accord, tout contrat conclu entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et un client ou prospect apporté par la BTK, relatif à un projet relevant du conseil en finance d'entreprises en Tunisie, donnera lieu à la rétrocession d'une commission de 10% au profit de la BTK sur la base du Chiffre d'Affaires H.T. hors frais encaissés par « PRAMEX INTERNATIONAL » dans le cadre des contrats signés entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et les clients prescrits par la BTK.

Au 31/12/2013, la Banque n'a encore bénéficié d'aucune rétrocession de commissions au titre du présent accord.

Cet accord a été autorisé par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013

4. Opérations réalisées avec la société « EL ISTIFA »

- La Banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 28 KDT.
- La Banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 242 KDT.

5. Opérations réalisées avec la société TUNIS CENTER

- La Banque affecte au profit de la société « Tunis Center », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le montant refacturé par la Banque courant 2013 s'élève à 128 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 24 KDT.

6. Autres opérations

- La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau au siège de la Banque, et ce à titre gratuit.
- La Banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Au titre de l'exercice 2013, le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève à 127 KDT.
- La Banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élève au titre de l'exercice 2013 à 119 KDT.

C. Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Directeur Général

- La rémunération fixe du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 16 Février 2012. Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction et la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé.
- La rémunération variable du Directeur Général est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2013 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13/06/2013 et approuvés par le conseil d'administration réuni à la même date.

2. Rémunération des Directeurs Généraux Adjoints

- La rémunération fixe des directeurs généraux adjoints a été fixée en vertu de la décision du conseil d'administration en date du 16 Février 2012. Cette rémunération se détaille ainsi :
 - *1^{er} Directeur Général Adjoint* : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé et de huit vols aller/retour Tunisie-France ;

- 2^{ème} Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui et sa famille ainsi que de cours de langue ;

- La rémunération variable des directeurs généraux adjoints déterminée sur la base de leur rémunération fixe brute annuelle est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2013 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13/06/2013 et approuvés par le conseil d'administration réuni à la même date.

3. Rémunération des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2013 pour une enveloppe annuelle brute de 300 KDT.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

	Directeur Général				Collège des directeurs généraux adjoints			Administrateurs	
	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013		Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales			
Avantages à court terme	475 840	129 752	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000
Avantages Postérieurs à l'emploi	-			-				-	-
Autres Avantages à long terme	-			-				-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-			-				-	-
Paiements en actions	-			-				-	-
TOTAL	605 592		252 000		512 403		0	300 000	300 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest

-SODINO SICAR-

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Lotfi HAMMI.

Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2013

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 730	1 845
MOINS AMORTISSEMENTS		-1 869	-1 755
		861	89
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	25 951 606	25 787 674
MOINS AMORTISSEMENTS		-2 276 271	-1 355 919
		23 675 335	24 431 755
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	31 247 204	27 498 704
MOINS PROVISIONS		-5 720 937	-5 146 235
		25 526 267	22 352 469
AUTRES ACTIFS NON COURANT		0	0
ACTIFS NON COURANTS		49 202 463	46 784 314
ACTIFS COURANTS			
Client		1 193 008	26 625
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	1 526 537	1 877 690
MOINS PROVISIONS		-21 866	-7 115
		1 504 671	1 870 575
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	11 672 584	14 016 135
MOINS PROVISIONS		-2 402 157	-1 622 528
		9 270 427	12 393 607
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 124 546	1 522 549
ACTIFS COURANTS		13 092 652	15 813 357
TOTAL DES ACTIFS		62 295 115	62 597 670

Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2013
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2013	31/12/2012
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT		48 000 000	48 000 000
ACTIONNAIRES CAPITAL NON APPELE		-10 123 295	-10 123 295
RESERVES	B1	713 143	710 112
RESULTATS REPORTES		-7 557 275	-5 421 115
Subvention d'investissement		2 132 617	2 232 389
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		33 165 190	35 398 092
RESULTATS DE L'EXERCICE		-1 137 411	-1 898 899
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		32 027 779	33 499 193
Part des autres actionnaires		2 055 193	2 181 981
Total capitaux propres		34 082 972	35 681 173
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		13 348 190	11 394 190
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT BEI		271 582	271 582
FINANCEMENT IRADA		3 350 000	4 200 000
AVANCES SUR CESSION D' ACTIONS		334 052	292 938
Cautions récues		1 757 632	1 748 126
Provision pour risques et charges			9 699
Emprunt		3 038 781	3 164 609
PASSIFS NON COURANTS	B2	22 701 845	21 682 752
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		3 863 425	3 891 913
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	1 253 144	1 044 949
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	393 728	296 883
PASSIFS COURANTS		5 510 297	5 233 746
TOTAL DES PASSIFS		28 212 143	26 916 497
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		62 295 115	62 597 671

Etat de résultat consolidé
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2013	31/12/2012
REVENUS DES LOYERS		1 218 302	1 085 844
REVENUS DES PARTICIPATIONS		131 312	34 208
REVENUS DES PLACEMENTS		396 571	430 083
ETUDES ET PRESTAIONS DE SERVICES		58 706	127 810
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			
JETON DE PRESENCE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	1 804 891	1 677 945
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-248 697	-288 452
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-162 624	-164 242
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-622 629	-655 669
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-1 879 544	-2 488 529
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-88 731	-70 310
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-3 002 225	-3 667 201
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 197 334	-1 989 257
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	100 286	92 674
AUTRES PERTES ORDINAIRES		46	0
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-1 097 094	-1 896 583
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-4 498	-1 984
RESULTAT DE L'ACT. ORDINAIRES APRES IMP.		-1 101 592	-1 898 567
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		-1 101 592	-1 898 567
Part des autres actionnaires dans le résultat		35 819	332
Résultat consolidé		-1 137 411	-1 898 899

Etat de flux de trésorerie
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	
		31/12/2013	31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		-1 137 411	-1 898 899
Ajustements pour :			
-Part des minoritaire dans le résultat		35 819	332
- Amortissements et provisions		1 879 544	2 488 529
- Variation des Créances et autres actifs		-1 278 825	2 068 357
- Variation des fournisseurs et autres dettes		517 480	-36 212
- Variation autres actifs non courants			
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)			2 950
-Reclassement IRADA		97 533	113 605
- Plus values de cession des Immobilisations Corp. & Incorp.			
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		114 141	2 738 664
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-164 820	-1 907 540
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles			
Décassements provenant de l'acquisition financières			
* Participations		-4 373 320	-3 330 500
* Comptes courants associés		-339 000	-515 000
* Cautionnement			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
* Participations		264 820	303 820
* Prêts 21-21			
* Comptes courant associés		54 000	80 000
Variation des avances sur cession d'actions reçues		41 113	26 151
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-4 517 207	-5 343 070
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
<i>Caution reçues</i>		9 506	5 325
<i>Subventions</i>		-99 772	-92 415
Encaissement de la libération du capital			1 876 705
Emprunt			0
reserves pour fonds social		3 465	7 172
Variation des placements courants		2 628 551	302 661
Encaissements sur financement FOPRODI		2 314 000	1 994 000
Encaissements sur financement RITI			
Décassement IRADA		-850 000	-1 650 000
Encaissement IRADA			0
Remboursement 21-21			
Décassements sur financement FOPRODI ET BEI			-427 765
Variation des placements courants			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		4 005 750	2 015 682
VARIATION DE TRESORERIE		-397 317	-588 724
Trésorerie début de l'exercice		1 521 863	2 110 587
Trésorerie Fin de l'exercice		1 124 546	1 521 863

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2013

I Présentation du Groupe :

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à haut risque
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industriels

II - Détermination des intérêts du groupe:

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

III - Principes & système comptables

- Les états financiers consolidés, couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013, sont exprimés en dinars tunisiens, tenus et présentés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et de l'arrêté du ministre des finances du 01 décembre 2003, portant approbation des normes comptables n°35, 36, 37, 38, et 39

V I- Modalités de consolidation

- La société SODINO, contrôlée exclusivement, est intégrée globalement.
- La société SOPINO, contrôlée exclusivement, est intégrée globalement.

V - Méthodes et règles d'évaluation

5.1 Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers du **GROUPE**, arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par le GROUPE pour l'élaboration de ses états financiers.

IV. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES

APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2013, le GROUPE a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultant des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

6.1- Immobilisations Incorporelles :

Les éléments incorporels du **GROUPE** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futurs au bénéfice du **GROUPE**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

6.2- Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2013 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quant elles sont produites. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

La méthode d'amortissement adopté est l'**amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- Construction :	2%
- Matériel Roulant :	20%
- Agencements, aménagements et installations :	10 % et 20%
- Equipements de bureau :	10%
- Matériel de Bureau :	10 % et 20%

6.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières comportent les participations, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que procure la participation.

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins values.

Les plus-values ou moins-values dont il s'agit sont globales par catégories de titres de même nature et conférant les mêmes droits.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La société mère a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;

Elle a, en outre, signé avec la Banque Européenne d'Investissement « B.E.I. » une convention de financement et de gestion de ligne de crédit destinée à financer une partie des investissements en fonds propres réalisés par les institutions agréées dans des entreprises Tunisiennes relevant des secteurs productifs et des services.

Les participations de la société mère, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de celle ci et par conséquent, figurent à l'actif des états financiers.

La contre partie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2013, couvrent le risque de dépréciation inhérent aux participations du **GROUPE** financées sur fonds propres.

VII - Informations relatives au périmètre de consolidation

La sélection des sociétés consolidables s'effectue principalement sur la base du pourcentage de contrôle. Le périmètre de consolidation inclut toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe et toutes les entreprises sous influence notable.

- Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantages de ses activités.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote de cette société

Le groupe est constitué de :

A- la société SODINO dont le groupe y détient un pourcentage de contrôle de 100%.

B- la société SOPINO dont le groupe y détient un pourcentage de contrôle de 49,998%.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
Terrains		3 215 627	3 215 627
Construction	318 008	21 888 432	22 206 440
Matériel de transport	231 915	45 970	277 885
Agencements, aménagements et Installations	44 271	49 486	93 757
Mobilier de bureau	46 087	197	46 284
Matériel de bureau	18 946	2 051	20 997
Matériel Informatique	58 105	3 764	61 869
Fourniture de bureau	3 859	0	3 859
Constructions en cours		24 888	24 888
TOTAUX	721 191	25 230 415	25 951 606

AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
Construction	50263	1 821 368	1 871 631
Matériel de transport	208 637	45 741	254 378
Agencements, aménagements et Installations	32126	7 453	39 579
Mobilier de bureau	37726	331	38 057
Matériel de bureau	11403	820	12 223
Matériel Informatique	55959	585	56 544
Fourniture de bureau	3 859	0	3 859
TOTAUX	399 973	1 876 298	2 276 271

Note A.2-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	0	250 000
- Participation IKDAM gestion	149 900	0	149 900
- Participation SODET	1 700	0	1 700
- Participation CEFIC	0		0
- Participation Pole technologique	490 000		490 000
	0		0
- CPG	25 000		25 000
- Participations	30 785 935	0	30 785 935
- Prêts 21-21	556 218	0	556 218
- Dépôts et cautionnements	928	0	928
- Versement restant à effectuer/participations	-1 012 500	0	-1 012 500
-Caution		23	23
Valeur Brute	31 247 181	23	31 247 204
- Provision / Participations	-5 720 937	0	-5 720 937
TOTAUX	25 526 244	23	25 526 267

Note A.3-. AUTRES ACTIFS COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
- Prêt et avance au personnel	98 238	32 750	130 988
- Etat impôt et taxes	346 940	137 983	484 923
- Débiteurs divers	73517	204 035	277 552
- Charges constatés d'avance	13045	485	13 530
- Produit à recevoir	101 902	0	101 902
- Crédit de TVA	0	517 151	517 151
- Autres		490	490
Valeur Brute	633 642	892 894	1 526 537
- Provision	-7 115	-14 751	-21 866
TOTAUX	626 527	878 143	1 504 671

Note A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
- Titres cotés en bourse	939253	0	939 253
- Placements financiers	6 926 759	0	6 926 759
- Intérêts courus sur placements		0	0
- Compte courants	2603200	0	2 603 200
- Placement SICAV	0	1 203 372	1 203 372
Valeur Brute	10 469 212	1 203 372	11 672 584
- Provision / Titres de placement	-334421	0	-334 421
-Provision sur compte courant associé+	-509186		-509 186
- Provision / CCA		0	
	-1 558 550		-1 558 550
TOTAUX	8 067 055	1 203 372	9 270 427

Note A5 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
Caisse		0	0
Universelle de bourse	319	0	319
Chèques à encaisser	0	0	0
Banques	1086294	37 933	1 124 227
TOTAUX	1 086 613	37 933	1 124 546

Note B1 Réseve

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
Réserve légale	49089	435	49 524
Réserves ordinaires	573698	0	573 698
Réserve pourfonds social	89 921	0	89 921
Réserve			
TOTAUX	712 708	435	713 143

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
- Financement 21-21	555 724	0	555 724
- Financement FOPRODI	13 348 190	0	13 348 190
- Emprunt BEI	271 582	0	271 582
- Avances sur cession d'actions	334 052	0	334 052
- Financement IRADA Kef	1 675 000		1 675 000
- Financement IRADA Jendouba	1 675 000		1 675 000
- Financement RITI	45885	0	45 885
- Cautions recues		1 757 632	1 757 632
- Provision pour risque et charge			0
- Emprunt		3 038 781	3 038 781
TOTAUX	17 905 433	4 796 413	22 701 846

Note B3 - AUTRES PASSIFS COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
-Produits constaté d'avance	47711	122 607	170 318
- Personnel Charges à payer	89754	24 030	113 784
- Provision départ à la retraite	42853		42 853
- Provision pour Congés Payés	45954	0	45 954
- Etat Impôts et Taxes	19344	8 513	27 857
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	54218	4 710	58 928
- Crédoeurs divers	17881	0	17 881
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	10208	0	10 208
- Compte d'attente	98	0	98
- Charge à payer		19 006	19 006
-Intérêt couru et non échus		85 038	85 038
Compte courant		0	0
Échéance à moins d'un an		661 219	661 219
TOTAUX	328 021	925 123	1 253 144

Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
<i>Exigible BEI</i>	23 648	0	23 648
<i>Exigible FOPRODI</i>	14 950	0	14 950
<i>Exigible IRADA</i>	355130	0	355 130
<i>Banque créditeur</i>		0	0
TOTAL	393 728	0	393 728

Note C.1-. REVENUS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
Revenus des Participations	131312	0	131 312
- Plus Values sur cessions d'actions	123227	0	123 227
- Jetons de présence	8085	0	8 085
Revenus des Placements et opérations financière	349 668	46 903	396 571
- Produits des Billets de trésorerie			
- Produits Bons de trésor			
- Produits Bons de trésor court terme	0	0	0
- Produits Comptes à terme	103372	0	103 372
- Plus value/titre Sicav	7 142	0	7 142
Produit certificat de depot	85 472		85 472
- Plus value/CCA	12 000	0	12 000
- Dividendes des titres de placement	94195	46 903	141 098
- Plus values sur titres de placement	10081	0	10 081
- Produits comptes de placement	31 613	0	31 613
- Produits BTC			
- Intérêts créditeurs	3825	0	3 825
- Produits des prêts 21-21	0	0	0
- Produits fonds social	1684	0	1 684
-Plus value sur titre SICAV IRADA	284		284
Etudes et prestations de services	58 706		58 706
- Revenus conventions d'assistance	37350	0	37 350
	21356		
- Commissions sur projets financés FOPRODI		0	21 356
Loyer	0	1 218 302	1 218 302
Autres Produits D'exploitation			0
TOTAUX	539 686	1 265 205	1 804 891

Note C.2-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
Opérations sur titres	1 861	0	1 861
- Frais sur titres de placement	1 402	0	1 402
- Pertes sur cession titres de placement	1362	0	1 362
- Frais / titres de participation	6993	0	6 993
- Récupération frais / titres de participation	-6993	0	-6 993
- Récupération assurances auto		0	0
Moins value / réévaluation des placement	4244		4 244
Transfert de charge	-5147		-5 147
Services bancaires	2 457	0	2 457
- Commissions bancaires	2427	0	2 427
- Intérêts des comptes courants	30	0	30
- Intérêt sur emprunt		244 379	244 379
TOTAUX	4 318	244 379	248 697

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
- Achats non stockés de fournitures	5 470	1 255	6 725
- Journaux, revues et documentation	0		0
- Achat carburant	21 565	6 141	27 706
- Loyers et charges locatives	13 014	6 176	19 190
- Entretiens et réparations	13 049	0	13 049
- Assurances	8 471	0	8 471
- Honoraires & Services extérieurs	18 575	0	18 575
- Publicités et relations publiques	11 395	0	11 395
- Déplacements, Missions et Réceptions	17 722	0	17 722
- Frais postaux et de télécommunication	19 130	0	19 130
- Etudes recherches et services extérieurs	16 237	0	16 237
- Achats Divers	729	0	729
- Eau et électricité	0	0	0
- Don	3 695		3 695
TOTAUX	149 052	13 572	162 624

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
- Salaires et compléments de salaires	249 045	81 892	330 937
- Primes et gratifications	174 992	0	174 992
- Congés payés	2 718	4 601	7 319
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	78 480	14 773	93 253
- Assurance Groupe	16 127	0	16 127
TOTAUX	521 362	101 266	622 629

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
Dotations aux amortissements	46 961	873 504	920 465
- Résorption des Charges réparti		0	0
- Amortissement des immobilisations	46961	873 504	920 465
Dotations aux Provisions	954 027	5 052	959 079
- Provision	0	14 751	14 751
- Provisions sur titres de participation	585 702	0	585 702
- Provisions sur titres de placement	37325	0	37 325
-Provision compte courant associé	342 000		342 000
- Reprise / Provision sur titres de participation	-11000	0	-11 000
- Reprise / Provision sur titres de placement		0	0
-Provision pour risques et cahrges		0	0
-Provision départ à la retraite			
-Reprise provision risque et charge		-9 699	-9 699
TOTAUX	1 000 988	878 556	1 879 544

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
-Entretien et réparation	0	6 299	6 299
-Loyer		0	0
-Frais de déplacement		2 222	2 222
-Publicité, publication, relation publique	0	684	684
- Frais postaux	0	1 362	1 362
-Commission bancaire	0	373	373
- Jetons de présence	18750	17 437	36 187
- T.F.P	9014	970	9 984
- FOPROLOS	4493	970	5 463
- T.C.L	400	143	543
- Droits de timbre et d'enregistrement	490	419	909
- Taxes sur les véhicules	1760	390	2 150
- Pénalités de retard	45	217	262
- Assurance	0	897	897
- Réception	0		0
- Honoraires	0	20 955	20 955
Autres services extérieur	195	246	441
TOTAUX	35 147	53 584	88 731

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2013
	SODINO	SOPINO	
-Pénalité sur loyer			0
-Intérêt sur prêt		514	514
Produit ordinaire	0		0
- Produit sur cession des immobilisations corporelles		0	0
-Quote part subvention		99 772	99 772
-Différence de règlement			0
Pénalité de retard		0	0
TOTAUX	0	100 286	100 286

Tunis le, 03 JUIN 2014

OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Messieurs,

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers consolidés ci-joints, du groupe de la société SODINO, arrêtés au 31 Décembre 2013 ainsi que les documents annexes.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

01- OPINIONS SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du groupe ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

02- APPRECIATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne et nous n'avons relevé aucune défaillance particulière susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

03- AUTRES INFORMATIONS

02-Autres informations

↳ ***Événement postérieur à l'exercice***

Nous vous informons que les avoirs liquides de la SOPINO « filiale de la SODINO » ont fait l'objet d'une saisie-arrêt en mars 2013 la saisie a été levée en 2014. Les deux parties ont convenu un acompte de 1000 000 dinars.

Il est à noter que la valeur de la dette de l'entreprise de travaux de construction de l'unité EL IRTIAH s'élève au 31 décembre 2013, à 3 260 805 dinars dont 1642 902 se rapporté à la retenue de garantie.



Business plan de la SOPINO 2013-2022

Le conseil d'administration de la SOPINO en date du 19 décembre 2012 a arrêté un business- plan pour la période 2013-2022, ce plan vise notamment à :

- Relancer l'activité de la société sous de nouvelles conditions,
- Mobiliser de nouvelles ressources financières.

Nous estimons que l'adhésion des bailleurs de fonds à ce plan est impérative pour la continuité de la SOPINO. A cet effet notre rapport de contrôle interne a comporté une recommandation de mise en place d'un comité de pilotage et ce afin d'assurer et l'adoption du business-plan par toutes les parties et sa mise en œuvre.



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013
(*Exprimé en Dinar Tunisien*)

ACTIFS	NOTE	2013	2012
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B1	325 690	325 690
MOINS AMORTISSEMENT		-307 133	-234 522
TOTAL 1		18 557	91 168
ECART D'ACQUISITION		-7 088	-7 798
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B2	15 432 320	15 146 450
MOINS AMORTISSEMENT		-11 516 870	-11 076 434
TOTAL 2		3 915 450	4 070 016
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B3	81 000	80 711
MOINS PROVISIONS		-50 000	-50 000
TOTAL 3		31 000	30 711
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES		3 957 917	4 184 097
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 957 917	4 184 097
ACTIFS COURANTS			
STOCKS	B4	5 199 918	5 844 310
MOINS PROVISIONS		-166 065	-166 065
TOTAL 1		5 033 853	5 678 245
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	B5	6 054 948	6 129 585
MOINS PROVISIONS		-2 299 950	-1 873 605
TOTAL 2		3 754 998	4 255 980
AUTRES ACTIFS COURANTS	B6	342 501	376 353
MOINS PROVISIONS		-33 149	-33 149
TOTAL 3		309 352	343 204
IMPOTS DIFFERES ACTIFS		477	141
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	B7	357 630	495 703
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	B8	4 865 198	3 902 349
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		14 321 508	14 675 622
TOTAL DES ACTIFS		18 279 425	18 859 719

GROUPE GIF**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	2013	2012
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL		10 268 973	9 999 000
RESERVES CONSOLIDEES	B9	3 903 531	3 880 061
AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		678 899	576 545
RESULTAT REPORTES CONSOLIDES		952 778	1 370 840
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		15 804 181	15 826 446
RESERVE SPECIAL D'INVESTISSEMENT		0	0
RESULTAT DU GROUPE		488 512	969 123
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		16 292 693	16 795 569
INTERETS MINORITAIRES	B10	1 139	1 433
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		16 293 832	16 797 002
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
PROVISIONS POUR RISQUES		0	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		0	0
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	B11	928 305	1 019 350
AUTRES PASSIFS COURANTS	B12	1 057 288	1 051 760
PASSIFS D'IMPOT DIFFERE		0	-8 393
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 985 594	2 062 717
TOTAL DES PASSIFS		1 985 594	2 062 717
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		18 279 425	18 859 719

GROUPE GIF**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE****AU 31 DECEMBRE 2013***(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	NOTE	2013	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS	R1	10 717 023	11 084 771
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	105 618	238 770
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		10 822 641	11 323 541
CHARGES D'EXPLOITATION			
VARIATION DES STOCKS DES PROD FINIS ET DES ENC *	R3	-90 820	-519 233
VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIE ET CONSOM *		735 212	1 037 710
ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES	R4	4 032 669	4 385 763
ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES		281 744	160 433
CHARGES DU PERSONNEL		3 610 381	3 242 264
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R5	1 077 848	897 620
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		787 578	1 123 151
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		10 434 612	10 327 708
RESULTAT D'EXPLOITATION(I - II)		388 029	995 833
CHARGES FINANCIERES NETTES*		-70 482	10 251
PRODUITS DES PLACEMENTS		105 616	51 089
AUTRES GAINS ORDINAIRES		19 424	98 982
AUTRES PERTES ORDINAIRES		7 645	4 801
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		575 907	1 130 852
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-87 533	-161 706
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		488 374	969 146
RESULTAT AFFECTABLE		488 374	969 146
Intérêts minoritaires		-139	23
RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION		488 512	969 123

GROUPE GIF**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	NOTES	2013	2012
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net	A-01	488 512	969 123
Ajustement pour :			
- Amortissements	A-02	646 339	676 305
- Provisions	A-03	524 868	221 315
- Reprise de provision	A-04	-163 920	-142 281
- Quotes-parts des subventions d'investissement	A-05	-87 177	-56 780
Variations des :			
- Stocks	A-06	644 392	518 477
- Créances	A-07	74 637	761 990
- Autres Actifs	A-08	171 589	73 271
- Fournisseurs et autres dettes	A-09	77 124	-325 939
- Gains de change	A-10	0	-84 456
- Pertes de change	A-11	0	52 544
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré)	A-12	0	-270 000
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>		2 376 364	2 393 569
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.	A-13	-556 528	-300 364
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.	A-14	33 000	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. financières	A-15	-289	-9 711
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>		-523 817	-310 075
Dividendes et autres distribution	A-16	-997 857	-1 248 220
Encaissements provenant des emprunts	A-17	0	21 753
Remboursement d'emprunts		0	0
Subvention d'investissement	A-18	189 531	0
<u>Flux de trésorerie provenant affectés aux activités de financement</u>		-808 326	-1 226 467
Incidences des variations des taux de change sur liquidité et équivalent de liquidité	A-19	-81 371	0
VARIATION DE TRESORERIE		962 850	857 027
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		3 902 349	3 045 322
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		4 865 199	3 902 349

I- INFORMATIONS GENERALES :

Le groupe GIF englobe deux sociétés :

1- GIF : La société mère :

Dénomination de la société : GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER»

Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Industriel
Date de création	1980
Siège social	Route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030.
Capital social	10.268.973 Dinars divisé en : 10.268.973 Actions de 1 DT chacune.
Sites industriels	Une usine sise sur la route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030
N° registre de commerce	B139271997
Matricule fiscale	6874/X/A/M/000 (agrée par la loi 93-120 du 27/12/1993)

2- GIF DISTRIBUTION : La société filiale

Dénomination de la société	GIF DISTRIBUTION
Forme juridique	SARL
Secteur d'activité	commerciale
Date de création	1995
Siège social	Route de Sousse Km 35 GROMBALIA 8030
Capital social	100 000 dinars divisés en 1 000 parts
N° registre de commerce	B166552002
Matricule fiscale	020802P

II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1- les principes comptables appliqués pour l'arrêté des états financiers consolidés :

Les états financiers consolidés du groupe GIF, exprimés en dinars tunisiens et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- De la loi n° 96-112 relative au système comptable des entreprises ;
- Du décret 96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- De l'arrêté du ministre des finances du 31/12/1996, portant approbation des normes comptables ;
- De l'arrêté du ministère des finances du 01/12/2003, portant approbation des normes comptables relatives aux états financiers consolidés ;
- Des dispositions prévues par la loi n°2001-117 du 06-12-2001, complétant la code des sociétés commerciales.

2- Les principes et méthodes de consolidation du groupe GIF :

2-1- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est composé de la société **GIF DISTRIBUTION**, dans laquelle la GIF possède directement un intérêt de 99%.

2-2- Méthode de consolidation :

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale. Cette méthode est généralement appliquée pour les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la société mère et qui présentent un intérêt de plus de la moitié des droits de votes. Ce qui est le cas de la société **GIF DISTRIBUTION**.

2-3- La date de clôture :

Les états financiers consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels arrêtés au 31/12/2013, selon les principes comptables Tunisiens pour l'ensemble des sociétés du groupe.

2-4- Les retraitements et éliminations :

Les retraitements et éliminations nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés du groupe ont été effectués.

2-5- Le traitement de l'impôt :

La charge d'impôt consolidé sur les sociétés comprend l'impôt exigible des différentes sociétés du groupe, et des impôts différés qui sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun soit 30%.

2-6- Les écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence à la date d'acquisition entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du groupe dans l'actif net acquis de la filiale. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique du bilan que les écarts d'acquisition positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négative est effectué conformément aux § 56&57 de la norme comptable tunisienne 38 relative aux regroupements des entreprises.

NOTES DU BILAN CONSOLIDE

B1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

DESIGNATION	2013	2012
GIF	325 690	325 690
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL BRUT	325 690	325 690
AMORT GIF	-307 133	-234 522
AMORT GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL AMORT	-307 133	-234 522
VCN	18 557	91 168

ECART D'ACQUISITION

DESIGNATION	2013	2012
ECART D'ACQUISITION	-7 088	7 798
TOTAL BRUT	-7 089	7 798

B2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

DESIGNATION	2013	2012
GIF	15 419 069	15 133 199
GIF DISTRIBUTION	13 251	13 251
TOTAL BRUT	15 432 320	15 146 450
AMORT GIF	-11 503 766	-11 063 423
AMORT GIF DISTRIBUTION	-13 104	-13 011
TOTAL AMORT	-11 516 870	-11 076 434
VCN	3 915 450	4 070 016

B3- LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

DESIGNATION	2013	2012
GROUPE GIF	81 000	80 711
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL BRUT	81 000	80 711
PROVISION GIF	-50 000	-50 000
PROVISION GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL PROV	-50 000	-50 000
VCN	31 000	30 711

B4- STOCKS :

DESIGNATION	2013	2012
STOCKS GIF	5 201 507	5 844 310
MOINS PROVISIONS	-166 065	-166 065
TOTAL 1	5 035 442	5 678 245
STOCKS GIF DISTRIBUTION	0	0
MOINS PROVISIONS	0	0
TOTAL 2	0	0
MARGE SUR STOCKS	1 589	0
STOCKS GROUPE	5 199 918	5 844 310
MOINS PROVISIONS	-166 065	-166 065
TOTAL 3	5 033 853	5 678 244

B5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

DESIGNATION	2013	2012
GIF	6 033 581	6 110 981
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-87	-2 405
GIF DISTRIBUTION	21 454	21 009
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL DES CREANCES GROUPE	6 054 948	6 129 585
PROVISION GIF	-2 280 103	-1 853 758
PROVISION GIF DISTRIBUTION	-19 847	-19 847
TOTAL DES PROVISIONS	-2 299 950	-1 873 605

B6- AUTRES ACTIFS COURANTS :

DESIGNATION	2013	2012
GIF	304 818	336 114
GIF DISTRIBUTION	43 079	40 239
ANNULATION DU SOLDE AVANCE FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-5 396	0
Provision	-33 149	-33 149
TOTAL	309 352	343 204

IMPOTS DIFFERES ACTIFS :

DESIGNATION	2013	2012
IMPOTS DIFFERES	477	-4 447
TOTAL	477	-4 447

B7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

DESIGNATION	2013	2012
GIF	357 630	495 703
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	357 630	495 703

B8- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

DESIGNATION	2013	2012
GIF	4 754 991	3 795 143
GIF DISTRIBUTION	110 207	107 206
TOTAL	4 865 199	3 902 349

B9- RESERVES CONSOLIDES

DESIGNATION	2013	2012
GIF	3 900 937	3 878 791
GIF DISTRIBUTION	2 594	1 270
TOTAL	3 903 531	3 880 061

B10- Intérêts minoritaires :

DESIGNATION	2013	2012
Capital	1 000	1 000
RESULTATS REPORTEES	278	410
RESULTAT DE L'EXERCICE	-139	23
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	1 139	1 433

B11- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

DESIGNATION	2013	2012
GIF	911 662	1 011 685
GIF DISTRIBUTION	16 730	10 070
ANNULAT° FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-87	-2 405
ANNULAT° FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	928 305	1 019 350

B12- AUTRES PASSIFS COURANTS

DESIGNATION	2013	2012
GIF	1 064 950	1 042 297
GIF DISTRIBUTION	23 356	9 463
ANNULATION DU SOLDE AVANCE CLT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-31 018	0
TOTAL	1 057 288	1 051 760

NOTE DE L'ETAT DE RESULTAT**R1- REVENUS**

DESIGNATION	2013	2012
REVENUS GIF	10 696 840	11 067 326
ANNULATION VENTES GIF A GIF DISTRIBUTION	-73 810	-67 133
REVENUS GIF DISTRIBUTION	367 860	735 766
ANNULATION VENTES GIF DISTRIBUTION A GIF	-273 867	-651 188
TOTAL	10 717 023	11 084 771

R2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

DESIGNATION	2013	2012
GIF	103 273	236 744
GIF DISTRIBUTION	1 636	1 317
REPRISE SUR PROV TITRE GIF DISTRIBUTION	0	0
AMORT. ECART D'ACQUISITION	709	709
TOTAL	105 618	238 770

R3- VARIATIONS DES STOCKS MP PF ET ENCOURS

DESIGNATION	2013	2012
GIF	642 803	510 288
GIF DISTRIBUTION	0	8 189
VARIATION DE LA MARGE	1 589	0
TOTAL	644 392	518 477

R4- ACHAT MATIERES PREMIERES

DESIGNATION	2013	2012
GIF	4 054 987	4 442 334
GIF DISTRIBUTION	325 359	661 750
ANNULATION ACHAT GIF AU PRES D'GIF DISTRIBUTION	-273 867	-651 188
ANNULATION ACHAT GIF DISTRIBUTION AU PRES DE GIF	-73 810	-67 133
TOTAL	4 032 669	4 385 763

R5- DOTATIONS AUX AMORT&PROV

DESIGNATION	2013	2012
GIF	1 074 810	895 821
GIF DISTRIBUTION	3 038	1 799
ANNULATION PROV STOCKS GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	1 077 848	897 620

NOTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

VIII- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE:

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

A-1- Résultat consolidé

DESIGNATION	2013	2012
Résultat net consolidé	488 512	969 123
TOTAL	488 512	969 123

A-2- Amortissement

DESIGNATION	2013	2012
Dotations aux amortissements GIF	646 246	676 142
Dotations aux amortissements GIF Distribution	93	163
TOTAL	646 339	676 305

A-3 -Provisions

DESIGNATION	2013	2012
Dotations aux provisions GIF	521 924	219 679
Dotations aux provisions GIF Distribution	2 944	1 636
TOTAL	524 868	221 315

A-4 - Reprise de Provisions

DESIGNATION	2013	2012
Reprise de Provisions GIF	-162 284	-140 964
Reprise de Provisions GIF Distribution	-1 636	-1 317
TOTAL	-163 920	-142 281

A-5 - Quotes-parts des subventions d'investissement

DESIGNATION	2013	2012
Quotes-parts des subventions d'investissement GIF	-87 177	-56 780
Quotes-parts subventions d'investissement GIF Distribution	0	0
TOTAL	-87 177	-56 780

A-6 - Stocks

DESIGNATION	2013	2012
Stocks GIF	644 392	510 288
Stocks GIF Distribution	0	8 189
TOTAL	644 392	518 477

A-7 - Créances

DESIGNATION	2013	2012
Créances GIF	77 401	554 102
Créances GIF Distribution	-2 764	207 888
TOTAL	74 637	761 990

A-8 - Autres actifs

DESIGNATION	2013	2012
Autres actifs GIF	174 191	3 695
Autres actifs GIF Distribution	-2 602	69 576
TOTAL	171 589	73 271

A-9 - Fournisseurs et autres dettes

DESIGNATION	2013	2012
Fournisseurs et autres dettes GIF	77 372	-100 575
Fournisseurs et autres dettes GIF Distribution	-248	-225 364
TOTAL	77 124	-325 939

A-10 - Gains de change

DESIGNATION	2013	2012
Gains de change GIF	0	-84 456
Gains de change GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	-84 456

A-11- Autres pertes ordinaires

DESIGNATION	2013	2012
Pertes de change GIF	0	52 544
Pertes de change GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	52 544

A-12 – Transfert de charges

DESIGNATION	2013	2012
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré) GIF	0	270 000
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré) GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	270 000

A-13 - Décaiss .provenant des cessions des immo. corporelles et incorporelles

DESIGNATION	2013	2012
Décaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF	556 528	300 364
Décaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp GIF Distribution	0	0
TOTAL	556 528	300 364

A-14 - Encaiss .provenant des cessions des immo. corporelles et incorporelles

DESIGNATION	2013	2012
Encaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF	33 000	0
Encaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp GIF Distribution	0	0
TOTAL	33 000	0

15 - Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières

DESIGNATION	2013	2012
Décai. provenant des acqu. Immob. financières GIF	289	9 711
Décai. provenant des acqu. Immob. financières GIF Distribution		0
TOTAL	289	9 711

A-16 - Dividendes et autres distribution

DESIGNATION	2013	2012
Dividendes et autres distributions GIF	997 857	1 248 220
Encai. provenant des acqu. Immob. financières GIF Distribution		0
TOTAL	997 857	1 248 220

A-17 - Encaissements provenant des emprunts

DESIGNATION	2013	2012
Encaissements provenant des emprunts GIF	0	21 753
Encaissements provenant des emprunts GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	21 753

A-18 - Encaissement des subventions d'investissement

DESIGNATION	2013	2012
Encai. des subventions d'investissement GIF	189 531	0
Encai. des subventions d'investissement GIF Distribution	0	0
TOTAL	189 531	0

A-19 – Incidence des variations du taux de change

DESIGNATION	2013	2012
Incidence des variations du taux de change GIF	-79 961	0
Incidence des variations du taux de change GIF Distribution	-1 410	0
TOTAL	-81 371	0

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **GIF FILTER** », arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013, ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan de **18 279 425 DT** et un résultat bénéficiaire net de **488 512 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés tel qu'il est en vigueur dans le groupe afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le groupe, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « **GIF FILTER** », arrêtée au 31 Décembre 2013 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 5 Juin 2014

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

FMBZ KPMG

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats – BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2013
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	17 388	6 814
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	203 205	121 417
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (*)	3	508 345	490 840
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	53 532	62 869
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	40 706	30 665
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		2 022	2 022
VALEURS IMMOBILISEES	6	17 369	16 884
AUTRES ACTIFS (*)	7	27 611	16 434
TOTAL ACTIF(*)		870 178	747 945
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	55 515	56 666
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES(*)	10	-5 893	-2 533
RÉSULTAT DE L'EXERCICE(*)	11	2 178	2 310
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		140 960	145 603
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	39 223	41 195
CAPITAUX PROPRES*		180 183	186 798
BANQUE CENTRALE CCP ET TGT		-	-
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	25 334	48 186
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	484 094	335 836
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	153 362	164 689
AUTRES PASSIFS	16	27 205	12 436
TOTAL PASSIF		689 995	561 147
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS(*)		870 178	747 945

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

Etats des engagements hors Bilan consolidés
Arrêtés au 31 décembre 2013
(unité : en milliers de dinars)

	31/12/2013	31/12/2012
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	54 511	62 539
Crédits documentaires	24 608	27 552
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	79 119	90 091
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	87 448	29 180
Engagements sur titres	-	250
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	87 448	29 430
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	5 282	5 282
Garanties reçues	349 301	349 522
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	354 583	354 804

État de résultat consolidé
Exercice clos le 31/12/2013
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		52 125	46 894
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	36 710	32 587
COMMISSIONS (en produits)	18	9 423	7 664
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	4 848	4 594
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	1 144	2 049
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		19 926	16 861
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	19 708	15 981
COMMISSIONS ENCOURUES	22	659	881
		-441	-
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES			
PRODUIT NET BANCAIRE		32 199	30 032
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF (*)		-6 611	-7 373
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		2 278	883
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	23	48	166
FRAIS DE PERSONNEL	24	-12 830	-10 963
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	25	-6 928	-5 565
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26	-3 585	-3 323
DOTATIONS AUX RESORPTIONS DES NON VALEURS		-	-156
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION(*)		4 571	3701
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-35	154
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (*)	27	-219	366
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 317	4 221
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-	-
PART DES MINORITAIRES		2 139	1 911
RÉSULTAT NET (*)		2 178	2 310
Modifications comptables nettes de l'impôt différé (*)	5.5.3	-4 379	-4 527
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-2 201	-2 217

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2013
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Exercice	Exercice
	2 013	2 012
Produits d'exploitation bancaires encaissés	51 170	47 963
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-23 533	-19 985
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	-	-196
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	16 807	19 601
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	118 457	127 133
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-13 366	-16 779
Autres flux d'exploitation	1 919	-38 479
Impôts sur les sociétés	-304	-402
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	151 150	118 856
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 521	1 050
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-4 843	-16 672
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-1 974	-2 905
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-5 296	-18 527
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	-6 792	1 311
Augmentation/diminution ressources spéciales	-4 975	-14 721
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-10 251	24 330
Placements	-607	632
Dividendes versés / Encaissés	-1 986	-2 217
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	-24 611	9 335
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	121 243	109 664
Liquidités et équivalents en début de période	67 381	-42 284
Liquidités et équivalents en fin de période	188 624	67 380

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2013.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
Compagnie de Tunisie et des Émirats d'Investissement	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	Touristique	87,43%	Filiale	Intégration globale	87,43%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	14,36%	Filiale	Intégration globale	14,25%
Société Djerba Aghir (*)	Touristique	43,67%	Associée	Mise en équivalence	43,67%

(*) La société Djerba Aghir a été présentée par mise en équivalence pour la valeur de la participation soit 2 022 mD étant donné que cette dernière n'a pas établi des états financiers récents (la dernière situation arrêtée remonte à l'exercice 2010).

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

5.5.3-Provision additionnelles et changement de méthode comptable:

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Ladite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013. De ce fait, les données de l'exercice 2012 ont été retraitées comme suit :

1- Rubriques retraitées du Bilan au 31 décembre 2012 :

	2012 publié	Retraitements	2012 retraité
AC3- Créances sur la clientèle	497 577	-6 737	490 840
AC7-Autres actifs	14 076	2 358	16 434
TOTAL ACTIF	752 324	-4 379	747 945
CP3 - Résultats reportés	1 159	-3 692	-2 533
CP4 - Résultat de l'exercice	2 997	-687	2 310
TOTAL CAPITAUX PROPRES	191 177	-4 379	186 798
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	752 324	-4 379	747 945

2- Rubriques retraitées de l'état de résultat au 31 décembre 2012 :

	2012 publié	Retraitements	2012 retraité
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-6 316	-1 057	-7 373
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 758	-1 057	3 701
Impôt sur les sociétés	-4	370	366
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	4 908	-687	4 221
RESULTAT NET DE LA PERIODE	2 997	-687	2 310
MODIFICATIONS COMPTABLES	-835	-3 692	-4 527
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	2 162	-4 379	-2 217

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change. Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2013 un solde de 17 388 KDT contre 6 814 KDT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	17 388	6 814
Total	17 388	6 814

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2013 un solde de 203 205 KDT contre 121 417 KDT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	195 611	119 494
CTEI	60	40
RR	105	243
SICAR BTE	-	1234
SICAV	7 429	72
SNVV	-	334
Total	203 205	121 417

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2013, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 508 345 KDT contre 490 840 KDT au 31/12/2012 :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	507 644	488 980
RR	-	313
SNVV	271	1174
SICAR BTE	430	373
Total	508 345	490 840

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 53 532 KDT à fin 2013 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
CTEI	183	280
RR	94	74
SICAR BTE	5 984	7 374
SICAV	46 811	55 141
SNVV	460	-
Total	53 532	62 869

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement présente un solde net de 40 706 KDT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	29 509	19 832
CTEI	547	989
RR	80	257
SICAR BTE	10 570	9 587
Total	40 706	30 665

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2013 un solde net de 17 369 KDT se détaille comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	14 273	13 623
CTEI	215	237
RR	191	145
SICAV	-	3
SNVV	2 690	2 876
Total	17 369	16 884

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2013 un solde de 27 611 KDT contre 16 434 KDT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	24 146	14 749
CTEI	140	112
RR	1 333	660
SICAR BTE	849	265
SICAV	-	10
SNVV	1 143	638
Total	27 611	16 434

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

NOTE 8: CAPITAL

Au 31.12.2013, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	67 192	62 636
CTEI	-757	-350
RR	-8 811	-9 142
SICAR BTE	888	124
SICAV	6 442	12 196
SNVV	-9 439	-8 798
Total	55 515	56 666

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTEES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	-5 893	-2 533
Total	-5 893	-2 533

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	3 163	1 703
CTEI	-446	-405
RR	-1 317	-293
SICAR BTE	643	350
SICAV	356	558
SNVV	-221	397
Total	2 178	2 310

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
RR	-324	-25
SICAV	40 903	42 428
SICAR BTE	1	-
SNVV	-1 357	-1 208
Total	39 223	41 195

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2012 et 2013 se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	25 334	46 037
SNVV	-	2 149
Total	25 334	48 186

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2012 et 2013 se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	484 094	335 836
Total	484 094	335 836

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2012 et 2013 se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	146 785	159 428
SICAR BTE	-	150
SNVV	6 577	5111
Total	153 362	164 689

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du groupe se détaillent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	5 218	3 168
CTEI	4935	1 913
RR	1 817	559
SICAR BTE	-	1 321
SICAV	8 062	4 081
SNVV	7 173	1 394
Total	27 205	12 436

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	35 188	31 277
RR	-	75
SICAR BTE	-	151
SICAV	-	124
SNVV	1 522	960
Total	36 710	32 587

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	8 909	6 819
RR	166	5
SICAR BTE	348	537
CTEI	-	303
Total	9 423	7 664

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

Ce poste se détaille comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	2 112	1668
CTEI	48	145
RR	25	63
SICAR BTE	2	-
SICAV	2 661	2718
Total	4 848	4 594

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2012 et 2013 se présentent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	552	1 606
CTEI	71	50
SICAR BTE	512	393
SNVV	9	-
Total	1 144	2 049

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	18 907	15 753
RR	61	32
SICAR BTE	167	184
SNVV	573	12
Total	19 708	15 981

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	658	879
CTEI	1	2
Total	659	881

NOTE 23: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	-	56
CTEI	37	18
RR	-	92
SICAR BTE	-	-
SICAV	11	-
SNVV	-	-
Total	48	166

NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2012 et 2013 se présentent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	-12 141	-10 300
CTEI	-163	-191
RR	-502	-432
SICAR BTE	-5	-1
SICAV	-19	-14
SNVV	-	-25
Total	-12 830	-10 963

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2012 et 2013 se présentent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	-4 714	-4 941
CTEI	-192	-248
RR	-907	-123
SICAR BTE	-140	-89
SICAV	-101	-140
SNVV	-874	-24
Total	-6 928	-5 565

NOTE 26: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe BTE en 2012 et 2013 se présentent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	-1 231	-1 176
CTEI	-1 111	-920
RR	-54	-86
SNVV	-1 176	-1126
SICAR BTE	-6	-
SICAV	-7	-15
Total	-3 585	-3 323

NOTE 27 : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés du groupe se présente comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	-95	311
RR	-1	-13
SICAR BTE	-119	-113
SNVV	-4	181
Total	-219	366

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats BTE**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 870.178 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 2.178 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 5.5.3 « Modifications comptables » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation a été qualifiée comme un changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 6.737 mD ayant généré un actif d'impôt différé de 2.358 mD, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 de 4.379 mD. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 3.580 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 23 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Le groupe Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2013
DU GROUPE BTK-GCE

(En mDT)

	Notes	Bilan A Fin 2013	Bilan A Fin 2012(*)	Bilan A Fin 2012	Variation	
					Montant	%
ACTIF						
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8.1	48 473	34 495(*)	33 295	13 978	41%
Créances sur les établissements bancaires & financiers	8.2	23 641	47 118(*)	47 910	-23 477	-50%
Créances sur la clientèle	8.3	1 151 352	990 894(*)	1 034 482	160 458	16%
Opérations de leasing	8.4	173 243	156 380(*)	156 483	16 864	11%
Portefeuille titres commercial	8.5	69 647	39 702	39 702	29 945	75%
Portefeuille titre d'investissement	8.6	11 201	10 971	10 971	230	2%
Titres mis en équivalence	8.7	1 920	5 702	5 702	-3 782	-66%
Valeurs immobilisées	8.8	50 670	44 656	44 656	6 014	13%
Autres actifs	8.9	67 249	79 296(*)	66 085	-12 047	-15%
TOTAL ACTIF		1 597 395	1 409 215	1 439 286	188 182	13%
PASSIF						
Banque centrale et CCP		124 016	0	0	124 016	100%
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8.10	33 101	91 664	91 664	-58 563	-64%
Dépôt & avoirs de la clientèle	8.11	858 163	791 008	791 008	67 155	8%
Emprunts & ressources spéciales	8.12	308 608	234 078	234 078	74 530	32%
Autres passifs	8.13	59 345	81 069	81 069	-21 724	-27%
TOTAL PASSIF		1 383 233	1 197 819	1 197 819	185 414	15%
INTERETS MINORITAIRES						
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		18 465	19 377	19 377	-912	-5%
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 715	1 502	1 502	213	14%
Total des intérêts des minoritaires	8.14	20 180	20 879	20 879	-699	-3%
CAPITAUX PROPRES						
Capital		100 000	100 000	100 000	0	0%
Réserves consolidées		90 506	94 089(*)	121 037	-3 582	-4%
Résultat consolidé de l'exercice		3 476	-3 572(*)	-448	-96	-3%
Total capitaux propres	8.15	193 982	190 517	220 589	-3 678	-2%
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 597 395	1 409 215	1 439 286	181 037	13%

(*) : Données retraités pour besoin de comparabilité (Cf. *Note 7 aux états financiers*)

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2013

DU GROUPE BTK-GCE

(En mDT)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 (*) proforma	Exercice 2012	Variation		
					Montant	%	
Produits d'exploitation bancaire							
PR1	Intérêts et revenus assimilés	10.1	78 686	57 594	57 594	21 092	37%
PR1	Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	10.1	16 559	15 285	15 285	1 274	8%
PR2	Commissions	10.2	13 514	11 029	11 029	2 485	23%
PR3	Gains sur portefeuille commercial et op.financières	10.3	9 287	3 327	3 327	5 960	179%
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	10.4	1 743	1 331	1 331	412	31%
	Total produits d'exploitation bancaire		119 789	88 566	88 566	31 223	35%
Charges d'exploitation bancaire							
CH1	Intérêts encourus et charges assimilés	10.5	-47 267	-34 184	-34 184	-13 083	38%
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	10.5	-9 490	-7 223	-7 223	-2 267	31%
CH2	Commissions encourues	10.6	-661	-491	-491	-170	35%
	Total charges d'exploitation bancaire		-57 418	-41 898	-41 898	-15 520	37%
	PRODUIT NET BANCAIRE		62 371	46 668	46 668	15 703	34%
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	10.7	-18 319	-14 923 (*)	-10 116	-3 396	23%
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		2 273	758	758	1 515	200%
PR7	Autres produits d'exploitation	10.8	5 944	5 731	5 731	213	4%
CH6	Frais de personnel	10.9	-23 160	-21 669	-21 669	-1 491	7%
CH7	Charges générales d'exploitation	10.10	-12 222	-11 073	-11 073	-1 149	10%
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-4 748	-3 121	-3 121	-1 627	52%
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-77	-23	-23	-54	235%
	RESULTAT D'EXPLOITATION		12 062	2 348	7 155	9 714	414%
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		25	130	130	-105	-81%
CH11	Impôt sur les bénéfices	10.11	-6 895	-4 549 (*)	-6 231	-2 346	52%
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 192	-2 070	1 054	7 262	-351%
	PART DES INTERETS MINORITAIRES		-1 716	-1 502	-1 502	-214	14%
	RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 476	-3 572	-448	7 048	-197%

(*) : Données retraités pour besoin de comparabilité (Cf. *Note 7 aux états financiers*)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2013
DU GROUPE BTK-BPCE
(En mDT)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		113 517	93 486
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-63 694	-49 443
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			0
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-149 081	-196 077
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		53 595	157 157
Titres de placement		-26 393	0
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		-23 471	-21 513
Autres flux de trésorerie		-16 392	21 054
Impôt sur les sociétés		-3 796	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-115 715	4 664
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille		1 570	1 833
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		2 475	-7 327
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-12 090	-5 300
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-8 045	-10 794
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
(-)Ajustement des comptes de capitaux propres (variation)		-24 408	
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)		95 312	59 211
Remboursement d'emprunts		0	0
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net affecté des activités de		70 904	59 211
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au		-52 856	53 081
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-3 927	-57 008
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	11.1	-56 783	-3 927

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2013

I-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Les états financiers consolidés du groupe BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment :

- La norme comptable générale n°1 du 30 décembre 1996 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables tunisiennes de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable n°38 relative aux regroupements d'entreprises ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE :

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2012.

3. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation comprend tous les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Dénomination	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA	Financier	100%	100%	
SCIF	Financier	80%	80%	
Univers Invest SICAR	Financier	87%	87.34%	
AIL	Financier	95%	95%	
Univers participations SICAF	Financier	100%	99.79%	
Tunis Center	Immobilier	22.75%	22.75%	Mise en équivalence
STPI	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

La société STKE, Société Tunisienne koweïtienne El Emar, est sortie du périmètre de consolidation suite à la cession de la BTK de sa participation.

4. BASES DE MESURE :

Les états financiers du Groupe BTK sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments au coût historique.

5. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

5.1-METHODES DE CONSOLIDATION :

- **INTEGRATION GLOBALE :**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **MISE EN EQUIVALENCE :**

Les sociétés sur lesquelles la BTK-BPCE exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mise en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

5.2-REGLES DE CONSOLIDATION :

- **Traitement des écarts de première consolidation :**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation :**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill :**

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part de la BTK dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du Bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

- **Opérations réciproques :**

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il a été procédé à leur élimination.

- **Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- **Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

- **Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

5.3- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES SUR LES COMPTES CONSOLIDES :

- **Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

- **Elimination des soldes et transactions intragroupe :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de la BTK et de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.
- Les cessions de titres par la BTK à la société Univers Participations SICAF.

6. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION :

6.1- COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS :

Les engagements de financement sont inscrits en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés ; et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour leur valeur nominale.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêt précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de régularisation " créance rattachée" et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post composés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les " actifs nécessitant un suivi particulier " (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les " actifs incertains " (classe B2), les " actifs préoccupants " (classe B3) ou parmi les " actifs compromis " (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ".

6.2-COMPTABILISATION DES BIENS DONNES EN LEASING :

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste "opérations de leasing" conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements Hors Bilan donnés.

6.3-COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS :

Le portefeuille titres détenu par le Groupe est classé dans les catégories suivantes : le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

(i) Le portefeuille titres commercial :

- (a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- (b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend :

- (a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- (b) Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Les titres de participation cédés à Univers Participation SICAF sont repris au niveau du bilan consolidé pour la valeur minimale entre leurs coûts historiques et leurs valeurs mathématiques.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement Hors Bilan pour leur valeur de souscription.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution d'une provision, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur qui correspond à leur valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base de la situation nette de la société émettrice la plus récente, pour les titres non cotés.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes font l'objet de provision.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

(iii) Les titres mis en équivalence :

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique " Titres mis en équivalence " pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

6.4.COMPTABILISATION DES RESSOURCES ET CHARGES Y AFFERENTES :

Les engagements de financement reçus sont portés en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change des emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

6.5 . EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS :

PROVISION POUR RISQUE SUR PRET :

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- **Actif incertains (classe B2) : 20 %**
- **Actif préoccupants (classe B3) : 50 %**
- **Actif compromis (classe B4) : 100 %**

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale EL ESTIFA (Société de recouvrement).

PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par le groupe jusqu'au 31/12/2013 s'élèvent à 8 124 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2013 totalisent le montant de 1 546 KDT.

PROVISIONS ADDITIONNELLES

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A titre transitoire, Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013 (Cf. Note 7 Ajustement 1).

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2013 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013

6.5.1- Provision sur participations :

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions destinées à couvrir les moins-values éventuellement dégagées et revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

6.6 -IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Elément d'Immobilisation	% Amortissement	Durée
- Mobilier et matériel de bureaux	10 %	10 ans
- Matériel de transport	20 %	5 ans
- Matériel informatique	15 %	7 ans
- Logiciel	33 %	3 ans
- A. A. et installations	10 %	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2 %	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5 %	20 ans
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 %	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
-système d'information « DELTA »	20%	5 ans

Dans ce cadre, un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables à été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis Centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

7. Ajustements comptables impactant les capitaux propres d'ouverture

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'information financière, la banque a procédé à des ajustements ayant touché les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, ces ajustements impactent le bilan consolidé de la façon suivante :

- **Comptes du Bilan :**

	Notes	31/12/2012 avant ajustement	Ajust.1	Ajust.2	Ajust.3	Ajust.4	31/12/2012 après ajustement
ACTIF							
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8.1	33 295		1 200			34 495
Créances sur les établissements bancaires & financiers	8.2	47 910			-792		47 118
Créances sur la clientèle	8.3	1 034 482	-43 588				990 894
Opérations de leasing	8.4	156 483	-103				156 380
Portefeuille titres commercial	8.5	39 702					39 702
Portefeuille titre d'investissement	8.6	10 971					10 971
Titres mis en équivalence	8.7	5 702					5 702
Valeurs immobilisées	8.8	44 656					44 656
Autres actifs	8.9	66 085	15 292			-2 081	79 296
TOTAL ACTIF		1 439 286	-28 400	1 200	-792	-2 081	1 409 215
PASSIF							
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8.10	91 664					91 664
Dépôt & avoirs de la clientèle	8.11	791 008					791 008
Emprunts & ressources spéciales	8.12	234 078					234 078
Autres passifs	8.13	81 069					81 069
TOTAL PASSIF		1 197 819	0	0	0	0	1 197 819
INTERETS MINORITAIRES							
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		19 377					19 377
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 502					1 502
Total des intérêts des minoritaires	8.14	20 879	0	0	0	0	20 879
CAPITAUX PROPRES							
Capital		100 000					100 000
Réserves consolidées		121 037	-25 276	1 200	-792	-2 081	94 089
Résultat consolidé de l'exercice		-448	-3 124				-3 572
Total capitaux propres	8.15	220 589	-28 400	1 200	-792	-2 081	190 516
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 439 286	-28 400	1 200	-792	-2 081	1 409 215

- **Comptes de l'état de résultat :**

	Notes	31/12/2012 avant ajustement	Ajust.1	31/12/2012 après ajustement
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	10.1	57 594		57 594
Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	10.2	15 285		15 285
Commissions	10.3	11 029		11 029
Gains sur portefeuille commercial et op.financières	10.3	3 327		3 327
Revenus du portefeuille d'investissement	10.4	1 331		1 331
Total produits d'exploitation bancaire		88 566		88 566
Intérêts encourus et charges assimilés	10.5	-34 184		-34 184
Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	10.5	-7 223		-7 223
Commissions encourues	10.6	-491		-491
Total charges d'exploitation bancaire		-41 898		-41 898
PRODUIT NET BANCAIRE		46 668		46 668
Dotations aux provisions et résultat des corrections de	10.7	-10 116	-4 807	-14 923
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		758		758
Autres produits d'exploitation	10.8	5 731		5 731
Frais de personnel	10.9	-21 669		-21 669
Charges générales d'exploitation	10.10	-11 073		-11 073
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-3 121		-3 121
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-23		-23
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 155	-4 807	2 348
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		130		130
Impôt sur les bénéfices	10.11	-6 231	1 682	-4 549
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 054	-3 124	-2 070
PART DES INTERETS MINORITAIRES		-1 502		-1 502
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-448	-3 124	-3 572

Ajustement 1 :

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a émis en date du 30 décembre 2013 la nouvelle circulaire aux établissements de crédit N° 2013-21 relative à la division, couverture des risques et le suivi des engagements. Selon ladite circulaire, les établissements de crédit sont désormais tenus de constituer des provisions additionnelles selon des quotités définies pour couvrir le risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe des actifs compromis supérieure ou égale à 3 ans (Cf Note 3.1 dernier alinéa).

Au 31/12/2013, l'application de la nouvelle circulaire a résulté en la constitution d'un stock de provisions additionnelles s'élevant à 47 827 KDT.

Etant considéré un changement de méthode comptable, les provisions additionnelles à fin 2012 s'élevant à 28 400 KDT nets d'impôts ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, la banque a déterminé l'effet de l'application de la nouvelle circulaire sur les capitaux propres de départ et le résultat net au titre de l'exercice 2012.

Ainsi, la colonne comparative relative à l'exercice 2012 a été retraitée comme suit :

- Provisions additionnelles imputées sur les capitaux propres de départ au titre de l'exercice 2012 pour le montant de 25 276 KDT nets d'impôts;
- Provisions additionnelles imputées sur le résultat de l'exercice 2012 pour le montant de 3 124 KDT nets d'impôts

Ajustement 2 :

A l'occasion de l'arrêté 2013, la banque a procédé à la régularisation de deux suspens correspondants antérieurs à l'exercice 2012 :

- Un suspens au niveau du compte BCT libellé en Dollar USD, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'un gain de change de 1 400 KDT en contre partie de la contre-valeur position de change USD ;
- Un suspens au niveau du compte BCT EURO, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'une perte de change de 200 KDT en contre partie de contre-valeur position de change EURO.

S'agissant d'erreurs fondamentales, les corrections susvisées ont été constatées en ajustement à la hausse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013 pour le montant net de 1 200 KDT, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32.

Ajustement 3 :

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2013, la banque comptabilise les déports et reports courus sur opérations de « Currency Swap ». Ainsi, les déports courus au titre des exercices 2012 et antérieurs ont été constatés en 2013 pour le montant de 792 KDT.

S'agissant d'erreur fondamentale, la correction susvisée a été constatée en ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32. Toutefois, les données comparatives n'ont pas été retraitées en raison de l'impossibilité de distinguer de façon séparée l'impact sur l'exercice 2012.

Ajustement 4:

Les 2081 mDT correspond à la dépréciation de l'actif d'impôt différé pris en compte au titre du report déficitaire dont bénéficie la société tête du groupe (BTK) suite aux réintégrations effectuées par les services du contrôle fiscal aux résultats des exercices 2002 à 2006.

Rubrique	solde au 31/12/2012 avant correction	solde au 31/12/2012 après correction	Impact au 31/12/2013
deficit reportable	21 549	15 604	-5 945
AID	7 542	5 461	-2 081

L'impôt différé actif au titre du report déficitaire BTK a été pris en compte dans les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012 pour le montant de 7 542 Mdt.

ACTIFS :

Note 8.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 48 473 mDT contre 34 495 mDT au 31 décembre 2012 enregistrant ainsi une augmentation de 13 978 mDT. Ce solde est détaillé ainsi:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	31/12/2012	Variation	
- Caisse	2 080	4 587	4 587	-2 507	-55%
- Avoirs en dinars & en devises à la BCT	46 393	29 908(*)	28 708	16 485	55%
Total	48 473	34 495	33 295	13 978	41%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 2).

Note 8.2 - Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 23 641mDT contre 47 118 mDT au 31 décembre 2012 soit une baisse de 23 477 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	31/12/2012	Variation	
- Créances sur les établissements bancaires	23 641	47 118(*)	47 910	-23 477	-50%
Total	23 641	47 118	47 910	-23 477	-50%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 3).

Note 8.3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2013 un solde net de 1 151 352 mDT contre un solde 990 894 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 160 458 mDT, se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012 (*)	31/12/2012	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	979 370	881 180	881 180	98 190	11%
- Créances impayées	356 893	299 864	299 864	57 029	19%
- Principal impayés	173 076	132 653	132 653	40 423	30%
- Intérêts impayés	68 053	95 711	95 711	-27 658	-29%
- Intérêts de retard & autres impayés	115 764	71 500	71 500	44 264	62%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 590	5 246	5 246	-2 656	-51%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	166 070	129 821	129 821	36 249	28%
Total brut des créances sur la clientèle	1 504 923	1 316 110	1 316 110	188 813	14%
A déduire couverture	-353 571	-325 216	-281 628	-28 355	9%
- Provisions a base individuelle	-140 612	-128 592(*)	-85 004	-12 020	34%
- Provisions a base collective	-6 765	-5 377	-5 377	-1 388	26%
- Agios réservés	-206 194	-191 247	-191 247	-14 947	8%
Total net des créances sur la clientèle	1 151 352	990 894	1 034 482	160 458	16%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1)

Note 8.4 - Opérations de leasing

Les opérations de crédit bail et assimilées présentent au 31 décembre 2013, un solde net de 173 243 mDT contre 156 380 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 16 863 mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012 (*)	31/12/2012	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	173 503	155 458	155 458	18 045	12%
- Créances impayées	13 475	13 648	13 648	-174	-1%
Total brut des créances sur la clientèle	186 978	169 106	169 106	17 872	11%
A déduire couverture	-13 735	-12 726	-12 623	-1 009	8%
- Provisions individuelles	-11 421	-10 443(*)	-10 340	-978	9%
- Provisions collectives	-1 359	-1 211	-1 211	-148	12%
- Agios réservés	-955	-1 072	-1 072	117	-11%
Total net des créances sur la clientèle	173 243	156 380	156 483	16 863	11%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

Note 8.5 - Portefeuille Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2013 un montant de 69 647 mDT contre 39 702 mDT à fin 2012, enregistrant une augmentation nette de 29 945 mDT. Ce solde se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
- Obligations	10 594	4 594	6 000	131%
- Actions	24 259	23 950	309	1%
- Bons de trésors	33 876	10 331	23 545	228%
- Créances rattachées	918	827	91	11%
Total net du portefeuille titres commercial	69 647	39 702	29 945	75%

Note 8.6 - Portefeuille Titres d'investissement :

Le solde net du portefeuille Titres de participation s'élève à fin 2013 à 11 201 mDT contre 10 971 mDT à fin 2012, enregistrant une augmentation nette de 230 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
-Titres de participation	39 941	40 710	-769	-2%
- A déduire Provisions	-28 740	-29 739	999	-3%
Total net du portefeuille titres d'investissement	11 201	10 971	230	2%

Note 8.7 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2013 un solde 1 920 mDT contre un solde de 5 702 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant une diminution 3 782 mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
-Participations S G T	0	3 633	-3 633	
-Participations STPI	1 620	1 748	-128	-8%
-Participations MEDAI	300	321	-21	-7%
Total	1 920	5 702	-3 782	-197%

Note 8.8 - Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées à fin 2013 s'élève à 50 670 mDT contre 44 656 mDT à fin 2012, soit une augmentation de 6 014 mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
-Fonds de commerce	954	954	0	0%
logiciels	14 051	658	13 393	2036%
-Terrain	5 953	3 711	2 242	60%
-Siège social	4 149	4 322	-173	-4%
Constructions	3 480	2 244	1 236	55%
-Bâtiments loués	23 834	34 913	-11 079	-32%
-Matériel de transport	1 538	1 393	145	10%
-Matériels de bureau et informatique	5 436	4 201	1 235	29%
-Mobilier de bureau	1 203	1 259	-56	-4%
-Autres agencements et installations	19 577	8 787	10 790	123%
-Autres Immobilisations corporelles & incorporelles	336	6 990	-6 654	-95%
-ecart d'acquisition	4 989	4 989	0	0%
Valeur brute des immobilisations	85 500	74 419	11 080	15%
A déduire : Amortissements	-33 981	-29 163	-4 818	17%
A déduire : Amortissements ecart d'acquisition	-498	-249	-249	100%
A déduire : Provisions /avances	-351	-351	0	0%
Valeur comptable nette des immobilisations	50 670	44 656	6 014	13%

Note 8.9- Autres Actifs

Le solde net de la rubrique "Autres Actifs " s'élève à fin 2013 à 67 249 mDT contre 79 296 mDT à fin 2012, soit une diminution de 12 047 mDT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012 (*)	31/12/2012	Variation	
-Dépôt et cautionnement	298	269	269	29	11%
Comptes d'Etat, collectivités locales	30 293	33 885 (*)	20 674	-3 592	-11%
Autres comptes d'actif	39 127	47 885	47 885	-8 758	-18%
-A déduire : provisions sur autres actifs	-2 469	-2 743	-2 743	274	-10%
Valeur comptable nette des immobilisations	67 249	79 296	66 085	-12 047	-15%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1et 4).

PASSIFS :

Note 8.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2013 la somme de 33 101 mDT contre 91 664 mDT au 31/12/2012 soit une diminution de 58 563 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dépôts et avoirs des Etab. bancaires & Financiers	33 101	91 664	-58 563	-64%
Total brut	33 101	91 664	-58 563	-64%

Note 8. 11- Dépôts et avoirs de la clientèle :

Le solde des comptes de la clientèle créditeurs totalise au 31 décembre 2013 la somme de 858 163 mDT contre 791 008 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 67 155 mDT détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Depots a vue	195 255	177 370	17 885	10%
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	643 975	593 982	49 993	8%
Autres sommes dues à la clientèle	18 933	19 656	-723	-4%
Total brut	858 163	791 008	67 155	8%

Note 8. 12- Emprunt & Ressources spéciales :

Les emprunts à long terme ont atteint au 31 décembre 2013 la somme de 308 608 mDT contre 234 078 mDT au 31 décembre 2012 soit une hausse de 74 530 mDT, ainsi détaillée :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Emprunts représentés par des titres	208 029	166 222	41 807	25%
Ressources spéciales	93 824	65 078	28 746	44%
Dettes rattachées	6755	2 778	3 977	143%
Total	308 608	234 078	74 530	32%

Note 8.13- Autres Passifs

Les autres comptes du Passif ont atteint 59 345 mDT à fin 2013 contre 81 069 mDT à fin 2012, soit une diminution de 21 724 mDT, ils sont ainsi détaillés :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Fournisseurs	1840	6 995	-5 155	-74%
Dettes sociales et fiscales	3039	4 521	-1 482	-33%
Comptes de régularisation passifs	4 337	23 588	-19 251	-82%
Autres dettes	16 276	18 636	-2 360	-13%
Passifs d'impôt différés	27269	27 001	268	1%
Provisions et réajustements	6584	328	6 256	1907%
Total brut	59 345	81 069	-21 724	-27%

INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2013 la somme de 20 180 mDT contre de 20 879 mDT à fin 2012, détaillée par société comme suit :

Note 8.14- Intérêts Minoritaires

Groupe BTK	A Fin 2012	Dist. des dividendes	Ajust. des états financiers individuels	Résultat Exercice 2012	A Fin 2013
Intérêts minoritaires AIL	1 134	-67	14	120	1 201
Intérêts minoritaires UNIVERS INVEST	395	-108	70	2	359
Intérêts minoritaires SCIF	325	0	6	4	335
Intérêts min. U. P."SICAF"	2	0	-1	0	1
Intérêts min.TUNIS CENTER	19 023	-2317	-11	1589	18 284
TOTAL INT. MINORITAIRES	20 879	-2 492	78	1715	20 180

Note 8.15- Capitaux Propres :

A la date du 31/12/2013, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dt libérée en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 193 982 mDT à fin 2013 contre 220 589 mDT à fin 2012, soit une diminution de 26 607 mDT ainsi détaillée :

Groupe BTK	Solde à fin 2012 avant modification comptable	Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(*)	corrections d'erreurs(**)	Solde à fin 2012 après modification comptable	Affectation fonds social	Distribution des dividendes	ajustement résultat cession STKE(***)	Ajustements des états financiers individuels	Résultat de l'exercice	Solde à fin 2013
BTK	223 119	-16 488	-1 673	204 958	-275	4 682	1 020		33	210 418
AIL	5 536	-67		5 469	0	-1 283		333	2 277	6 796
EL ISTIFA	-15 299	-11 844		-27 143	0	-1 918		13	724	-28 324
UNIVERS INVEST	667			667	0	-192		-77	11	409
SCIF	497			497	0	0		21	16	534
UNIVERS PART. "SICAF"	1 009			1 009	0	-396		-18	25	620
SGT	1 164			1 164	0	0	-1 020		-144	0
TUNIS CENTER	3 328			3 328	0	-683		-3	467	3 109
STPI	547			547	0	-210		1	83	421
MEDAI	21			21		0		-5	-16	0
TOTAL GROUPE	220 589	-28 399	-1 673	190 518	-275	0	0	265	3 476	193 982

(*) : Il s'agit de l'effet de l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 sur les capitaux propres au 31/12/2013 (Cf. Note 7 aux états financiers)

(**) : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustements 2, 3&4).

(***) : Il s'agit de l'ajustement du résultat de cession individuel STKE par rapport à un résultat de cession consolidé

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 9.1 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Avals d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	8 200	6 300	1 900	30%
Avals, cautions & autres garanties données	143 079	105 136	37 943	36%
Total	151 399	111 556	39 843	36%

Note 9.2– Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Engagements de financements donnés	37 228	31 783	5 445	17%
Total	37 228	31 783	5 445	17%

Note 9.3 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Garantie de remboursement des crédits	19 965	6 471	13 494	209%
Garanties reçues de la clientèle	2 761	2 662	99	4%
Total	22 726	9 133	13 593	149%

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Note 10.1 - Intérêts & revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 95 245 mDT au titre de l'exercice 2013 contre 72 879 mDT au titre de l'exercice 2012, soit une augmentation 22 366 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions d'engagement	159	59	100	169%
Commissions sur cautions & avals	2 347	1 690	657	39%
Report net sur operation de change	1 512		1 512	
Intérêts des placements au marché monétaire	484	836	-352	-42%
Intérêts des comptes débiteurs	16 404	7 853	8 551	109%
Intérêts des crédits à court terme	18 769	12 989	5 780	44%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	55 570	49 452	6 118	12%
Total	95 245	72 879	22 366	31%

Note 10.2 - Commissions :

Les commissions totalisent au 31/12/2013 la somme de 13 514 mDT contre 11 029 mDT en 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 2 485 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions d'études & gestion	2 499	2 542	-43	-2%
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	473	464	9	2%
Commissions sur opérations bancaires dinars	6968	5 267	1701	32%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	3 574	2 756	818	30%
Total	13 514	11 029	2 485	23%

Note 10.3 - Gain sur portefeuille titre-commercial :

Cette rubrique totalise à fin 2013 la somme de 9 287 mDT contre 3 327 mDT en 2012, soit une augmentation de 5 960 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dividendes du portefeuille - titres commercial	35	43	-8	-19%
Gains sur opérations financières	7560	2500	5060	202%
Plus ou moins value de cession titres commercial	-37	-24	-13	54%
Intérêts sur bons de trésor	1729	808	921	114%
Total	9287	3 327	5 960	179%

Note 10.4- Revenus du portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise à fin 2013 la somme de 1 743 mDT contre 1 331 mDT en 2012 soit une augmentation de 412 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dividendes	1503	926	577	62%
Autres revenus	240	405	-165	-41%
Total	1 743	1 331	412	31%

Note 10.5 - Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 56 757 mDT au titre de l'exercice 2013 contre un montant de 41 407 mDT en 2012 soit en augmentation de 15 350mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 460	3 487	973	28%
Intérêts des emprunts locaux à moyen& long terme	13 920	12 339	1 581	13%
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	893	426	467	110%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	1 862	169	1 693	1002%
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	35 622	24 986	10 636	43%
Total	56757	41 407	15 350	37%

Note 10.6- Commissions encourues :

Les commissions encourues au cours de l'exercice 2013 ont un montant de 661 mDT contre 491 mDT à fin 2012, soit une hausse de 170mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	408	6	402	6700%
Commissions sur op. de titres & de changes	253	485	-232	-48%
Total	661	491	170	35%

Note 10.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 18 319 mDT contre 14 923 mDT à fin 2012, soit une baisse de 3 396 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	31/12/2012	Variation	
Provisions sur les créances classées	-13 032	-14 412(*)	-9 605	1 380	-10%
Provisions collectives	-1 547	-1 963	-1 963	416	-21%
Provisions pour risques et charges	-459	-615	-615	156	-25%
Pertes sur créances	-3 729	0	0	-3 729	100%
Total des provisions affectées	-18 767	-16 990	-12 183	-1 777	40%
Reprise des provisions sur créances	0	2 067	2 067	-2 067	-100%
Reprise des provisions sur risques Divers	448	0	0	448	100%
Total	-18 319	-14 923	-10 116	-3 396	23%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

Note 10.8 - Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2013 un montant de 5 944 mDT contre un montant de 5 731 mDT en 2012 soit en hausse de 213 mDT détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Revenus des activités non financières	516	602	-86	-14%
Revenus des loyers des bâtiments	5428	5129	299	6%
Total	5944	5 731	213	4%

Note 10.9 – Frais du personnel :

Les frais du personnel totalisent au titre de l'exercice 2013 un montant de 23 160 mDT contre 21 669 mDT en 2012 soit une augmentation de 1 491 mDT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Salaires & appointements	17 333	16 132	1 201	7%
Charges sociales	5 827	5 537	290	5%
Total	23 160	21 669	1 491	7%

Note 10.10 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2013 un montant de 12 222 mDT contre un montant de 11 073 mDT à fin 2012 soit une hausse de 1 149 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Impôts & taxes	553	622	-69	-11%
Travaux, fournitures & services extérieurs	9 758	9 251	507	5%
Transport & déplacements	644	249	395	159%
Frais divers de gestion	1 267	951	316	33%
Total	12 222	11 073	1 149	10%

Note 10.11 – Impôt sur les bénéfices

La rubrique « Impôt sur le bénéfice » présente un solde négatif 6 895mDT au titre de l'exercice 2013 contre un montant négatif 4 548 mDT pour l'exercice 2012, soit une hausse de 2 347 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012 (*)	31/12/2012	Variation	
Impot exigible	-3 562	-3058 (*)	-3173	-504	17%
Impot différé	-3 333	-1491 (*)	-3 058	-1842	124%
Total	-6 895	-4 549	-6 231	-2 346	52%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 11.1 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2013 un solde négatif de 56 783 mDT contre un solde négatif de 3 927 mDT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	48 472	36 122	12 350
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	8 825	10 361	-1 536
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-114 080	-51 266	-62 814
Autres liquidités et equivalents de liquidité	0	855	-855
Total	-56 783	-3 927	-52 854

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

I. Rapport sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date en date du 15 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan consolidé de 1 597 395 mille dinars et un bénéfice net consolidé de 3 476 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 6.5.3 aux états financiers décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture du groupe au titre de l'exercice 2013.

En application du principe de l'homogénéisation des méthodes comptables, ces nouvelles dispositions ont également été étendues au portefeuille géré par la société El ISTIFA, filiale de la BTK, à laquelle cette dernière a antérieurement cédé un portefeuille de créances au dinar symbolique.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 43.691 KDT (dont 18.221 KDT provenant de la société EL ISTIFA) ayant généré un actif d'impôt différé de 15.292 KDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe BTK au titre de l'exercice 2013 de 28.399 KDT. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 4 123 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part des remarques particulières.

Tunis, le 12 Juin 2014

Les Commissaires aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF